La Presse

Le plus grand quotidien français d'Amérique

Montréal,
mardi 4 mai 1999
115e année No 191
64 pages, 4 cahiers
60 ¢ TAXES EN SUS
ÎLES-DE-LA-MADELEINE 1 $

Popular MONTREAL 5441, rue Saint-Hubert Tél. : (514) 274-5471
379$ /36 mois Avec accompte de 2 875$

Passat 99
Êtes-vous fait pour Volkswagen?
2741333

Cyberpresse

Le WordPerfect de l'an 2000 peut-il ébranler Word?
page A18

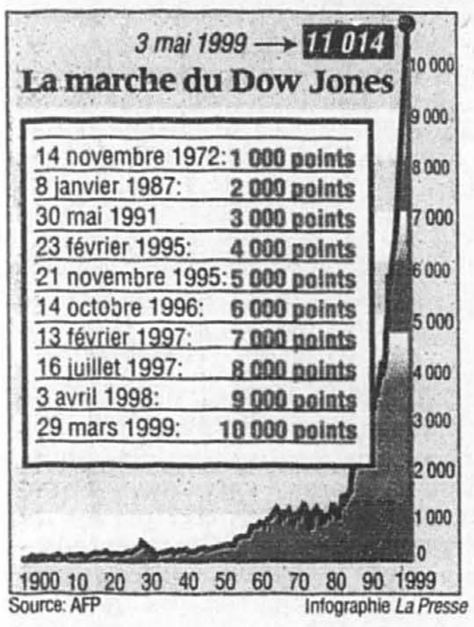
Économie
Métro-Richelieu achète 41 supermarchés Loeb en Ontario
page C3



Actualités
Dix-neuf feux de forêt en activité au Québec
page A3

Basebaii

Dodgers 7
Expos 0
page S6



Source: AFP Infographie *La Presse*

Fougueux Dow Jones

L'indice vedette de Wall Street clôture à plus de 11 000 points

PAUL DURIVAGE

L'indice Dow Jones des industrielles de la Bourse de New York aura mis seulement cinq semaines pour passer de 10 000 (en fermeture le 29 mars) à 11 000 points, alors qu'il lui avait quand même fallu près d'un an pour arracher les mille points précédents.

Pressant le pas dans la dernière demi-heure de séance, l'indice vedette de Wall Street a enfoncé les 11 000 points à trois minutes de la clôture avant de terminer résolument au-dessus de ce cap psychologique, à 11 014,69 points en hausse de 225,65 points (+2,09 %) par rapport à vendredi.

Les « traders » de la première bourse du monde ont salué cette nouvelle étape par une ovation, devenue presque habituelle depuis quelques temps, le Dow volant de record en record. Depuis le début de l'année, la progression de cet indice atteint 20 %.

La grande Bourse a profité de la

Voir **FOUGUEUX** *en A2*

21 000 $ pour un manuscrit de Nelligan

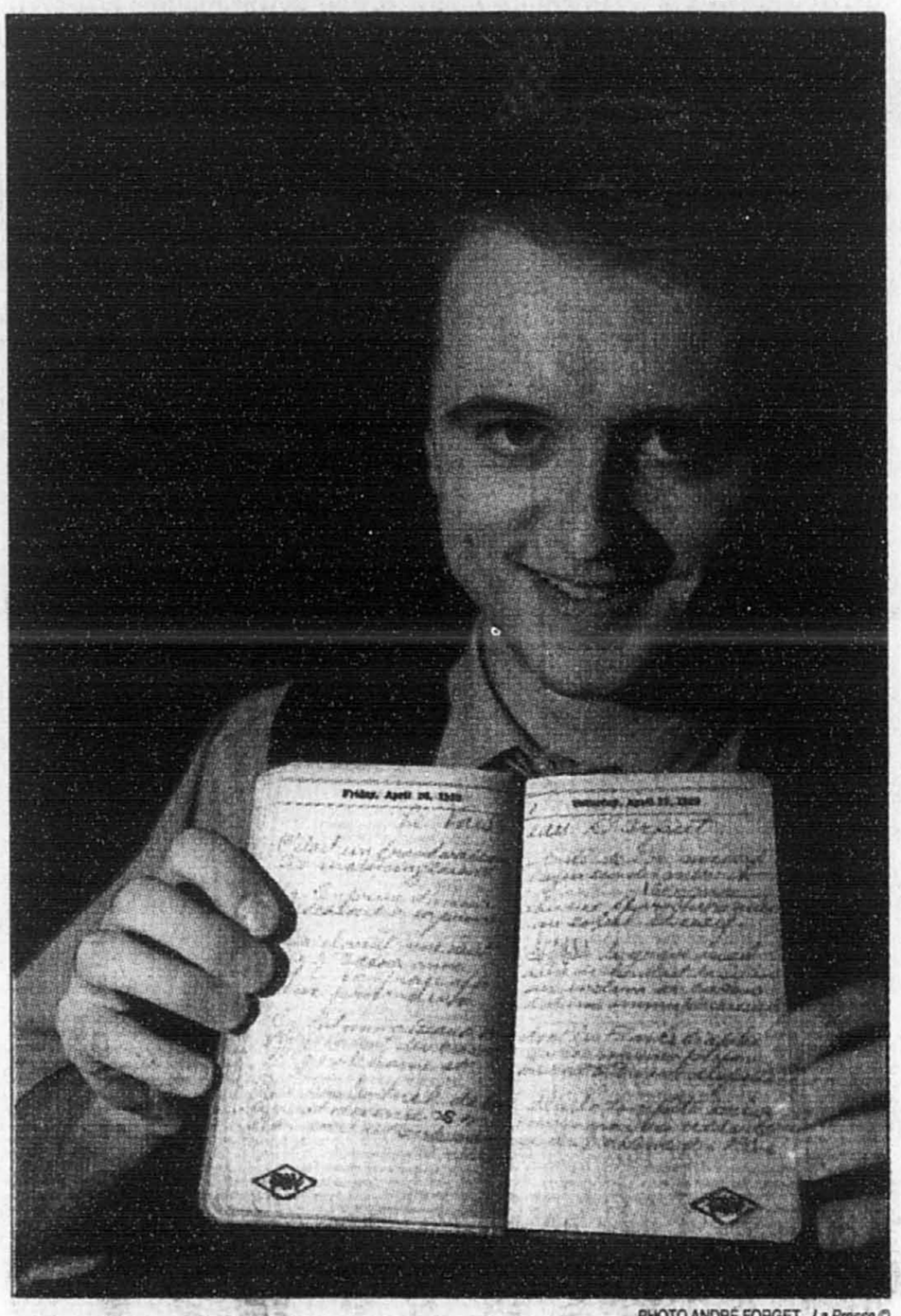


PHOTO ANDRÉ FORGET, *La Presse* ©

Combien vaut ce petit carnet de 330 pages à l'intérieur duquel le poète Émile Nelligan, en 1929, alors qu'il est interné à l'asile depuis le début du siècle, a griffonné notamment quelques-uns de ses poèmes, avec parfois des variantes ? Un collectionneur privé de Montréal, qui désire garder l'anonymat, a déboursé, hier soir, 21 100 $ pour ce tout premier manuscrit du poète à être vendu aux enchères, selon Stéphane Cauchies (notre photo), responsable des objets de collection à l'Hôtel des encans de Montréal. Le petit livre de toile bleue, sur lequel est inscrit « Daily reminder », a été intitulé *Les Tristesses* par son auteur. À l'intérieur, on y retrouve plusieurs des oeuvres de Nelligan, dont le célèbre *Vaisseau d'or*, ainsi que des poèmes de Verlaine, Baudelaire et Poe.

Québec interdirait les clauses «orphelin»

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Devant l'intention du gouvernement Bouchard de déposer un projet de loi à portée très générale dans le dossier des clauses discriminatoires (dites «orphelin»), les patrons du Québec se préparent carrément à la guerre. La grogne est telle que le Conseil du patronat envisage même de boycotter les discussions qui viennent tout juste de débuter sur la révision du Code du travail.

Selon les informations réunies par *La Presse*, le projet de loi qu'a en main depuis peu la ministre du Travail, Diane Lemieux, comporte une clause très générale où on interdit la discrimination entre les employés, « sur la base de la date d'embauche », tel que le revendiquaient les groupes de jeunes et même le projet de loi soumis par le Bloc québécois aux Communes.

Mme Lemieux veut déposer son projet de loi à l'Assemblée nationale avant le 13 mai, l'échéance pour assurer qu'il sera adopté avant l'ajournement de juin. Mais ce projet soulève des réticences chez les gros canons économiques, Bernard Landry et Jacques Léonard, et fera l'objet de débats intenses aux prochaines réunions du conseil des ministres.

Pour le président du CPQ, Gilles Taillon, même le simple dépôt d'un projet de loi « déplaît souverainement » aux gens d'affaires. « On ne pense pas qu'il faille légiférer, ce n'est pas en ajoutant une loi de plus qui sera perturbatrice pour l'emploi qu'on va améliorer les choses ; un projet de loi dans ce domaine, c'est inacceptable », tranche-t-il. Toute loi visant à abolir les clauses discriminatoires « va remettre en cause notre participation aux discussions au Conseil consultatif de la main-d'oeuvre où on discute pour alléger la réglementation du travail », menace M. Taillon. Ces discussions viennent de jeter la base d'une révision du Code du travail.

Gérald Ponton, de l'Alliance des manufacturiers, précise que les milieux d'affaires ont souscrit à l'équité salariale. « M. Bouchard pouvait alors dire qu'il s'agissait d'un engagement de son prédécesseur. Mais il aura beaucoup plus de difficulté à faire accepter une législation très large pour

Voir **QUÉBEC** *en A2*

Les paramunicipales seront désormais transparentes

ISABELLE HACHEY

Le gouvernement du Québec imposera bientôt une plus grande transparence aux municipalités de la province, qui n'ont pas grand mal à éviter de rendre des comptes sur la façon dont elles gèrent les fonds publics.

À partir du 1er janvier, les municipalités seront contraintes de dévoiler les états financiers de leurs structures paramunicipales, qui dépensent l'argent des contribuables sans avoir de comptes à leur rendre.

Cette directive s'inscrit dans une réforme de la comptabilité municipale au Québec, dont les grandes lignes seront dévoilées jeudi et vendredi, lors du congrès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

« Pour nous, il est important que dans les présentations des états financiers, il y ait une comptabilité complète et transparente. C'est vraiment notre préoccupation », explique Annick Bélanger, attachée de presse de la ministre des Affaires municipales, Louise Harel.

La réforme implique une série de modifications qui favoriseront une meilleure compréhension des états financiers des municipalités, en les rendant comparables à ceux d'autres organisations. Tous les revenus et dépenses seront présentés à l'intérieur d'une seule série d'états financiers cumulés.

Cette réforme, issue de quatre ans d'études et de consultations, pourrait freiner la prolifération de paramunicipales — auxquelles sont conférés pouvoirs et fonds municipaux — au sein des villes du Québec. Ces structures possèdent généralement une charte privée et ne sont pas soumises à la Loi d'accès à

Voir **LES PARAMUNICIPALES** *en A2*

La diplomatie s'active pendant que l'OTAN largue des bombes au graphite sur la Serbie

d'après AFP et AP
WASHINGTON

Les efforts diplomatiques impliquant la Russie pour tenter de trouver une solution négociée au conflit du Kosovo se sont intensifiés hier, tandis que, sur le terrain, des bombardements attribués à l'OTAN ont fait de nouvelles victimes civiles.

L'électricité a été rétablie à Belgrade et dans plusieurs villes de Serbie après la gigantesque panne provoquée par des bombes au graphite, une arme secrète utilisée pour la première fois par l'OTAN dans la nuit de dimanche à hier.

À Washington, l'émissaire russe pour la Yougoslavie, Viktor Tchernomyrdine, a entrepris des entretiens avec le président Bill Clinton. Selon l'agence Interfax, M. Tchernomyrdine est porteur d'un message du président Boris Eltsine à son homologue américain qui contient des propositions concrètes pour un règlement de la crise.

L'ancien premier ministre russe a évoqué la possibilité de se rendre pour la troisième fois à Belgrade pour y rencontrer le président yougoslave Slobodan Milosevic, en fonction des résultats de ses discussions aux

Voir **LA DIPLOMATIE** *en A2*

■ **Autres textes en pages A14 et A15**



242
JOURS AVANT L'AN 2000

INDEX

Petites annonces		- affaires	C15	Bridge	C16	Feuilleton	C17	Mot mystère	C17
- index	C13	Arts et spectacles	B4 à B8	Décès	C18	Foglia Pierre	A5	Opinions	B3
- immobilier	C13, C14	- horaire spectacles	B8	Économie	C1 à C12	Horoscope	C16	Politique	B1
- marchandises	C15	- horaire télévision	B5	Éditorial	B2	Le monde	A14, A15	Tabloïd Sports	
- emplois	C15	- télévision	B4	Êtes-vous observateur	C13	Loteries	A2, A17	- Réjean Tremblay	S5
- automobile	C15 à C17	Bandes dessinées	C14			Mots croisés	C15, S10		

ÉDITORIAL
Au-delà de la morale
- *Agnès Gruda*
page B2

MÉTÉO
Ciel ensoleillé
Max. 28, min. 10
Cahier Sports, page 16

6 21924 98765 1

HONDA

CIVIC ÉDITION SPÉCIALE



Seulement 16 900$*

•Air climatisé •Serrures électriques
•Déverrouillage sans clé
•Poignées de portières harmonisées
•Et bien plus...

*P.D.S.F. de la berline Civic Édition Spéciale à transmission manuelle (modèle EJ651X). Transport et préparation (850 $), taxes, immatriculation et assurance en sus. Tous les détails chez votre concessionnaire Honda.

2686664

Suites de la une

Québec interdirait les clauses « orphelin »

QUÉBEC / *Suite de la page A1*

interdire les clauses orphelin », déclare M. Ponton. Selon lui, une législation sur cette question « n'irait pas dans le sens de la collaboration développée entre le gouvernement et le milieu des affaires depuis le sommet de 1996 ».

Pour Pierre Cléroux, de la Fédération de l'entreprise indépendante, les PME ne veulent rien savoir d'un tel projet de loi, si on se fie à une enquête récente. « Il faut alléger la législation, réduire les règlements, pas adopter des lois qui seront impossibles à appliquer », prévient-il.

Dépôt imminent ?

Même si le cabinet de Mme Lemieux affirmait hier que les études d'impact étaient terminées, le projet n'aurait pas eu encore l'aval du comité du conseil exécutif sur la réglementation dirigé par l'ancien sous-ministre Robert Diamant. Selon l'entourage du premier ministre, le dépôt du projet de loi n'est pas imminent.

Tandis que le tocsin sonne chez les adversaires du projet, ses promoteurs se réjouissent déjà. François Rebello, de Force Jeunesse, a eu un soupir de soulagement quand, la semaine dernière, les ministres Diane Lemieux et François Legault se sont formellement engagés. « J'espère que l'ensemble du conseil des ministres sera solidaire de Mme Lemieux et de M. Legault, et que le premier ministre Bouchard respectera son engagement d'adopter cette loi avant la fin juin », disait hier M. Rebello.

À la Commission des droits de la personne, le président, Claude Filion, se dit satisfait, si le projet de loi est de portée très générale. Il y a quelques semaines, M. Filion avait prévenu que son organisme ne pourrait cautionner une législation qui se contenterait d'éliminer les clauses discriminatoires « permanentes » où le jeune employé n'atteint jamais les conditions de travail de ses aînés.

Déjà des émissaires du gouvernement du Québec ont alerté les ténors habituels du monde patronal pour les préparer à un projet qui ne les rendra pas heureux.

La discrimination sur la base de l'âge est déjà proscrite par la Charte des droits — en permettant la mise en place d'un régime distinct pour les gens embauchés à partir d'une date donnée, Québec donnerait prise à une discrimination indirecte contre les jeunes.

Les études d'impact que devait réaliser le ministère du Travail sont terminées. Elles touchent non seulement les clauses « permanentes » — dont l'interdiction ne faisait pas de doute —, mais aussi les clauses « temporaires » plus acceptables aux employeurs, où un employé, embauché à un échelon inférieur à ses collègues, finissait par les rattraper au bout de quelques années.

Même s'il a pu être tenté de couper la poire en deux, le gouvernement Bouchard en fut vite dissuadé par la Commission des droits de la personne : une discrimination même temporaire reste une discrimination. En se cantonnant à une clause très générale, qui utilise la date d'embauche comme critère, Québec évite l'exercice bien périlleux de s'astreindre à définir ce qu'est une clause discriminatoire et donne à sa loi une portée très large, qui sera plus tard circonscrite par les tribunaux.

Fougueux Dow Jones

FOUGUEUX / *Suite de la page A1*

désaffection des investisseurs pour les titres technologiques au profit des valeurs cycliques, non moins risquées mais à bien meilleur prix. L'indice composite de la Bourse électronique Nasdaq s'affichait d'ailleurs en baisse de 0,29 % à 2535,58 points, se situant à 4,4 % en dessous de son record absolu établi il y a une semaine. Là, les valeurs de l'Internet déboulent à grande vitesse. Yahoo ! a perdu près de 7 % de sa valeur et Amazon.com plus de 12 %. Même Microsoft, la valeur technologique de référence, s'affichait en baisse de 1-7/16 à 79-7/8 $US.

New York a également marqué ses points sur le dos du marché obligataire. L'absence de toute trace d'inflation, confirmée par les dernières statistiques américaines sur la consommation, fait grimper le prix des obligations et donc baisser leur rendement, rendant celles-ci moins attrayantes ce qui fait repartir la bourse. Inversement, toute hausse des taux obligataires attirant les capitaux financiers ferait souffrir les actions.

Ces facteurs ont aussi profité aux marchés financiers canadiens, au dollar en premier lieu. Le huard a gagné tout un demi cent et s'échange maintenant contre 69,13 cents US, son plus haut niveau en douze mois. Il n'a fallu que quelques séances pour franchir les seuils des 68 puis 69 cents alors que notre devise paraissait sans espoir il y a peu de temps encore.

L'indice TSE 300 de la Bourse de Toronto a pour sa part progressé de 67,27 points à 7081,97. Ici, pas de quoi sabler le champagne. Le marché boursier canadien est loin des records. Les producteurs d'or pourraient toutefois se mériter une médaille de la même couleur pour avoir réalisé la meilleure progression de la séance : +2,6 %.

Les marchés monétaires et boursiers canadiens sont particulièrement sensibles aux prix des ressources naturelles.

Les paramunicipales seront désormais transparentes

LES PARAMUNICIPALES / *Suite de la page A1*

l'information du Québec, comme s'il s'agissait de compagnies privées. Impossible, pour les journalistes ou les citoyens, d'obtenir la moindre information sur ces organismes, pourtant financés par les contribuables.

« C'est un mécanisme de plus en plus utilisé par les corps publics pour se défiler de leur obligation de transparence », explique Marc-André Blanchard, avocat spécialisé en droit de l'information. « C'est un moyen absolument éhonté de contourner la Loi d'accès à l'information. »

La Société de diversification économique de l'Outaouais (SDEO), par exemple, est financée à 100 % par le gouvernement du Québec et les municipalités de la région. « Pourtant, depuis deux ans, la SDEO refuse systématiquement de laisser les gens assister à ses réunions et de rendre des comptes sur ce qu'elle fait avec l'argent du public », dit Mathieu Turbide, président de la section locale de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ).

Le président de la Communauté urbaine de l'Outaouais et maire d'Aylmer, Marc Croteau, est l'un des rares membres du conseil d'administration de la SDEO à revendiquer plus de transparence au sein de cet organisme, qui dispose d'un budget annuel de cinq millions. « C'est de l'argent du public et ça devrait être accessible. »

La SDEO n'est pas un cas isolé. Le parti municipal Option Laval n'a jamais pu obtenir les états financiers de Laval Technopôle, pourtant financé à plus de 90 % par la Ville. Même chose pour le Cosmodôme de Laval, acheté l'an dernier par la Ville dans le cadre d'une opération de sauvetage, mais géré par un organisme à but non lucratif. « C'est quand même un peu tiré par les cheveux, surtout que ça nous coûte 15 millions par an », estime Philippe Garceau, chef d'Option Laval.

La Ville de Montréal a aussi créé une panoplie de sociétés paramunicipales lors des célébrations du 350e anniversaire de la métropole, rappelle Me Blanchard, qui souligne toutefois que les organismes « intouchables » ne sont pas l'apanage des municipalités. Le gouvernement du Québec a les mêmes pratiques — il a notamment créé la Société des casinos du Québec et Hydro-Québec International, dont les états financiers demeurent toujours confidentiels.

FOREX

Précision

L'assemblée des actionnaires du Groupe Forex aura lieu jeudi le 13 mai au Château Champlain de Montréal, et non jeudi prochain comme nous l'écrivions en page B1 de notre numéro d'hier. Nos excuses.

DENIS CUSSON

Précision

Dans deux articles parus ces derniers temps et portant sur l'enquête effectuée par l'ex-sergent-détective Denis Cusson, de la police de la CUM, sur le dossier du Centre de tri et d'élimination des déchets (CTED), enquête que le ministère de la Sécurité publique vient d'accepter de rouvrir, deux erreurs de dates ont été commises. L'enquête du policier Cusson a débuté en 1993 et non en 1996. Et c'est en 1994 et non en 1995 qu'il a soulevé la « mort douteuse » d'un ouvrier du dépotoir Miron, M. Luc Filion. Nos excuses.

La diplomatie s'active pendant que l'OTAN largue des bombes au graphite sur la Serbie

LA DIPLOMATIE / *Suite de la page A1*

États-Unis. Juste avant de recevoir M. Tchernomyrdine à la Maison-Blanche, M. Clinton a évoqué pour la première fois la possibilité d'une «pause » dans les frappes de l'OTAN.

Le président américain a aussi reconnu qu'il existait une « marge de manoeuvre » au sujet de la composition d'une future force de maintien de la paix au Kosovo. La composition de cette force constitue jusqu'ici le point le plus épineux en suspens entre Belgrade et l'OTAN pour parvenir à un arrêt des bombardements engagés le 24 mars. Une pause dans les bombardements contre la Yougoslavie, a expliqué Bill Clinton, implique que Belgrade accepte les « principes de base » énoncés par l'OTAN et « au moins le début du retrait des forces serbes ».

À Bonn, les directeurs politiques des ministères des Affaires étrangères des pays du G8, qui regroupe les sept grandes puissances industrielles (G7: États-Unis, Canada, Japon, Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie,) et la Russie ont discuté hier d'une éventuelle réunion ministérielle du G8 sur le Kosovo. La réunion a montré qu'il y avait accord sur des « points essentiels » entre le G7 et la Russie pour une solution au conflit du Kosovo, a indiqué un porte-parole du ministère allemand des Affaires étrangères. Bonn veut mettre à profit une telle réunion pour élaborer « la structure de base d'une résolution » de l'ONU pour résoudre le conflit du Kosovo.

Sur le terrain, selon Belgrade, un bombardement attribué à l'Alliance a fait hier au moins 17 morts et 43 blessés parmi les passagers d'un autobus et de deux voitures près de Savine Vode, au nord de Pec, ont indiqué des responsables locaux.

La Presse

Renseignements : (514) 285-7272
Abonnement : (514) 285-6911
Télécopieur pour abonnement : (514) 285-7039
Lundi au vendredi de 6 h 30 à 17 h 30
Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 h
Rédaction : (514) 285-7070
Promotion : (514) 285-7100
Les petites annonces : (514) 285-7111
Télécopieur : (514) 848-6287
Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30
Décès, remerciements : (514) 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
Grandes annonces
Détaillants : (514) 285-6931
National, TéléPlus : (514) 285-7306
Carrières et professions, Nominations : (514) 285-7320
Comptabilité
Grandes annonces : (514) 285-6892
Les petites annonces : (514) 285-6900

La Presse est publiée par: *La Presse, Ltée,* 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.
http://lapresse.infinit.net
Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés.
Envois de publication canadienne - Contrat de vente numéro 0531650» Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

LOTERIES

La quotidienne
à trois chiffres : **3-9-3**
à quatre chiffres : **0-7-5-5**

COLLECTES DE SANG

■ **à Montréal : CHUM, Hôtel-Dieu, pavillon Jeanne-Mance (auditorium) 3840, rue Saint-Urbain, de 9 h à 16 h. Objectif : 100 donneurs ;**
■ **à Montréal : organisée par la Banque Laurentienne, l'école polyvalente Saint-Henri et le club Optimiste Saint-Henri, polyvalente Saint-Henri, 4115, rue Saint-Jacques Ouest, de 14 h à 20 h. Objectif : 100 donneurs ;**
■ **à Saint-Louis-de-France : parrainée par le club Optimiste Saint-Louis-de-France en collaboration avec les Chevaliers de Colomb, conseil 9956, centre communautaire, 100, rue de la Mairie, de 14 h à 20 h. Objectif : 150 donneurs ;**
■ **à Sainte-Anne-des-Plaines : club Optimiste Sainte-Anne-des-Plaines en collaboration avec la caisse populaire Desjardins Sainte-Anne-des-Plaines, centre Jean-Guy-Cardinal, 157, rue des Cèdres, de 13 h 30 à 20 h 30. Objectif : 300 donneurs.**

DEMAIN DANS LA PRESSE



Ourlet en baisse

■ Tout ce qui monte redescend. À preuve, les minijupes qui ont fait la pluie et le beau temps les saisons dernières sont aujourd'hui remplacées par leurs grandes — et longues — soeurs, coupées sous le genou ou rasant le bitume. Après avoir carburé à la mode sexy et « seconde peau » avec des *robes-mouchoirs* et autre jupes de poche, voilà que les stylistes déroulent à nouveau leurs rouleaux de tissu et laissent parler la matière. À lire demain dans le cahier Mode, sous la plume de Viviane Roy.

QUESTION DU JOUR

La Presse Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le (514) 285-7333; au son de la voix, faites le 1.

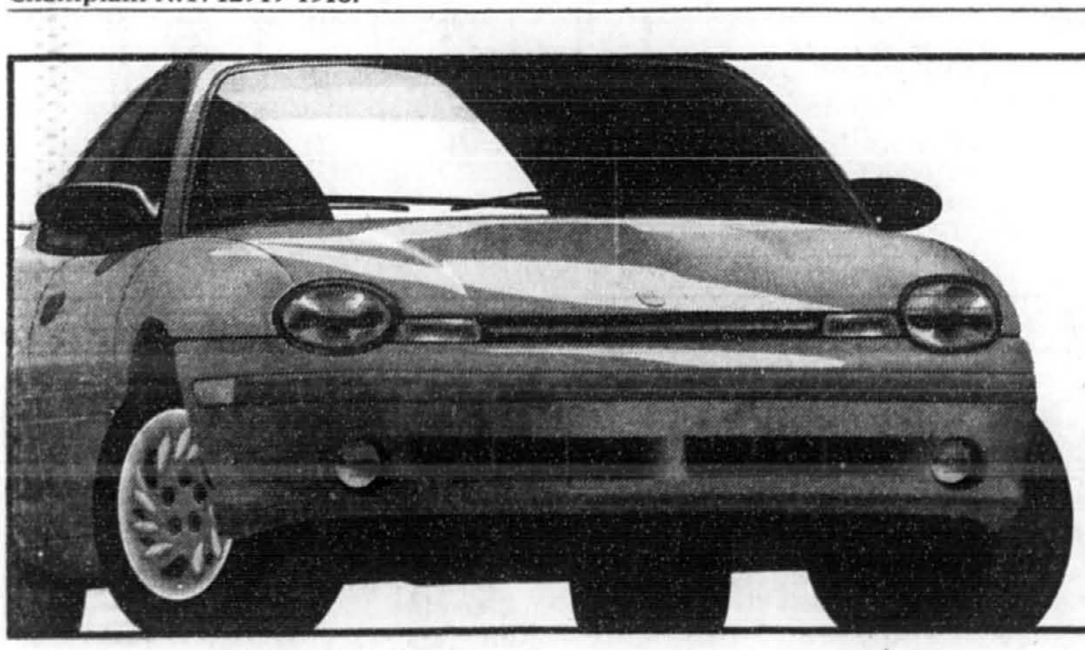
Approuvez-vous l'idée que le Québec se dote d'autoroutes à péage ou complète son réseau par des tronçons privés?

La libération des trois prisonniers américains détenus en Yougoslavie est-elle une indication que le président Milosevic souhaite régler le conflit kosovar?

À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 42 %
Non: 58 %

NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.



neon 1999
Trois petits tours
et puis s'en vont.
Les Neon 1999 sont présentement offertes à des prix très très bas. Mais ça ne durera pas.

Seulement chez votre concessionnaire Chrysler.
CHRYSLER Dodge Camions Dodge
CHRYSLER Plymouth Jeep
Association publicitaire des concessionnaires Chrysler inc.
www.chryslercanada.ca
2715114

Actualités

L'EXPRESS DU MATIN

Deux jeunes forcent l'évacuation du Stade

■ Deux jeunes garçons d'une douzaine d'années ont forcé l'évacuation du Stade olympique de Montréal dimanche soir, de même que la fermeture des rues avoisinantes pendant plus de quatre heures. Selon la police de la Communauté urbaine de Montréal, les deux garçons ont laissé au poste de sécurité du Stade une boîte de chaussures de laquelle deux fils pendaient, peu après 20 h. Les agents ont aussitôt avisé les policiers et les employés du Stade ont été évacués. Aucun événement n'avait lieu dans le Stade à ce moment. Ne voulant courir aucun risque, les policiers ont aussi interdit la circulation dans les rues avoisinantes. Ce n'est qu'un peu après minuit hier matin que le contenu du colis a été neutralisé ; les agents ont alors découvert qu'il s'agissait d'un canular. La police dit détenir une bonne description des deux suspects.

Ligne 5 du métro

■ Depuis hier, sur la ligne 5-bleue du métro, les trains courts en service en dehors des heures de pointe s'arrêtent à proximité des escaliers dans chaque station. Dans celles comportant plus d'un accès, le train s'arrêtera à proximité de l'escalier menant à l'accès le plus achalandé. Des affiches installées sur les quais ainsi qu'un marquage au sol indiquent où se situe la tête du train. Cette mesure fait suite à une demande des intervenants du milieu de la déficience visuelle. En plus de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite, des aveugles et des amblyopes, elle contribuera à limiter les déplacements de la clientèle régulière sur les quais.

Adolescente disparue

■ Alexis Williams, 12 ans, est disparue de son domicile depuis le 22 avril. Cette jeune mulâtre mesurant 1m62 et pesant 40 kg a les cheveux bruns longs et les yeux bruns. Toute information à son sujet peut être transmise à l'enquêteur Richard Gagné du Service de police de la CUM au 280-3843 ou au 280-0600.



Alexis Williams

Frigo non conforme

■ La Régie du bâtiment du Québec avise les consommateurs qu'ils ne doivent pas acheter ni utiliser le réfrigérateur au propane Consul QE22A (modèle de base), qui ne répond pas aux normes de sécurité et pourrait être la cause d'intoxications à l'oxyde de carbone. Au Québec, ces dernières années, plusieurs personnes ont été intoxiquées, certaines mortellement, à l'oxyde de carbone produit par le fonctionnement de réfrigérateurs au gaz. La Régie demande aux consommateurs qui auraient acheté ce réfrigérateur de cesser immédiatement de l'utiliser et de communiquer avec le distributeur qui leur a vendu l'appareil afin de remédier à la situation.

Fuite d'eau avenue Lionel-Groulx

■ Une conduite d'eau qui s'est brisée, hier soir, devant le 2601, avenue Lionel-Groulx, a provoqué de nombreux problèmes dans ce secteur du sud-ouest de Montréal. La fuite a été signalée aux pompiers de Montréal vers 22 h. Le tuyau avait un diamètre d'environ six pouces. Au moment de mettre sous presse, la fuite n'était toujours pas colmatée. D'importantes quantités d'eau se sont accumulées entre les rues Atwater et Charlevoix.

Cannabis et mari

■ Une mère et ses deux fils seront probablement accusés d'avoir été en possession de stupéfiants dans leur domicile de la 55e Avenue, dans le quartier Laval-Ouest. Les policiers appelés auprès d'un homme ayant des tendances suicidaires ont trouvé dans la maison 25 pots contenants des plants de cannabis, quatre sacs remplis de marijuana et cinq fusils de chasse.

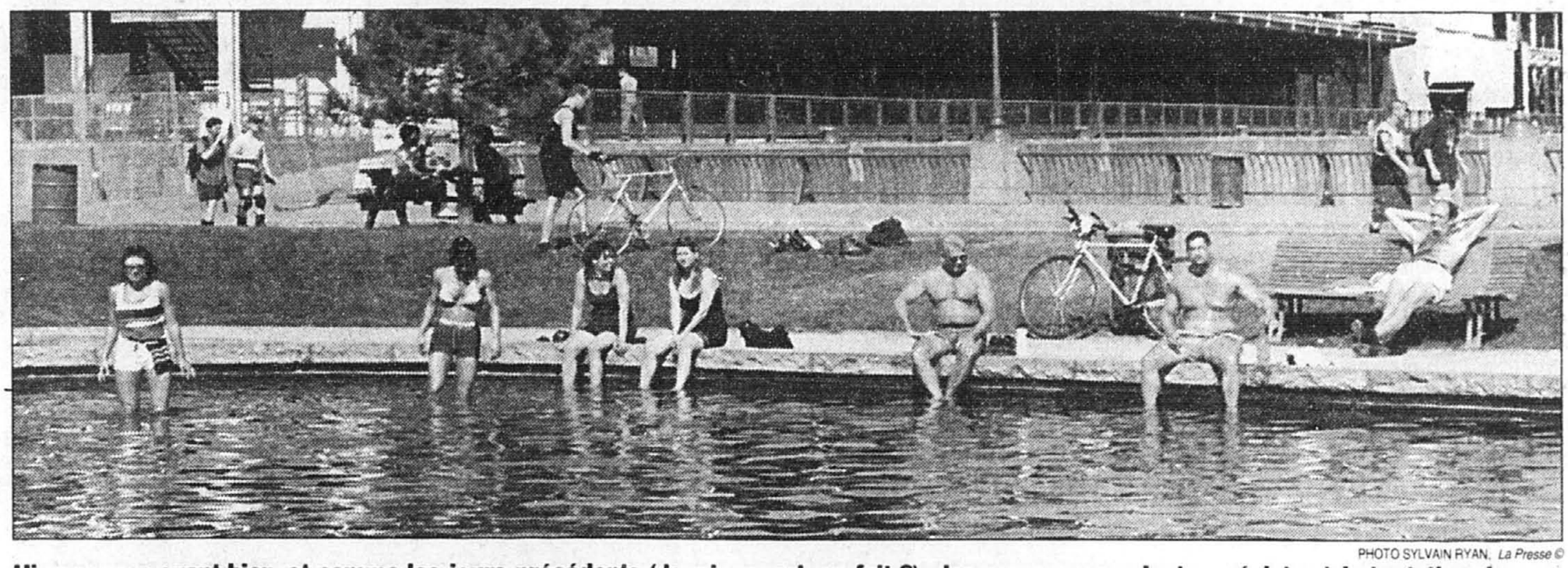


PHOTO SYLVAIN RYAN, *La Presse* ©

Hier comme avant-hier, et comme les jours précédents (depuis quand, au fait ?), des promeneurs n'ont pu résister à la tentation, la chaleur aidant, de faire nager leurs orteilles dans le bassin du Vieux-Port, à Montréal.

Le feu s'inspire du lièvre de la fable

MATHIEU PERREAULT

Comme le lièvre de la fable de Lafontaine, la saison des incendies de forêt a commencé en retard, mais sur les chapeaux de roues.

« Habituellement, la saison commence très tôt en avril et on a une centaine de feux durant le mois, indique Ginette Marenger, porte-parole de la SOPFEU. Là, on a eu le premier le 14 avril, mais 133 depuis, dont 109 la semaine dernière. Comme il y a moins de précipitations, le combustible est très sec. »

Hier soir, 19 foyers étaient en activité, surtout en Outaouais et dans les Laurentides. « Ils sont tous de petites superficies et sous contrôle », précise Mme Marenger. Tous, sauf un, font moins d'un hectare. Le plus gros, « un feu de cuisson mal éteint par un pêcheur » dans la région de Fort-Coulonge, dans le Pontiac, reste tout de même sous les cinq hectares.

Le temps sec est une gracieuseté du « bloc Oméga », nom technique d'un système météorologique qui a la forme de la lettre grecque oméga (un fer à cheval) et voit la circulation en haute altitude « bloquée ». Les vents qui apportent les nuages et la pluie passent par l'Ouest, puis la baie d'Hudson et les Maritimes.

Au centre sévissent des vents du nord qui réchauffent la métropole depuis la fin de la semaine dernière, quand l'air de la crête du système l'a rejointe, explique Marc Gélinas, climatologue à Environnement Canada. « Comme le Grand-Nord est encore tout gelé, le printemps est plus sec, dit-il. En juillet pendant la canicule, ou pendant l'été indien, le bloc Oméga entraîne de la chaleur, mais pas autant de sécheresse. »



PHOTO ALAIN ROBERGE, *La Presse* ©

Et toujours dans le Vieux-Port, c'était, pour certains, la douce farniente sous le soleil...

Selon Alain Bourque, un collègue de M. Gélinas, le bloc Oméga s'est effrité au cours de la fin de semaine, mais un anticyclone garde le beau temps au menu. « C'est au cours du week-end prochain qu'on pourra commencer à songer au mot « exceptionnel » pour qualifier l'absence de précipitation », soutient M. Bourque, qui admet toutefois que deux semaines sans eau (en fait, moins de 0,2mm) dans le sud du Québec sont « hors du commun ». En août 1957, il n'avait pas plu au Québec, alors qu'en 1995 il n'était rien tombé entre le 4 et le 30 juin.

Avril a tout de même connu des records de soleil, 245 heures, et de peu de précipitations, 19,5mm à Dorval ; les records précédents, 238 heures et 20,6mm, dataient respectivement de l'an dernier et de 1966. Le maximum de précipitations, 182mm, avait été établi en 1996. La température moyenne, 6,9 degrés, est loin du record de 9,4 degrés établi en 1987. Seulement une journée, vendredi dernier, a dépassé les 20 degrés. Les moyennes de précipitations et de température sont de 74,8mm et de 5,7 degrés.

N'en déplaise au chanteur Plume, qui attribuait tous les malheurs du monde à El Niño, ni l'anomalie climatique ni sa petite soeur la Niña n'ont un lien avec la sécheresse qui inquiète les agriculteurs du Québec. Du moins selon Alain Bourque. Car Trevor Murdoch, climatologue à l'Université de Victoria, estime que la Niña « pourrait avoir quelque chose à voir vu qu'elle influence le courant jet ». « On ne le saura probablement jamais, car il faudrait plusieurs jours de calculs pour comprendre la succession d'événements qui ont mené au bloc Oméga. »

Et comme si on ne parlait pas assez de météo à Montréal depuis deux ans, les météorologues de tout le pays se donnent rendez-vous pendant cinq jours à l'UQAM à partir du 31 mai pour le congrès de leur société. « Mais on ne parlera pas spécifiquement de bloc Oméga », prévient M. Bourque.

Déjà des interdictions dans sept municipalités de la Rive-Sud

MARTHA GAGNON

La sécheresse exceptionnelle a déjà obligé sept municipalités de la Vallée du Richelieu, dont Beloeil et Mont-Saint-Hilaire, à interdire l'arrosage des pelouses et jardins, le remplissage des piscines et les autres utilisations de l'eau à l'extérieur.

La Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu, qui dessert près de 70 000 habitants, a émis cette directive aux municipalités après avoir constaté une hausse inquiétante de la consommation d'eau durant la fin de semaine. Les autres villes concernées sont Otterburn Park, Saint-Basile-Le-Grand, McMasterville, Saint-Mathias et Saint-Jean-Baptiste.

« La capacité de production de 8,6 millions de gallons a été dépassée, a expliqué hier Jean Tremblay, directeur général d'Otterburn Park. Une entente intermunicipale permet à la Régie d'émettre une interdiction totale d'arrosage après trois jours de surconsommation. Une situation plutôt exceptionnelle au début de mai. »

Ainsi, la production a atteint 8,8 millions de gallons vendredi, 11,1 millions samedi et 11,3 dimanche. Pour des raisons de sécurité, la Régie, qui doit maintenir en tout temps une réserve d'eau de 1,7 million de gallons en cas d'incendie, a décidé d'appliquer la directive.

« L'interdiction devrait durer jusqu'à ce qu'il pleuve ou que la consommation se maintienne à un niveau acceptable. Il faut protéger l'usage primaire de l'eau », dit M. Tremblay. Il a été impossible hier d'obtenir plus de précisions du responsable de la Régie, qui n'a pas rappelé *La Presse*.

À Otterburn Park, les pompiers ont circulé dans les rues de la municipalité dimanche pour avertir les citoyens de respecter l'interdiction. « Nous allons exercer une plus grande surveillance en espérant que les gens se montreront coopératifs », ajoute M. Tremblay.

À Longueuil, le porte-parole de la Ville, Michel Saint-Laurent, a indiqué que la consommation des dernières semaines se situait autour de 200 000 mètres cubes, soit 33 % de plus qu'habituellement en avril alors que la moyenne est d'environ 145 000 mètres cubes. « Aux heures de pointe, la consommation atteint parfois 70 % de plus. Il y a parfois des baisses de pression dans les villes situées aux extrémités du réseau », dit-il. Selon lui, la situation n'est pas alarmante, mais exige une plus grande prudence. L'usine de Longueuil approvisionne aussi les municipalités de Boucherville, Saint-Hubert et Saint-Bruno, soit 250 000 habitants.

« Les citoyens doivent respecter les règlements sur l'arrosage pour éviter les abus et limiter la consommation d'eau pour les pelouses et jardins. Ce n'est évidemment pas le moment de laver le pavé de son entrée de garage. Il faut prendre des précautions comme en juillet », explique M. Saint-Laurent.

À l'usine de Saint-Lambert, on se réjouit que les agrandissements soient terminés et que la production d'eau soit plus élevée. « Il n'y a pas d'interdiction, mais les municipalités desservies doivent appliquer sévèrement leur réglementation », précise le directeur général, M. Weemaes.



Le boeuf américain aux hormones boycotté

Le comité vétérinaire de l'Union européenne redoute les risques de cancer

ANNA SATHIAH
AP, BRUXELLES

Le comité vétérinaire de l'Union européenne a annoncé hier que l'une des six hormones de croissance décelées dans des lots de boeuf américain à l'exportation était cancérigène, même s'il n'a pas pu prouver formellement que les six hormones représentaient un risque pour la santé publique.

Dans un rapport publié hier les scientifiques indiquent ainsi que l'hormone 17 béta-oestradiol « doit être considérée comme totalement carcinogène » et que sa présence dans la viande comporte un risque « inhérent« de provoquer le cancer.

Mais le comité reconnaît aussi qu'il ne dispose pas suffisament de données pour se prononcer définitivement sur les effets des hormones étudiées (progestérone, testostérone, zéranol, trenbolone et acétate de melengestrol). S'il y a des « risques », aucun seuil chiffré de dangerosité n'a pu être établi.

Il n'en reste pas moins que les six hormones incriminées peuvent provoquer des problèmes de santé, notamment chez les enfants. Outre le cancer, le comité redoute des problèmes pour la croissance et le système immunitaire.

Voilà un an, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) avait jugé illégal un embargo de l'UE contre le boeuf aux hormones américain, l'UE n'ayant pas prouvé les risques scientifiques avancés. Bruxelles a jusqu'au 13 mai prochain pour lever cet embargo.

Les Quinze, qui n'importent plus de boeuf aux hormones depuis 1989, menacent désormais d'étendre cette décision à toutes les exportations de boeuf américain, hormoné ou non. Mais si l'UE n'abandonne pas son embargo au 13 mai, les États-Unis ont déjà dressé une liste de produits européens qu'ils taxeront à 100 %.

Le porte-parole européen Pietro Petrucci a déclaré que la Commission européenne examinera le rapport du comité vétérinaire et dira le 13 mai si elle souhaite demander à l'OMC une prolongation de l'embargo pour des raisons scientifiques et sanitaires.

Les vingt commissaires européens examineront également un autre rapport affirmant que les contrôles sanitaires américains concernant les hormones sont déficients.

Les industriels américains affirment que leur filière perd chaque année 500 millions de dollars à l'exportation (3 milliards de FF/ 465 millions d'euros). Plus de 90 % des éleveurs américains utilisent des hormones de croissance ayant été approuvées par la Food & Drug Administration (FDA).

Une scientifique décrie une hormone pour les bovins

Malgré ses avertissements, le ministère fédéral de la Santé a approuvé son utilisation

Presse Canadienne
OTTAWA

Devant un comité sénatorial, une scientifique du ministère fédéral de la Santé, Margaret Haydon, a dit hier que ses patrons avaient ignoré ses avertissements quant aux effets possibles sur la santé humaine de l'administration d'une hormone de croissance aux bovins.

Elle a affirmé que ses supérieurs avaient donné les approbations requises pour l'utilisation de cette hormone, la Revalor-H, malgré les preuves qui s'accumulaient démontrant qu'elle provoquait une puberté précoce chez les veaux.

« Ceci a été pour moi un sujet de grande préoccupation. Mais mes avertissements sont tombés dans l'oreille d'un sourd. Le ministère a tout de même choisi d'aller de l'avant et d'approuver cette hormone », a déclaré Mme Haydon.

Selon elle, on observe chez les génisses à qui on administre un traitement à la Revalor-H une prolifération de tissus mammaires.

« Ce n'est pas normal. C'est inattendu d'observer un tel phénomène chez des animaux très jeunes », a-t-elle expliqué.

Quant à eux, les veaux castrés à qui on a administré le traitement ont vu leur prostate grossir énormément.

Par ailleurs, tant chez les sujets mâles que femelles, Mme Haydon dit avoir observé une réduction sensible du poids du thymus, une glande située près du cou et qui joue un rôle important pour assurer le bon fonctionnement du système immunitaire des animaux et des humains.

Elle n'a cependant pas expliqué dans quelle mesure l'absorption de cette hormone par des animaux pouvait avoir un effet néfaste sur la santé humaine.

Mme Haydon a également dit devant le comité sénatorial de l'agriculture que ses supérieurs lui avaient reproché de rédiger des rapports trop longs et de poser trop de questions.

La scientifique a refusé de répondre aux questions des journalistes, faisant valoir que, vu ses fonctions, il lui était interdit de parler aux médias.

Une vieille controverse

La question des hormones administrées aux bovins sème la controverse depuis des années. Certains craignent que le fait pour des humains de manger du boeuf nourri aux hormones entraîne des problèmes de santé.

LA VENTE ÉTIQUETTES ROUGES

Toute la ville en parle.

TERCEL 4 portes
209$ par mois / location 48 mois[1]
• Direction assistée
• 5 vitesses à surmultipliée
• Banquette rabattable (60/40)
0$ comptant
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS



COROLLA
239$ par mois / location 48 mois[2]
• Radiocassette AM/FM
• Coussins gonflables
• Moteur 120 ch, 16 soupapes
0$ comptant
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS



CAMRY
299$ par mois / location 48 mois[3]
• Climatiseur
• Transmission automatique
• Groupe électrique
2 500$ comptant
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS



MENSUALITÉS	COMPTANT*
299$	2 500$
325$	1 500$
359$	0$

Financement à l'achat 2,8% 48 mois

TERCEL • COROLLA • CAMRY
AVALON • RAV4 • TACOMA • PASEO

CRÉDIT TOYOTA
Programmes de location au détail de Toyota Canada Inc. **sur approbation de crédit par Crédit Toyota**. Immatriculation, assurances et taxes en sus. [1]Offre valable sur les modèles Tercel BC53LM-BA neufs en inventaire. Premier versement de 241,18$ et dépôt de garantie de 250$ exigibles au moment de la livraison. [2]Offre valable sur les modèles Corolla BR12EM-AA neufs en inventaire. Premier versement de 275,30$ et dépôt de garantie de 300$ exigibles au moment de la livraison. [3]Offre valable sur les modèles Camry BG22KP-BA neufs en inventaire. Comptant initial de 2 500$, premier versement de 343,92$ et dépôt de garantie de 350$ exigibles au moment de la livraison. **Franchises de 96 000 km** sur les trois modèles. Frais de 7¢ (Tercel et Corolla), 10¢ (Camry) du kilomètre excédentaire. *Taxes en sus ou échange équivalent. Offres valables jusqu'au 31 mai 1999. Véhicules aux fins de présentation seulement. Détails chez votre concessionnaire Toyota participant.

Votre concessionnaire TOYOTA

VIVEZ L'EXPÉRIENCE DE LA QUALITÉ

Le service de qualité Toyota

BOUCHERVILLE Toyota Duval 655-2350
BROSSARD Brossard Toyota 445-0577
CANDIAC Candiac Toyota 659-6511
CHAMBLY Chambly Toyota 658-4334
CHÂTEAUGUAY Châteauguay Toyota 692-1200
GATINEAU Toyota Gatineau 568-0066
HULL Villa Toyota 776-0077
ÎLE PERRÔT Île Perrôt Toyota 453-2510
JOLIETTE Joliette Toyota 759-3449
LACHINE Spinelli Lexus Toyota 634-7171
LACHUTE Lachute Toyota 562-6662
LAVAL Chomedey Toyota 687-2634
LAVAL Vimont Lexus Toyota 668-2710
LONGUEUIL Longueuil Toyota 674-7474
MONT-LAURIER Claude Auto 623-3511
MONTRÉAL Alix Toyota 376-9191
MONTRÉAL Chassé Toyota 527-3411
MONTRÉAL Houle Toyota 351-5010
MONTRÉAL Lexus Toyota Gabriel 748-7777
MONTRÉAL Toyota Centre-Ville 935-6354
MONTRÉAL Toyota Pie IX 329-0909
POINTE-CLAIRE Fairview Toyota 694-1510
REPENTIGNY Repentigny Toyota 581-3540
ST-EUSTACHE Toyota St-Eustache 473-1872
ST-HYACINTHE Angers Toyota 774-9191
ST-JEAN Déry Toyota 359-9000
ST-JÉRÔME Toyota St-Jérôme 438-1255
ST-LÉONARD St-Léonard Toyota 252-1373
STE-AGATHE Toyota À Ste-Agathe 326-1044
STE-THÉRÈSE Blainville Toyota 435-3685
SHAWINIGAN Mauricie Toyota 539-8393
SOREL Automobile Pierre Lefebvre 742-4596
TERREBONNE Automobiles L.G. Léveillé 471-4117
THURSO Auger & Frères 985-2218
TROIS-RIVIÈRES Trois-Rivières Toyota 374-5323
VALLEYFIELD G. Couillard Automobiles 373-0850
VERDUN Woodland Toyota 761-3444

PEA PROTECTION EXTRA-ATTENTIVE

www.toyota.ca

27507786

La respectabilité



Pierre FOGLIA

Si au lieu de voler une paire de gants, madame Lorraine Pagé s'était jetée dans les flammes pour sauver sa vieille mère, il s'en trouverait quand même aujourd'hui pour réclamer sa démission. Question d'image et de rôle. Cette madame Tout-le-Monde à la paupière tombante, cette madame Wal-Mart jamais contente, a bien peu d'admirateurs dans le grand public.

D'où la mauvaise foi de ceux qui regrettent : « Si au moins elle avait plaidé coupable. » Cela n'eût rien changé. On dirait, ce matin, de la même façon, qu'une voleuse n'a pas sa place à la tête de la Centrale de l'enseignement du Québec.

Madame Pagé devrait-elle démissionner ? Je ne sais pas.

Contre sa démission on peut avancer qu'un peu plus d'impopularité ne devrait pas l'empêcher de continuer à présider le combat, de toute façon impopulaire, des enseignants. Un peu plus d'impopularité ne devrait pas l'empêcher d'arbitrer les grands débats de l'éducation. Ne devrait pas l'empêcher de se retrouver avec quelques autres, je pense à Françoise David, à Anne Sainte-Marie (d'Amnistie Internationale), du côté de celles, impopulaires, indispensables, admirables, qui aboient quand passe la caravane du pouvoir.

Mais il est au moins un argument de taille qui milite pour sa démission. Le combat que mène madame Pagé à la tête de la CEQ est sous-tendu par une morale républicaine, laïque, populaire. Or, c'est justement sur la morale que madame Pagé est interpellée. À partir de maintenant, ne la forcera-t-on pas à en rabattre chaque fois qu'elle aura à retendre le ressort moral de son discours ? Pourra-t-elle encore parler avec la même vigueur, la même rigueur, la même efficacité ?

C'est ce qu'elle a à évaluer aujourd'hui avec ses proches et ses collaborateurs.

Cela dit, je ne trouve pas que madame Pagé a été maltraitée. Le juge a justement démonté son pitoyable mensonge. Quant à la médiatisation de l'affaire, contrairement à ce qu'en ont dit les dirigeants syndicaux, elle a été ce qu'on pouvait prévoir qu'elle serait. Arrêtons de tomber des nues à chaque fois. De l'information spectacle ? Sans doute. Mais certainement pas d'acharnement particulier dans le cas de Mme Pagé.

Mais je reviens aux gants. Et au vol à l'étalage. Mme Pagé aurait dû reconnaître son larcin, même si cela n'eût rien changé à son sort. Cela aurait eu le mérite de rompre avec la tradition de personnages publics pris les culottes à terre, englués dans leur culpabilité, niant l'évidence, bref complètement ridicules.

Dès la première seconde, Mme Pagé aurait dû admettre la chose : « Oui j'ai essayé de voler ces gants. » En niant elle se rangeait bêtement du côté des moralistes qui font du vol à l'étalage un crime grave de « lèse-société ».

Faudra-t-il que je me fasse prendre pour vous montrer comment assumer sa délinquance ? Tout simplement en reconnaissant les faits. Sans commentaire. Sans s'en gargariser. Sans ramper dans sa honte non plus. Ni Robin des bois ni Mom Boucher. J'ai volé des gants. Bon. Vous m'avez pogné. Appliquez la loi, c'est tout.

Je banalise le vol à l'étalage ? Vous avez tout compris, je vous félicite, c'est exactement ce que je suis en train de faire, et c'est exactement ce que c'est : un vol banal. Je fais autre chose aussi : j'assume ma condition d'individu à responsabilité limitée. Mon droit à désobéir aux lois du groupe. Mon droit à ne pas avoir le même centre de gravité (et le même sens de la gravité) que celui de la société.

Tout ça pour vous dire, madame Pagé que vous n'avez que vous à blâmer. En niant, vous vous êtes mise à la merci des procureurs. Et ce que vous avez à expier aujourd'hui n'est pas un vol de gants, mais une très nounoune soif de respectabilité.

LA DÉMOCRATIE — M. Milosevic sait des choses sur la démocratie que bien des démocrates ne savent pas. M. Milosevic sait que la démocratie est une forme de dictature, la dictature de la majorité. En libérant les trois prisonniers américains, Milosevic a conforté une majorité d'Américains dans l'idée que cette guerre n'était pas justifiée. Bien sûr, M. Clinton, ses conseillers et les alliés l'ont vu venir de loin avec ses gros sabots, ses prières et ses mamours au révérend Jesse Jackson. Mais M. Milosevic se fout bien que M. Clinton le voie venir ou pas. Son pari c'est que M. Clinton fera bientôt face à une majorité d'Américains en faveur de l'arrêt des hostilités.

M. Milosevic a compris un truc sur les démocraties : elles se donnent rarement la peine d'expliquer, de convaincre, de débattre. Ce ne sont pas des démocraties d'opinion. Ce sont des démocraties de nombre. Et le nombre, ça se manipule, le nombre ça grossit vite avec un rien de propagande. N'importe quel tôton peut battre le rappel des voix pour faire le nombre.

Et Milosevic n'est pas n'importe quel tôton. C'est le plus pervers des tôtons.

LA PIRE FAÇON DE MOURIR — Steve Chiasson s'est tué dans la nuit de dimanche à lundi au volant de son automobile. Chiasson jouait pour les Hurricanes de la Caroline dans la Ligue nationale de hockey. Dimanche soir, les Hurricanes se sont fait éliminer par les Bruins de Boston. Ils sont rentrés à Raleigh tout de suite après le match. Dans l'avion les joueurs ont pris un coup pour oublier la défaite, pour fêter les vacances, ou comme ça, pour rien, les joueurs de hockey n'ont pas toujours besoin de raison pour prendre un coup. Ils ont atterri à Raleigh vers trois heures du matin. Ils sont montés dans leurs véhicules qu'ils avaient laissés dans le parking de l'aéroport. Et ils sont rentrés chez eux. Sauf Chiasson. Il était marié. Il avait des enfants.

Il y a toutes sortes de manières de mourir. La plus conne : saoul.

Lorraine Pagé quitte la présidence de la CEQ jusqu'au 14 mai

HUGO DUMAS

Lorraine Pagé a cessé d'exercer hier ses fonctions de présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) jusqu'au vendredi 14 mai, date à laquelle elle « soumettra » le fruit de ses réflexions aux membres du Conseil général de la centrale « qui auront à prendre les décisions qui en découlent », dit le communiqué qui annonce ces développements.

Le Conseil général regroupe les présidents des fédérations et des syndicats affiliés à la CEQ.

« Mme Pagé poursuit toujours sa réflexion avec l'exécutif de la CEQ. Et elle a 30 jours pour décider si elle va en appeler de la décision », a expliqué hier soir la porte-parole de la CEQ, Isabelle Gareau.

Mme Pagé, âgée de 51 ans, a été reconnue coupable vendredi de vol à l'étalage au magasin La Baie de la Place Versailles, où elle a dérobé une paire de gants d'une valeur de 50 $. Elle a écopé une amende de 235 $. Le juge Denis Boisvert de la cour municipale de Montréal a refusé de lui accorder une absolution inconditionnelle qui lui aurait évité un casier judiciaire.

C'est la première vice-présidente de la CEQ, Monique Richard, qui a pris temporairement la relève de Mme Pagé. Pendant sa réflexion, Mme Pagé demeurera cependant au sein du conseil exécutif de la CEQ. « Elle sera conseillère et travaillera dans divers dossiers », explique Mme Gareau.

Devant l'urgence de la situation, les membres du comité exécutif ont convenu hier de devancer la tenue du Conseil général, qui devait normalement avoir lieu, pendant trois jours, à la fin mai.

Le 14 mai, plus de 300 membres de la CEQ se rencontreront donc dans un grand hôtel du centre-ville de Montréal. À la fin de cette journée, on devrait en savoir plus sur l'avenir de Mme Pagé au sein de la CEQ, selon Mme Gareau.

La GRC enquête sur le fabricant de cigarettes RJR Macdonald

Presse Canadienne
TORONTO

La Gendarmerie royale du Canada s'est présentée récemment avec des mandats de perquisition au siège social du fabricant de cigarettes RJR Macdonald, dans le cadre de son enquête sur la contrebande de cigarettes.

« Nous avons reçu récemment à nos bureaux la visite d'agents de la GRC et nous leur avons remis des documents », a déclaré le vice-président de R.J. Reynolds International Tobacco, Axel Geltz. RJ Reynolds a pour filiale la compagnie RJR-Macdonald.

La GRC a saisi des documents au siège social de RJR-Macdonald, à Toronto, de même qu'à ses bureaux et son usine de Montréal.

« C'est arrivé il y a plusieurs semaines et nous avons apporté toute la collaboration possible. C'est tout ce que je peux affirmer », a-t-il ajouté.

Les policiers serreront la vis aux conducteurs qui auront trop bu

HUGO DUMAS

Les terrasses ensoleillées fourmillent de monde, les barbecues extérieurs se multiplient : la saison chaude amène inévitablement une série de nouvelles occasions d'ingurgiter de l'alcool. Mais attention, tous les policiers de la province ont l'intention de serrer la vis aux conducteurs qui auront trop bu au cours des 30 prochains jours.

Avec la mise en branle de la vaste opération PAS d'alcool (Programme d'application sélective), pilotée par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), environ 120 000 conducteurs doivent être interceptés aux nombreux barrages routiers qui seront érigés, du 6 mai au 6 juin, partout sur les routes du Québec.

« Ceux qui osent conduire en état d'ébriété doivent non seulement craindre d'être arrêtés, ils doivent l'être », a lancé hier après-midi le président-directeur général de la SAAQ, Jean-Yves Gagnon.

Cette campagne, qui met l'accent sur le fait que l'alcool au volant ne doit plus tuer sur les routes, met aussi à contribution la Sûreté du Québec (SQ), le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) et l'Association des directeurs de police et pompiers du Québec. Clientèle visée : les 20-45 ans. « Il n'y aura aucune tolérance envers ceux qui s'obstinent à conduire en état d'ébriété », avertit Donald Pouliot, inspecteur au service de la sécurité routière à la Sûreté du Québec.

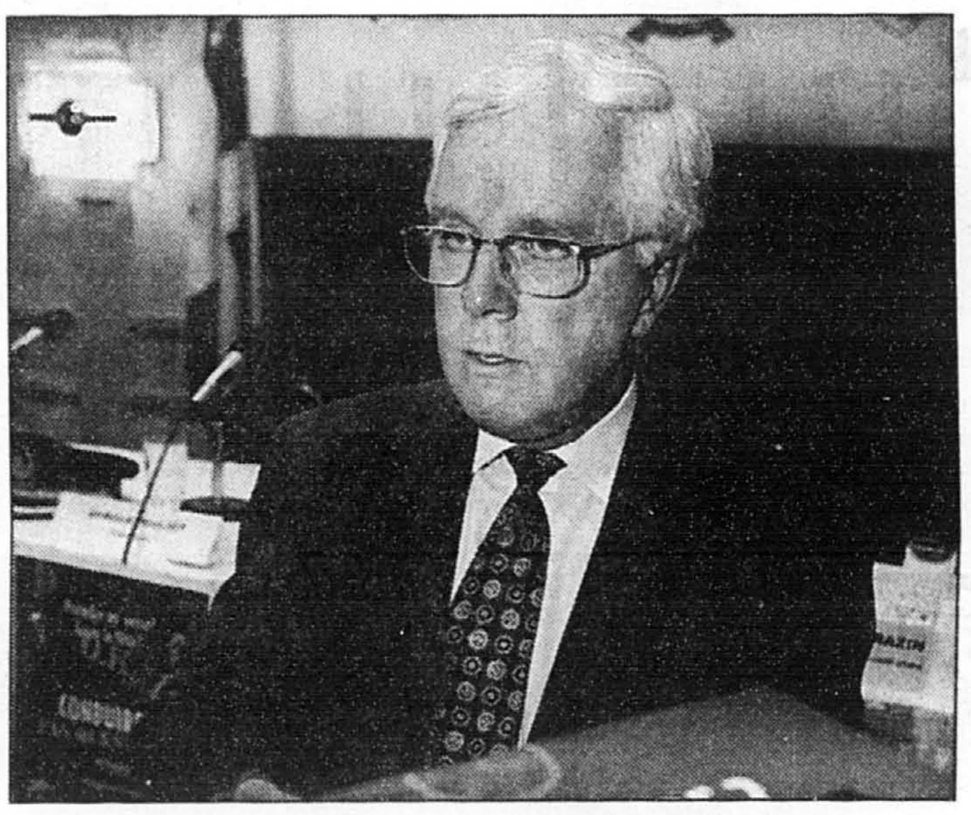


PHOTO ALAIN ROBERGE, *La Presse*

« Ceux qui osent conduire en état d'ébriété doivent non seulement craindre d'être arrêtés, ils doivent l'être », a lancé hier après-midi le président-directeur général de la SAAQ, Jean-Yves Gagnon.

L'an dernier, près de 300 personnes sont mortes sur les routes du Québec dans des accidents où l'alcool était en cause. En 1992, le nombre de victimes pour ce même type de drame s'élevait à 450. Amélioration, certes, mais ce chiffre est encore beaucoup trop élevé aux yeux de la SAAQ. Une publicité coup de poing a commencé à être diffusée hier sur tous les réseaux de télévision. « L'alcool au volant, ça s'arrête ici », peut-on entendre lorsqu'un jeune conducteur, intercepté à un barrage routier, doit se ranger sur l'accotement. La pub sera vue pendant toute la durée de l'opération.

Et dans le cadre de sa campagne de sensibilisation, la SAAQ a également ciblé deux régions qui sont parmi les plus à risques en ce qui concerne l'alcool au volant : Beauce-Etchemin et le Saguenay—Lac-Saint-Jean. Des cartes postales et des affiches seront distribuées dans ces endroits afin de dissuader les conducteurs qui ont trop bu de prendre le volant.

« L'alcool est en cause dans 25% des accidents mortels sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal, soutient le directeur du SPCUM, Michel Sarrazin. On vit difficilement avec le souvenir d'une victime. »

Arrêté, le conducteur dont le taux d'alcoolémie dépasse 0,08mg voit son permis de conduire suspendu sur-le-champ pour une période de 15 jours. S'il y a récidive, la suspension est de 30 jours. Pour les nouveaux conducteurs, c'est tolérance zéro. Aucune goutte d'alcool n'est permise.

L'an dernier, 235 000 conducteurs ont été interceptés à des barrages routiers et 1053 d'entre eux ont été accusés de conduite avec facultés affaiblies, selon la SAAQ.

Selon M. Gagnon, les pays qui réussissent le mieux à contrôler le phénomène dangereux de l'alcool au volant sont ceux qui ont misé sur une stratégie d'intervention quasi permanente.

« Boire ou conduire ? Un seul choix possible », rappelle la SAAQ.



Voici 5 raisons importantes de faire entreposer votre fourrure chez nous.

1. **La crédibilité** • Holt Renfrew et Birger Christensen cumulent plus de 250 ans d'expérience en matière de fourrure.
2. **Le service** • Nos experts vous aideront à évaluer les soins que requiert votre fourrure.
3. **La qualité** • Vous recevrez un service attentionné digne de vos attentes.
4. **La valeur** • Toute comparaison faite, vous obtenez chez nous un meilleur rapport qualité-prix.
5. **La paix d'esprit** • Pas de mauvaise surprise : vous avez l'assurance de retrouver votre manteau là où vous l'aviez laissé.

HOLT RENFREW
Rue Sherbrooke, angle de la Montagne (514) 842-5111

Cartier



Montre Trinity®
Vermeil.

Concessionaire Cartier Agréé

CHÂTEAU D'IVOIRE
Depuis 1978
2020 rue de la Montagne 845-4651

Île de Montréal

Québec va se pencher sur les partenariats routiers

LAURIER CLOUTIER

Le Québec — et en particulier la région de Montréal — pourrait se doter d'autoroutes à péage, comme la 407 à Toronto, ou compléter son réseau par des tronçons privés.

Transports Québec a en effet complété la rédaction de son mémoire, déclare le sous-ministre André Trudeau. Il le soumettra ces jours-ci au ministre, Guy Chevrette, et au ministre délégué, Jacques Baril, pour sa présentation au conseil des ministres.

« Des 407 au Québec ? Oui, on évalue cette possibilité », déclare Jacques Baril, après une causerie devant les 500 participants au congrès de l'Association québécoise du transport et des routes.

On ne saura que plus tard d'où viendront les capitaux. Le mémoire offre différents scénarios. Québec pourrait demander au secteur privé d'assumer financièrement de nouvelles sections d'autoroutes. L'Ontario a investi plus de 900 millions de dollars dans la 407 mais vient de la privatiser au prix de trois milliards par un bail à long terme (exploitation, entretien), tout en gardant la propriété de l'autoroute du nord de Toronto.

Québec n'acceptera le retour du péage que s'il existe un trajet alternatif sans péage, dit M. Baril. Sur des autoroutes neuves ou existantes ? L'industrie fait beaucoup de pressions pour réaliser des tronçons des autoroutes 30 et 25, au sud et au nord de Montréal, dit-il. « Québec pourrait accélérer ou devancer des projets ». Le réseau routier du Québec date souvent des années soixante, il a atteint sa maturité et il est temps de le rénover.

Le gouvernement a entrepris trois projets pilotes, à Saint-Romuald, Cap-de-la-Madeleine et Vaudreuil, où toutes les responsabilités ont été confiées au secteur privé, pour cinq ans, le donneur d'ouvrage se contentant de définir le résultat exigé. Les contribuables n'auront pas à débourser en cas de pépins.

Québec peut se payer plusieurs des nouvelles technologies des « systèmes de transport intelligent », assure Jacques Baril, après sa visite des nombreux stands du congrès de l'AQTR (Lockheed Martin Canada, Groupe Cartier) et avant de monter à bord d'un camion-remorque de la Federal Highways Administration des États-Unis, l'équivalent de Transports Canada. Le véhicule expose les dernières découvertes en planification, gestion et signalisation routières, de compagnies telles Raytheon et AlliedSignal.

Montréal compte des caméras, appareils de détection électronique et panneaux à messages variables sur une boucle de 35 km. On prévoit une deuxième boucle, pour inclure les autoroutes 20 et 13, l'an prochain. En cinq ou six ans, le réseau se rendra jusqu'à la 30, la rivière Richelieu et la 640, à Laval, conclut Anne Pelletier, chargée de projet à Transports Québec.

Faire affaire avec Locatel coûte cher !

MARIE-ANDRÉE AMIOT

Des frigos, des télés ou des meubles de cuisine qui sont payés deux fois leur valeur marchande, voilà ce qui arrive aux clients qui font affaire avec Locatel, une entreprise montréalaise spécialisée dans la location-achat de meubles. Les taux d'intérêt sont tellement élevés qu'ils peuvent atteindre 100 %. Une situation inacceptable, selon Option Consommateurs, qui depuis deux ans se penche sur la question des entreprises spécialisées dans ce type de commerce.

C'est pourquoi l'organisme a annoncé hier qu'il déposait une requête pour autorisation d'exercer un recours collectif contre Locatel. La requête sera déposée au nom de Lise Martin, une consommatrice qui a loué et acheté un téléviseur usagé valant 449 $ au moment de la conclusion de l'entente, mais qui lui a finalement coûté 1052,04 $ (excluant les taxes, mais incluant les frais d'assurance et d'administration).

Locatel, qui a trois succursales à Montréal, propose aux consommateurs de louer pour acheter tout ce qu'il faut pour meubler leur maison, de la cave au grenier. Les gens peuvent louer des réfrigérateurs, des laveuses et sécheuses, des appareils électroniques, même des plantes artificielles ! Locatel accepte tous les clients, peu importe leur dossier de crédit.

Les contrats de location sont de 12 ou 24 mois. À la fin de ce contrat, le bien appartient au client. « En ce sens, Locatel fait de la vente à tempérament, précise Me Jean-Pierre Fafard. Mais elle le présente sous la forme de location simple. Cela lui permet de se soustraire à l'application des dispositions sur le crédit de la Loi sur la protection du consommateur (LPC) ainsi qu'à celle des articles du Code criminel sur les taux d'intérêt usuraires. »



PHOTO PIERRE McCANN, *La Presse* ©

Locatel accepte tous les clients, peu importe leur dossier de crédit.

Cher, cher !

Vendredi dernier, Louise Rozon, la directrice générale d'Option Consommateurs, s'est fait passer pour une cliente désireuse d'acheter un téléviseur Sanyo de 20 pouces. « Après qu'il m'ait affirmé que Locatel avait les plus bas prix en ville, le préposé m'a indiqué que mon paiement mensuel serait de 44,95 $ pendant 24 mois (le premier paiement, 69,95 $, comprend l'ouverture du dossier et la première mensualité). À la fin du contrat, ce téléviseur m'aurait coûté 1103,80 $. Dans les faits, un Sanyo de 20 pouces coûte environ 400 $. »



Louise Rozon

L'organisme a reçu une cinquantaine de plaintes de la part de clients qui se disent déçus et choqués. « Dans certains cas, on avait promis de la marchandise neuve et le client s'est fait refiler des biens d'occasion », poursuit Mme Rozon. Qui plus est, jamais Locatel ne mentionne à ses futurs clients le taux de crédit implicite, ni combien ils devront payer durant toute la durée du contrat.

Locatel n'exige aucune enquête de crédit et propose à tous les clients une entente ouverte. Cela signifie que si un client n'arrive plus à effectuer ses paiements, Locatel reprendra la marchandise sans poser de questions. « On vend le service en insistant sur le fait qu'il n'y aura aucune pénalité en cas de défaut de paiement, souligne Mme Rozon. C'est d'autant plus insidieux que les consommateurs qui font appel à Locatel ont de faibles revenus et ne font pas nécessairement le calcul final. On les attire avec des taux mensuels qu'ils se croient en mesure de payer sans jamais leur parler de la somme totale qu'ils auront déboursée à la fin. »

Option Consommateurs poursuit Locatel en vertu de l'article 8 de la Loi de la protection du consommateur, qui stipule qu'il ne doit pas y avoir un écart considérable entre la valeur marchande d'un bien et le prix que doit payer le client.

L'organisme avait déjà défrayé les manchettes il y a 18 mois en annonçant une autre poursuite collective contre l'entreprise Louer pour acheter, qui procède de la même façon. Dans ce cas, on attend toujours la décision de la Cour supérieure au sujet de la requête en autorisation du recours collectif qui a été entendue les 16 et 17 mars dernier.

Louise Harel davantage tentée par une structure d'« agglomération »

MARTIN PELCHAT
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Dans une entrevue au magazine *L'actualité*, la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel, se montre beaucoup plus encline à instaurer une nouvelle structure « d'agglomération » dans la métropole qu'à imposer aux villes les fusions recommandées dans le rapport Bédard sur la fiscalité municipale.

Affirmant vouloir faire de Montréal d'ici 2002 la Barcelone du Québec — « un fer de lance, une locomotive, le lien avec le reste du monde » —, Mme Harel y parle de la fiscalité « d'agglomération » comme du seul moyen de préserver l'équilibre entre la métropole et la banlieue. Dans le cadre de ce régime, la banlieue serait appelée à contribuer au financement des « fonctions métropolitaines » comme le transport en commun, le développement économique, l'aménagement, la gestion des déchets et l'environnement.

Évoquant à nouveau le conseil métropolitain qui gérait 75 % des taxes municipales de la région torontoise avant la création de la mégacité, la ministre reconnaît qu'elle devra peut-être imposer cette fiscalité d'agglomération : « ... Mais j'aurai l'appui de la population et des chefs politiques, dit-elle. Ces derniers me disent que la résistance vient moins d'eux-mêmes que de leurs cadres et syndicats. C'est une structure qui résiste. »

— Pensez-vous imposer cette fiscalité sans rien changer aux frontières municipales, sans fusions ? lui demande le journaliste.

— Oui ! répond Mme Harel. En France, il y a 36 000 communes, mais ce sont les régions ou des regroupements d'administrations locales qui exercent les fonctions importantes.

Au cabinet de Mme Harel, on affirmait hier ne pas voir dans ces propos une orientation de la ministre contre les fusions. « Toutes les possibilités sont sur la table », y insiste-t-on, en précisant que l'entrevue a été réalisée le 8 avril, soit 12 jours avant le dépôt du rapport Bédard.

Têtes d'affiche

■ Du 3 au 9 mai l'Association canadienne pour la santé mentale rappelle que la santé mentale est d'abord et avant tout affaire de bonnes habitudes de vie, de confiance en soi et de respect de soi. La présente Semaine nationale de la santé mentale est destinée aux personnes en santé qui veulent le demeurer qu'importe les problèmes rencontrés. Des activités se dérouleront un peu partout, l'Ordre des psychologues présentant une conférence de Pierre Foucault (vice-président de l'Ordre) sur les questions qui concernent les adolescents d'aujourd'hui : délinquance, décrochage scolaire, suicide, dépression, etc. Le tout aura lieu jeudi à compter de 19 h 30 au pavillon Lionel-Groulx de l'Université de Montréal (salle B-2285), 3200, rue Jean-Brillant. Entrée libre. Renseignements : 738-1881 ou 849-3291.

■■■

■ Première Semaine des services aux personnes âgées (3 au 9 mai), organisée dans le cadre de l'Année internationale des personnes âgées, par l'Association des CLSC et des CHSLD. Placée sous la présidence d'honneur de Thérèse Darche, infirmière retraitée, cette semaine a pour thème *Prendre soin d'un aîné*. On devrait donc partager au cours de la semaine les heureuses expériences de soins prodigués aux aînés. À l'occasion du lancement de cette Semaine des services aux personnes âgées, on a voulu souligner une expérience enrichissante, soit le programme *Jeunes et aînés pour tisser des liens*, une initiative de l'association L'Amitié n'a pas d'âge, en collaboration avec le CLSC Hochelaga-Maisonneuve, le cégep Maisonneuve et des organismes communautaires. Ce programme propose le jumelage d'un collégien et de personnes âgées en perte d'autonomie recevant des services à domicile du CLSC.



Thérèse Darche

■■■

■ La section Rive-Sud de la Fondation des maladies du coeur peut compter sur Donald Forman (président de Rubanco à Longueuil) comme président d'honneur de son deuxième tournoi de golf du coeur. Le rendez-vous est fixé au lundi 17 mai au golf municipal Le Parcours du cerf de Longueuil. Coût : 140 $. Renseignements : (450) 442-6387.



Donald Forman

■■■

■ Le centre de réhabilitation pour démunis alcooliques et toxicomanes Bonsecours (quartier Pointe-Saint-Charles) tiendra son deuxième tournoi de golf le mardi 1er juin au club de golf Deux-Montagnes, à Saint-Eustache. Bonsecours oeuvre depuis 25 ans auprès des déshérités, l'organisme veillant à leur réhabilitation et leur réinsertion sociale. Coût :125 $. Renseignements : 935-8882.

■■■

■ Le prix Distinction, pour le Québec, des conseillers en placement, a été remporté par Marc Dalpé, de Lévesque Beaubien Geoffrion, qui défendra donc les couleurs du Québec à la finale nationale.

■■■

■ Le président de l'imprimerie Goliath, Alain David, a accepté la présidence d'honneur du tournoi de golf Goliath, organisé par les Associés de l'Institut de réadaptation de Montréal, et qui aura lieu le lundi 31 mai au Parcours du cerf, à Longueuil. Coût : 150 $. Renseignements : 340-2756.

■■■

■ C'est sous la présidence d'honneur de Danielle Corey et Ronald Corey (président du club de hockey Canadien) que se tiendra le 10e tournoi de golf de la Fondation du centre hospitalier le Gardeur (Repentigny), le 8 juin, au club de golf du Boisé, à Lachenaie. Le comité organisateur est présidé par le maire de Charlemagne, René Després. Renseignements : (450) 654-7525, poste 2150.



Danielle Corey

■■■

■ Symposium sur *Les femmes et le travail*, organisé par la faculté de commerce et d'administration de l'Université Concordia vendredi, à compter de 9 h, au pavillon Henry Hall (1455, boulevard de Maisonneuve Ouest). La conférencière invitée sera Lynda Reeves, présidente des éditions Canadian Home et créatrice de magazines, dont le *Canadian House & Home*, et animatrice d'émissions de télévision. D'autres femmes d'affaires influentes prendront la parole. Entrée libre. Renseignements : 848-7598.

■■■

■ Grand bal de la Fondation du Musée du Québec, le samedi 5 juin, à 19 h, dans le grand hall du Musée (parc des Champs-de-Bataille, à Québec). La soirée sera animée par Edgar Fruitier et comprendra un repas gastronomique, des valses et grands airs, ainsi qu'une visite de l'exposition *Dallaire*. Coût : 200 $. Renseignements : (418) 644-6460, poste 5529.

■■■

■ ERRATUM — Nous avons commis une erreur de numéro de téléphone concernant le dîner gastronomique chinois de l'Orchestre symphonique de Montréal qui se tiendra jeudi, sous le haut patronage de l'ambassadeur de Chine, Mei Ping, au Windsor (1170, rue Peel). Coût : 75 $. Renseignements : 840-7422.

■■■

■ C'est sous la présidence d'honneur du lieutenant-gouverneur Lise Thibault et du ministre Guy Chevrette (Transports, Affaires autochtones, Faune et Parcs) que se tiendra le 15 juin le tournoi de golf de la fondation Raymond Gaudreault. Ce dernier, qui est également président de la fondation, rappelle que tous les profits seront remis à des organismes de la région de Lanaudière oeuvrant auprès de jeunes en difficulté d'intégration sociale. Ce tournoi de golf annuel aura lieu simultanément aux clubs de golf de Joliette et Base de roc, à Joliette. Renseignements : (450) 585-1210 ou 1-800-561-1210, poste 243.



Raymond Gaudreault

■■■

■ Jean-Denis Marchand, directeur de l'école Adélard-Desrosiers (commission scolaire de la Pointe-de-l'Île), vient de recevoir le prix Claude-Hébert du Conseil scolaire de l'île de Montréal. Ce prix reconnaît une intervention profitable en milieu défavorisé. Il est remis annuellement et est assorti d'une bourse de 1000 $ devant être affectée au soutien de l'action entreprise par le lauréat.

■■■

■ Vendredi, la Fondation des maladies du coeur organise une dégustation de vins californiens. Placée sous la présidence d'honneur de Serge Chevalier, vice-président de Raymond Chabot Grant Thornton, cette activité sera rehaussée par la présence du lieutenant-gouverneur Lise Thibault, patronne d'honneur de la Fondation des maladies du coeur. Coût : 50 $. Renseignements : 871-1551, poste 234.

Adressez vos communiqués à :
Têtes d'affiche
La Presse, 7, rue St-Jacques
Montréal H2Y 1K9

Denis LAVOIE

Actualités

Santé : la banlieue privée de millions

Le manque à gagner est de 150 millions pour la seule Montérégie

ANDRÉ PRATTE

Les statistiques produites par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) confirment les prétentions des régies régionales de la banlieue de Montréal selon lesquelles elles sont sous-financées de plusieurs dizaines de millions.

La Presse a obtenu du ministère deux tableaux dont le sous-titre est sans équivoque : « Quatre régions déficitaires en périphérie de Québec et de Montréal ». Le premier tableau établit les ressources financières dont a besoin chacune des régies régionales compte tenu des caractéristiques sociodémographiques de la population qu'elle dessert. Le second tableau montre les sommes réellement reçues par chaque régie, une fois pris en compte l'impact financier de la mobilité des clientèles et de la concentration à Montréal et à Québec des soins spécialisés.

Selon la première série de calculs, la régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie devrait recevoir 16,4 % des budgets consentis par Québec (rémunération des médecins exclue). En réalité, la Montérégie n'a reçu l'an dernier que 14,4 % des montants versés. Cet écart de deux points de pourcentage se traduit par un manque à gagner de quelque 150 millions.

Laval, qui aurait eu droit à 4 % des subventions de Québec, n'en a reçu que 3,7 %, ce qui équivaut à un manque à gagner de quelque 20 millions. Calculé de la même façon, le sous-financement de la région de Lanaudière peut être évalué à 60 millions. L'autre région déficitaire serait celle de Chaudière-Appalaches, en banlieue de Québec, qui aurait reçu l'an dernier à peu près 15 millions de moins que ce que justifiait ses besoins, selon les calculs du MSSS. À l'inverse, l'île de Montréal jouirait d'un surplus d'au-delà de 170 millions par rapport aux besoins de santé et de services sociaux de sa population.

Ce type de données circule parmi les fonctionnaires du ministère et des régies régionales depuis un an ou deux, Québec tentant de s'entendre avec ses partenaires sur une méthodologie apte à mesurer avec précision les déséquilibres dans la répartition régionale des ressources.

À la régie régionale de la santé de Laval, on souligne que certaines données employées par le ministère dans ses calculs datent déjà de trois ou quatre ans. Selon René Auger, coordonnateur financier, une mise à jour de ces données révélerait une augmentation du manque à gagner de cette région.

À la régie régionale de Montréal-Centre, on admet l'existence d'un manque à gagner pour les banlieues. Cependant, on estime que les chiffres du MSSS ne peuvent saisir la réalité dans toute sa complexité. « Les tableaux montrent que les gens de Laval, de Boucherville ou de Brossard sont en pénurie de services, alors qu'en réalité, pour une partie importante de ces gens-là, qui travaillent ou étudient à Montréal, c'est plus court de venir chercher ces services ici que dans leur propre région », souligne Luc Bordeleau, adjoint au directeur des immobilisations et des finances.

« Au bout du compte, conclut M. Bordeleau, le surplus théorique imputé à Montréal est surestimé. Le montant de 170 millions devrait être substantiellement diminué. »

Une part d'arbitraire

Au MSSS, la sous-ministre adjointe Mireille Fillion nous met en garde contre une interprétation littérale de ces données, qui comportent une part d'arbitraire. Ainsi, les résultats des calculs dépendent en bonne partie du découpage des régions. « Il y a une différence entre la présence d'un budget pour une région et l'accessibilité à une ressource (pour les résidants de cette région). Le moindre changement dans le découpage territorial fait changer complètement les conclusions. »

« Ces méthodes ont été conçues pour aider à la prise de décision, poursuit la sous-ministre adjointe. Mais le gouvernement ne doit surtout pas appliquer ces formules les yeux fermés. »

Le ministère a récemment cherché à combler les manques à gagner subis par certaines régions. En 1998-99, les régions défavorisées se sont partagées une somme de 28 millions. En outre, durant les années de compressions, Québec a imposé davantage de sacrifices aux régions favorisées. Mais comme le révèlent les chiffres cités plus haut, ces gestes n'ont pas suffi.

Le dernier budget Landry a accordé un autre 18 millions aux régions démunies. « L'état actuel de la répartition des ressources s'est construit en 20 ou 25 ans, fait remarquer Mme Fillion, ce n'est pas une chose qu'on peut corriger en un an ou deux. »

Pas de retour prévisible des infirmières retraitées

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Le réseau de la santé ne doit pas s'attendre à un retour massif des infirmières ayant pris leur retraite dans le cadre du programme de départs volontaires de 1997.

La très grande majorité de ces quelque 3200 infirmières, qui récupéreront leur droit de travailler dans le secteur public à compter de cet été, n'ont en effet pas le goût de revenir en arrière, selon la présidente du Regroupement des infirmières et infirmiers retraités (RIIR), Liette Hawey.

« À 50 ou 55 ans, si tu retournes au travail, tu te retrouves en bas de la liste de rappel, souligne-t-elle. Tu dois être disponible 24 heures sur 24, tu dois être prête à travailler la nuit, ou une fin de semaine sur deux. La plupart des infirmières ne sont pas prêtes à retourner dans ces conditions-là. »

Comme toutes les ententes conclues à l'époque avec les employés des secteurs public et parapublic, l'accord signé par les syndicats infirmiers au printemps 1997 spécifiait que les employées se prévalant des offres de départ ne pourraient réintégrer le réseau avant l'écoulement d'une période de deux ans.

Pour la plupart des infirmières, ce délai prendra fin vers le 1er juillet — un moment idéal pour reprendre le collier, puisque les hôpitaux prévoient se retrouver à court de 800 infirmières pendant les vacances estivales, malgré l'entrée en poste de 1500 finissantes des cégeps et des universités.

Mais ces considérations n'influenceront probablement pas les « néoretraitées », si l'on en croit Mme Hawey. « Beaucoup de gens de mon âge ont quitté le réseau parce qu'elles étaient désabusées, fatiguées, épuisées, dit-elle. Or, la situation ne s'est pas améliorée. »

Et la rente ?

D'après la présidente du RIIR, plusieurs infirmières craignent également de perdre leur rente si elles reviennent travailler.

À ce sujet, toutefois, on se fait relativement rassurant du côté de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). « Dans la mesure où l'infirmière qui veut revenir décide de ne pas recommencer à cotiser au régime, il n'y a pas de désavantage, parce qu'elle conserve sa rente », explique Monique Hins, agente d'information.

Si quelqu'un revient à temps partiel et contribue au régime, une partie de sa rente pourra cependant être retenue. Lors de la retraite définitive, la CARRA calculera la valeur de la rente en fonction des contributions additionnelles, de même que la rente indexée qui aurait été versée s'il n'y avait pas eu de retour au travail. L'hypothèse la plus avantageuse pour la travailleuse sera retenue.

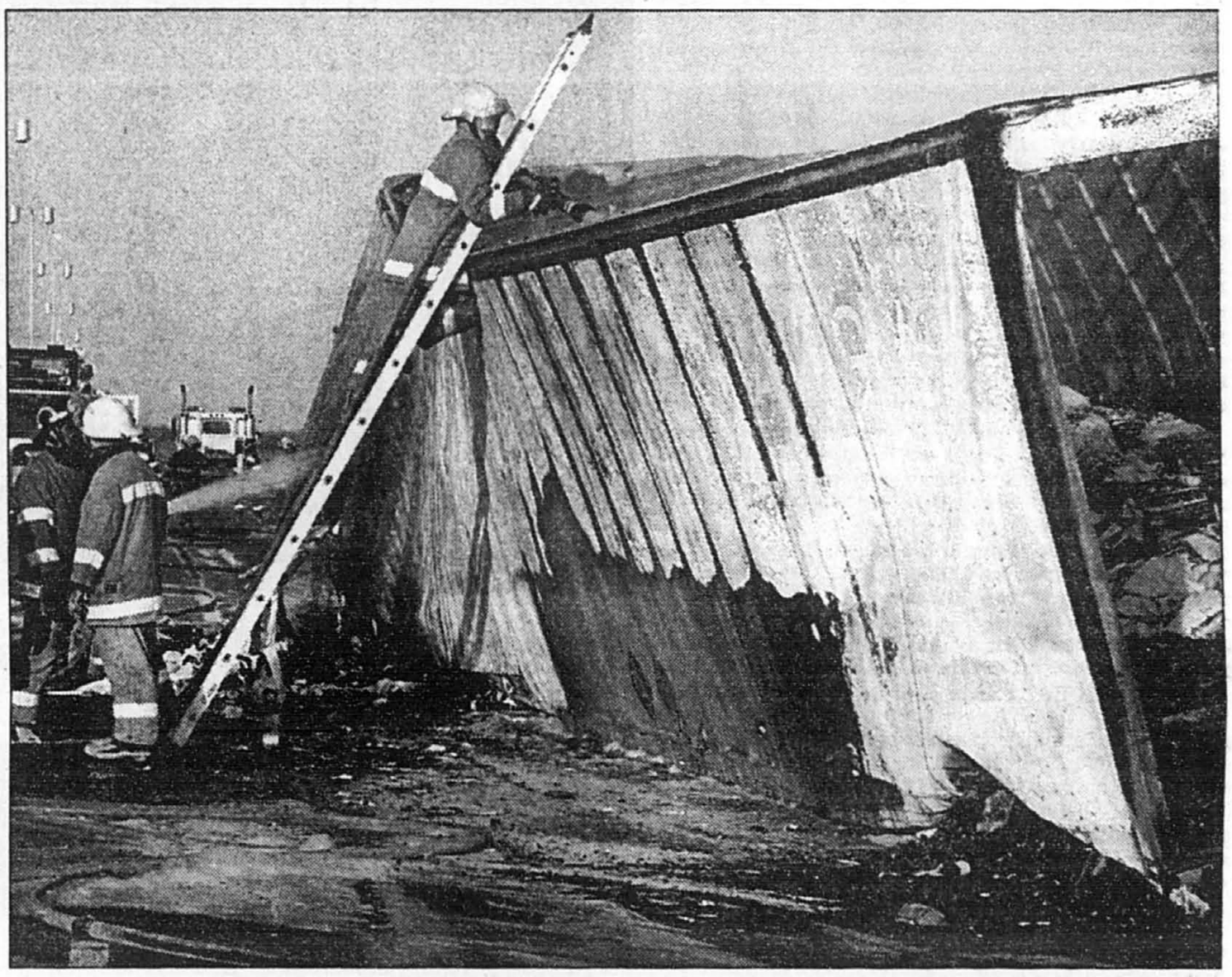
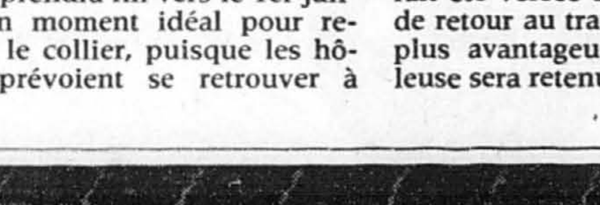


PHOTO STÉPHANE BRUNET, *collaboration spéciale* ©

Un camion emboutit l'autre

Une collision entre deux camions semi-remorque, vers 17 h 40, a perturbé la circulation pendant plusieurs heures sur l'autoroute 40 Est, hier soir, au beau milieu du pont de l'Île-aux-Tourtres, à l'extrémité ouest de l'île de Montréal. Tentant d'éviter une voiture en panne dans la voie de droite, un camion transportant des porcs a ralenti et un autre qui le suivait n'a pas eu le temps de freiner à temps et l'a embouti. Sous la force de l'impact, le deuxième camion, chargé de papier à imprimante, a alors pris feu. Son conducteur, sonné par la collision, a été extirpé de la cabine juste avant que le camion ne brûle complètement. Il ne souffrirait que de blessures légères selon la Sûreté du Québec.

C'est le moment ou jamais de joindre l'utile à l'agréable.



Devenez membre de Fréquence Plus†. Pour votre prochain voyage aller-retour en l'Espace 127 vers l'Europe, Air France vous offre suffisamment de Miles pour obtenir un billet gratuit* vers les États-Unis continentaux sur une de nos compagnies partenaires. D'autres bonnes nouvelles vous attendent au 1 800-667 2747. Appelez vite !

AIR FRANCE

GAGNER LE CŒUR DU MONDE

*Air France vous offre un bonus de 11 500 Miles pour tout aller-retour en l'Espace 127 au départ du Canada entre le 1er avril et le 31 août 1999 (dernier retour le 31 août 1999). Cette prime, ajoutée aux Miles normalement accumulés entre le Canada et l'Europe en l'Espace 127, représente un billet gratuit pour les États-Unis continentaux. Billet gratuit en classe économique selon disponibilité de la classe tarifaire réservée aux billets primes. Paiement des taxes à la charge du passager. †Devenez vite membre de Fréquence Plus en composant le 1 800-313 9599. C'est simple et gratuit.

7436B1

L'ascension vers la réadaptation

MARTHA GAGNON

Victime d'un accident de la route en 1998, Pascal Larose, 26 ans, était fier hier de montrer ses capacités en escaladant un mur lors de l'inauguration des nouveaux locaux du centre de réadaptation du Réseau Santé Richelieu-Yamaska, à Saint-Hyacinthe.

M. Larose, qui a subi un traumatisme crânio-cérébral et des fractures au tibia et au bras, a voulu démontrer par ce geste symbolique que la réadaptation est une longue ascension pour laquelle le personnel et le patient doivent s'unir dans une même cordée. Plusieurs patients ont d'ailleurs travaillé à la construction du mur d'escalade conçu spécialement pour la cérémonie.

« Ce travail s'est transformé en activité thérapeutique », explique Guy Boucher, neuropsychologue. « On oublie trop souvent les efforts énormes que les patients doivent accomplir en réadaptation, dit-il. Toujours plus haut et plus loin. C'est notre objectif. Atteindre la récupération maximale. »

Père de deux enfants, M. Larose n'est pas encore arrivé au sommet, mais il a accompli d'énormes progrès et surmonté plusieurs craintes. Confiant, il espère effectuer prochainement un stage dans son milieu de travail, une entreprise de haute technologie à Bromont, pour évaluer ses possibilités.

La ministre de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois, a visité les nouveaux locaux de réadaptation qui ont été bénis par Mgr François Lapierre. Il s'agit de la première phase du plan de rénovation et d'agrandissement du pavillon Hôtel-Dieu auquel le gouvernement a consenti une somme de 23,7 millions. « En plus d'avoir des locaux plus fonctionnels et attrayants, nous disposons d'un équipement à la fin pointe de la technologie », explique Marie-France Simard, responsable du centre de réadaptation. Grâce à un simulateur perfectionné, on peut recréer différentes activités de travail, comme la plomberie ou la conduite d'un camion, pour évaluer les capacités du patient et faciliter sa réintégration.

Selon Mme Simard, « 99,9 % des patients sont capables de retourner vivre à leur domicile et un bon nombre reprennent le travail. Les professionnels doivent établir des liens étroits avec les employeurs qui sont très collaborateurs ».

Le centre est le seul à dispenser des services en neurotraumatologie pour l'ensemble de la Montérégie. Il reçoit les victimes de traumatismes crâniens ou de lésions de la moelle épinière. « Nous suivons environ 200 patients annuellement. La Montérégie est la région du Québec qui compte le nombre le plus élevé de traumatismes crâniens en raison de son important réseau routier où surviennent de nombreux accidents. Nous répondons aux besoins ; il n'y a pas de liste d'attente », dit la responsable.

Le processus de réadaptation s'étend sur deux ans, en moyenne, dans les cas majeurs. Après l'hôpital, les exercices et le suivi professionnel se font à la maison.

Une centaine d'employés, dont 80 professionnels en réadaptation, travaillent au centre qui offre aussi des services dans les programmes suivants : déficience physique, personnes âgées en perte d'autonomie et nourrissons ayant des problèmes physiques majeurs (torticolis congénital, difficultés d'audition, etc...).

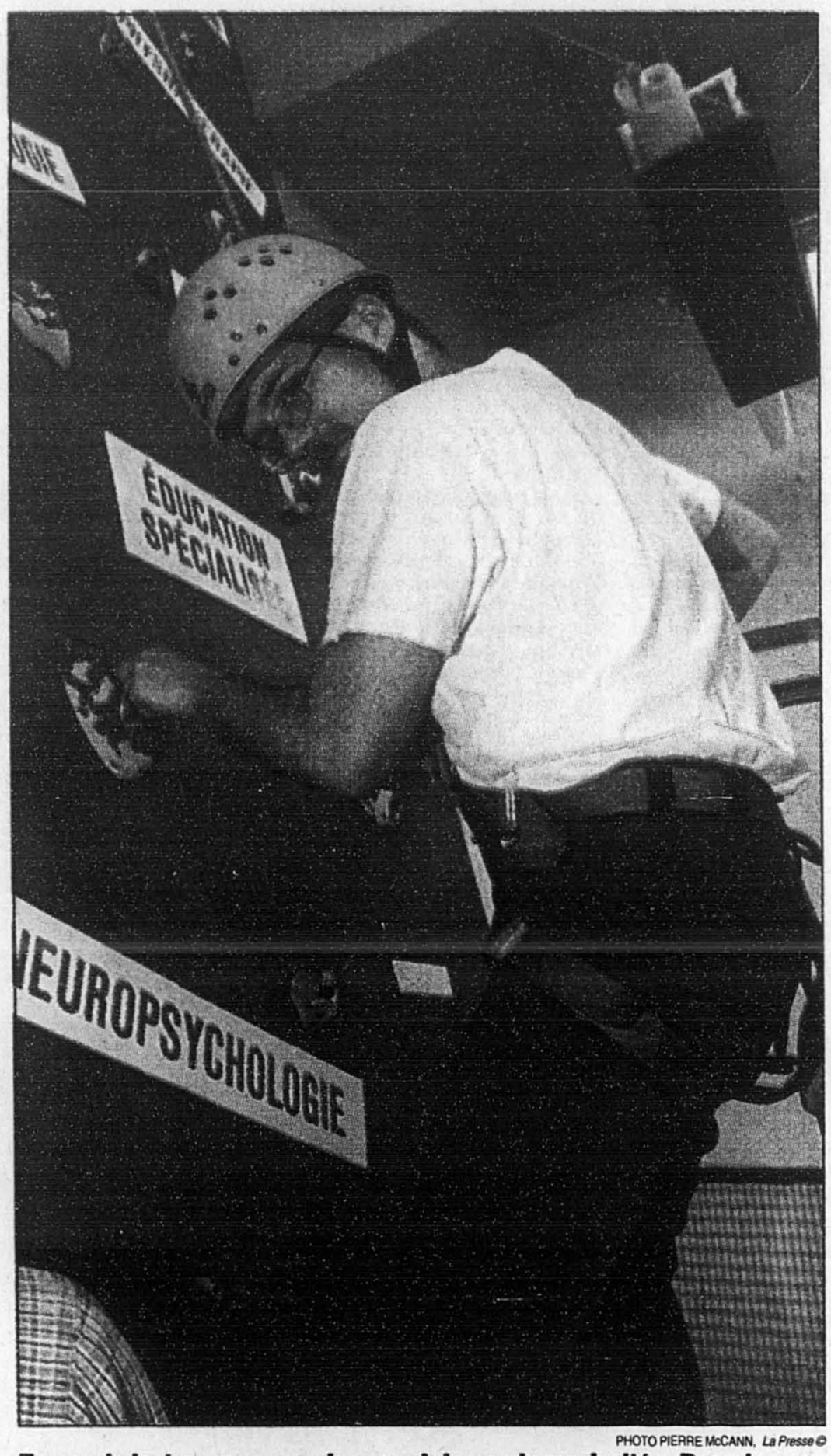


PHOTO PIERRE McCANN, *La Presse* ©

En escaladant ce mur sous le regard de nombreux invités, Pascal Larose, victime d'un accident de la route, a voulu illustrer que la réadaptation est une longue escalade.

Pyrite : Harel se fait rassurante

MARTHA GAGNON

En pleine période de construction, la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, a tenu à rassurer les propriétaires en affirmant hier qu'ils pouvaient désormais se procurer une pierre concassée sans risque de gonflement de pyrite pour effectuer leurs travaux de construction ou de rénovation.

Selon Mme Harel, qui est aussi responsable de la Société d'habitation du Québec, cette pierre appelée « concassé certifié DB (pour dalle de béton) » doit être attestée par des laboratoires indépendants reconnus par le comité technique provincial mis sur pied pour trouver des solutions aux problèmes de la pyrite.

Une dizaine de laboratoires spécialisés sont actuellement en mesure d'effectuer les analyses selon la méthode d'évaluation approuvée par le comité. Ils sont également en mesure de préciser sur le bon de livraison que le granulat répond aux normes. D'après Mme Harel, plusieurs carrières ont déjà fait appel aux services des laboratoires pour offrir un produit sans risque.

Par ailleurs, le comité travaille actuellement à la préparation d'un protocole d'expertise qui permettra de bien reconnaître les problèmes de pyrite et d'établir un diagnostic fiable.

L'Association des ingénieurs en géologie tiendra un nouveau colloque pour faire le point sur la question, le 13 mai, à compter de 13 h à l'hôtel Gouverneur de l'île Charron, sur la Rive-Sud. Il s'adresse aux propriétaires, constructeurs, ingénieurs et autres personnes intéressées.

Le comité d'experts a été formé à la suite d'un premier colloque de l'association qui s'intéresse de près à ce problème. Le comité regroupe des chercheurs, des représentants du milieu de la construction, des carrières, de l'Association des consommateurs pour la qualité dans la construction, de la Société d'habitation du Québec et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

La pyrite est ce minéral contenu dans la pierre de remblai qui, sous l'influence de plusieurs facteurs, peut gonfler et soulever la dalle de béton du garage ou du sous-sol. Dans plusieurs municipalités, les propriétaires victimes de ce problème réclament un programme d'aide financière du gouvernement. La ministre Harel n'a pas encore pris de décision.

Lors d'une récente assemblée à Saint-Bruno, le président de l'Association des propriétaires, Éric De Pauw, a invité les gens à attendre que les recommandations du comité des experts et de l'Association des consommateurs pour la qualité dans la construction avant d'effectuer des travaux de réparation.

L'ACQC déplore, de son côté, que les propriétaires omettent ou refusent de contacter l'organisme pour remplir son questionnaire et lui permettre de recenser toutes les victimes de la pyrite afin de présenter une demande d'aide au gouvernement.

248 $/MOIS*
LOCATION 36 MOIS

Oldsmobile

ALERO



SAUTEZ HORS DE L'ORDINAIRE.

L'Alero, un croisement élégance-performance étonnamment équipé pour son prix. L'Alero, l'Oldsmobile nouvelle génération. Sautez sur l'occasion et laissez l'ordinaire derrière.

NOTRE DAME de PARIS présenté par ALERO

- Moteur L4 Twin Cam de 2,4 litres de 150 chevaux
- Boîte automatique 4 vitesses avec traction asservie
- Freins à disque aux 4 roues avec antiblocage
- Sacs gonflables de nouvelle génération côtés conducteur et passager
- Verrouillage des portes à commande électrique
- Verrouillage de sécurité aux portes arrière pour enfants
- Dispositif antivol PASSLock
- Climatiseur
- Radiocassette AM/FM stéréo
- Volant inclinable

CHEVROLET Oldsmobile GM

L'Association marketing des concessionnaires Chevrolet Oldsmobile du Québec

*Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 1999 en stock, comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. Sujet à l'approbation du crédit. *Paiements mensuels basés sur un bail avec versement initial exigé à la livraison (ou échange équivalent) (voir tableau). Transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Dépôt de sécurité d'au plus 400 $ et première mensualité exigés à la livraison. Frais de 12 ¢ du kilomètre après 60 000 km. Une commande de véhicule peut être requise. Pour plus d'information, voyez votre concessionnaire participant ou visitez le www.gmcanada.com

Comptant	Mensualité
0 $	338 $
1 278 $	298 $
2 932 $	248 $

Actualités

Branle-bas à cause d'un appel à la bombe

La fausse bombe a forcé l'évacuation de 700 personnes à Cap-de-la-Madeleine

Presse Canadienne
CAP-DE-LA-MADELEINE

Un colis suspect, déposé sous un réservoir de propane de Supérieur propane à Cap-de-la-Madeleine, en Mauricie, a fait craindre le pire pendant plusieurs heures hier matin. À tel point qu'il a fallu évacuer 700 personnes, faire cesser les activités d'une dizaine de commerces et fermer l'autoroute 40 dans les deux directions.

Quatre heures plus tard, les policiers et les artificiers de la Sûreté du Québec ont bien dû se rendre à l'évidence lorsqu'ils se sont approchés du colis après l'avoir neutralisé: l'engin prétendument explosif n'était en fait que des fusées de signalisation routière déguisées en bâton de dynamite.

Pourtant, l'engin en question avait bel et bien l'apparence de bâtons de dynamite reliés à un détonateur. Et puisque cette fausse bombe avait été déposée sous un réservoir de 1000 litres de propane et à proximité d'un réservoir de 30000 gallons, les policiers ont pris l'incident au sérieux dès le départ.

À 8h24, le service de police de Trois-Rivières a reçu un appel. Un homme, qui appelait d'une cabine téléphonique, a affirmé qu'il y avait une bombe chez Supérieur propane pour ensuite raccrocher. Une fois sur place, les policiers de Cap-de-la-Madeleine ont effectivement retrouvé le colis suspect dans la cour arrière du commerce.

Selon l'agent Daniel Lamirande, chargé des relations publiques à la Sûreté du Québec (SQ), tout a été mis en place pour assurer la sécurité de la population. Une vaste opération a donc été déclenchée. Les policiers de Cap-de-la-Madeleine ont notamment fait appel à leurs confrères de la SQ et de la Sécurité publique de Trois-Rivières pour établir un périmètre de sécurité dans un rayon de 1,3 kilomètre.

Vers 9h30, plusieurs rues ont été fermées, dont une partie de l'autoroute 40, ce qui a créé des bouchons de circulation majeurs un peu partout dans les deux villes. La circulation ferroviaire a elle aussi été perturbée.

Pendant ce temps, les artificiers de la Sûreté du Québec étaient appelés sur les lieux de l'incident. Peu après leur arrivée à 10h40, ils ont commencé les procédures pour neutraliser l'engin. Un artificier portant une combinaison anti-bombe s'en est approché. Il s'est alors aperçu que les bâtons de dynamite étaient plutôt des fusées de signalisation routière.

Quelque 700 personnes ont dû quitter prestement leur domicile en début de matinée, et une garderie du secteur, qui regroupe une soixantaine d'enfants, a également été évacuée. Toutes ces personnes ont été accueillies dans un centre communautaire de l'endroit.

Le périmètre de sécurité a été levé vers 12h30. L'autoroute et les rues ont été rouvertes à la circulation et les personnes évacuées ont pu regagner leur domicile. La police ne détient aucun suspect pour l'instant.

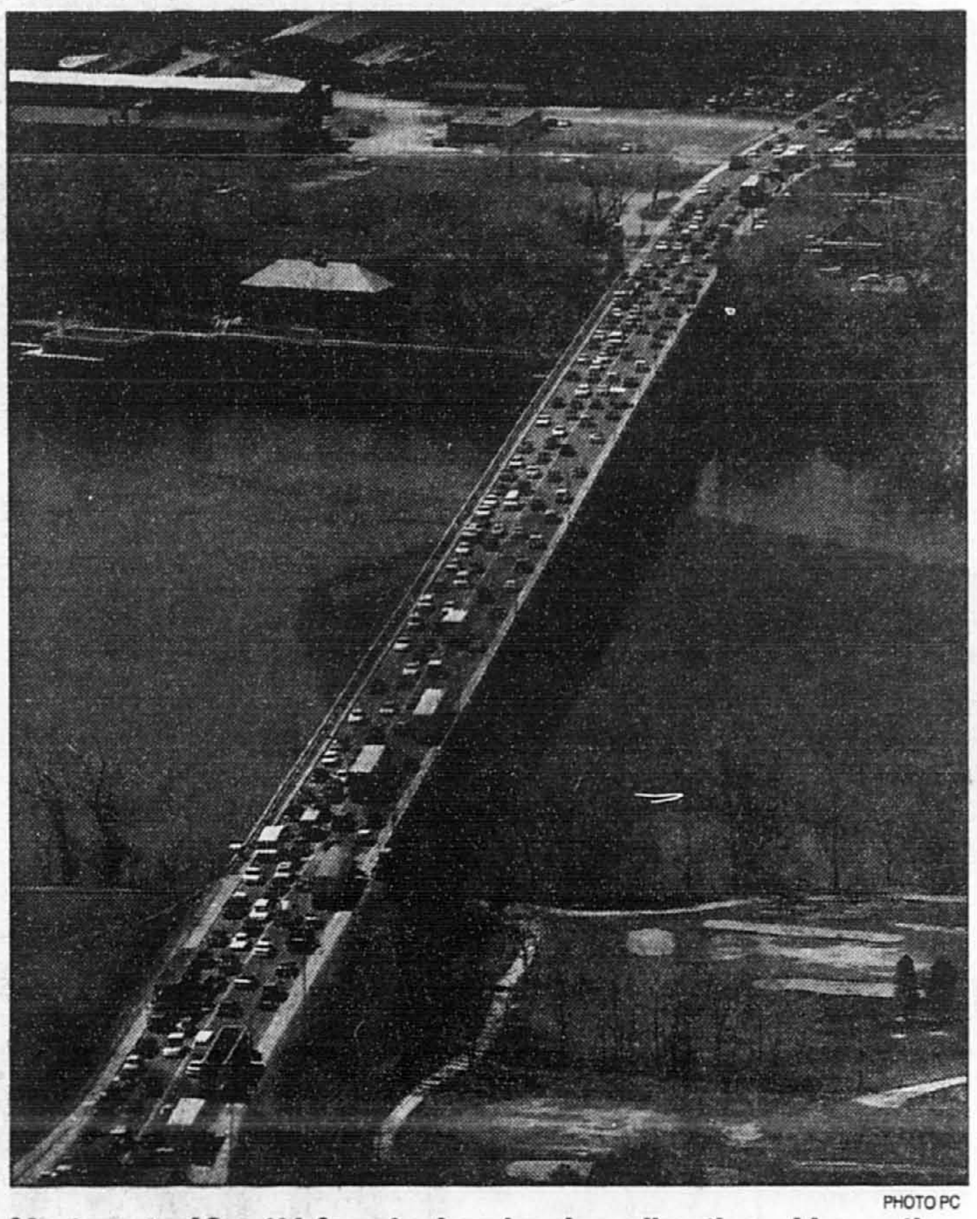


PHOTO PC

L'autoroute 40 a été fermée dans les deux directions, hier matin, à la suite de la découverte d'un colis suspect sous un réservoir de propane à Cap-de-la-Madeleine.

La Cour rejette une poursuite contre *La Presse*

HUGO DUMAS

Une poursuite pour atteinte à la réputation intentée par un avocat-promoteur de Saint-Lambert, en octobre 1996, contre *La Presse* et son journaliste Yves Boisvert, a été rejetée hier par le juge Gilles Hébert de la Cour supérieure.

Dans une chronique parue le 10 octobre 1996 en page A5, le journaliste Yves Boisvert brossait un tableau des comités de citoyens qui sont poursuivis en justice, au Québec et aux États-Unis, après des interventions faites dans leur communauté, la plupart du temps contre des projets immobiliers. M. Boisvert parlait également des lois anti-SLAPP (Strategic Lawsuits Against Public Participation), qui ont été adoptées par certains États américains afin d'éviter les poursuites jugées abusives par les tribunaux.

À l'intérieur du texte, intitulé « Ce qu'il en coûte de s'opposer à des promoteurs », le journaliste citait trois cas précis de citoyens qui ont été amenés devant les tribunaux au Québec, dont l'un mettait en cause l'avocat-promoteur Luc Racicot. Ce dernier avait intenté une poursuite de 500 000 $ — dans le cadre d'une action en justice de deux millions — contre six résidants de Saint-Hilaire, qui s'étaient opposés publiquement à son projet immobilier. Me Racicot demandait à obtenir réparation des dommages causés par les abus de droit de ces citoyens.

Le jour même de la parution de l'article, Me Racicot a fait parvenir une mise en demeure à *La Presse*. Insatisfait de la précision qui a été publiée le 22 octobre 1996, il a intenté des procédures judiciaires.

L'avocat-promoteur a soutenu devant le tribunal être victime d'une attaque injustifiée car, selon lui, le journaliste a laissé entendre dans sa chronique qu'il a cherché à faire taire et à punir les citoyens poursuivis. Me Racicot réclamait 50 000 $ en dommages et intérêts, dont 40 000 $ pour atteinte à sa crédibilité, sa réputation professionnelle et son honneur.

En défense, *La Presse* a répliqué que le texte publié constituait un commentaire loyal à l'égard des procédures judiciaires publiques et à l'égard de certains problèmes relatifs à l'administration judiciaire.

« À la suite de l'examen minutieux de la chronique, le tribunal croit que l'objectif n'est pas de détruire qui que ce soit, ni la réputation de qui que ce soit, mais plutôt, à partir de certaines constatations, d'amener à une réflexion et de s'interroger sur les solutions possibles », écrit le juge Hébert.

Le tribunal a finalement conclu qu'Yves Boisvert avait exercé son droit à la liberté d'expression sans porter atteinte à l'honneur et à la réputation de Me Racicot.

L'action de Me Racicot a donc été rejetée avec dépens.

Vengeance d'avocat réprouvée

YVES BOISVERT

Les hommes qui quittent leur femme ne conservent pas tous de bonnes relations avec leur belle-famille. Quand l'ex-beau-père est avocat, il y a parfois des conséquences étonnantes.

C'est ce que nous apprend le comité de discipline du Barreau du Québec, qui vient de rappeler à l'ordre l'avocat Jules Bernatchez, un homme de 42 ans d'expérience qui pratique dans la région de Québec. Trois de ses pairs l'ont déclaré coupable cet hiver de « manque d'objectivité, de modération ou de dignité » dans ses relations avec son ex-gendre.

L'ex-gendre en quesion, Mario Fleury, avait reçu en 1996 une cotisation de la CSST lui réclamant 523 $. Sa femme de l'époque, qui travaillait à temps partiel au bureau d'avocat de son père (Me Bernatchez), lui soumet le problème.

Sachant que son gendre n'avait pas les moyens de se payer un avocat, tout en n'étant pas admissible à l'Aide juridique, le beau-père décide de lui donner un coup de main. Il se présente à une audition devant un tribunal administratif le 19 férier 1997 et, malheureusement, perd sa cause. Il transmet le rapport final dans ce dossier à son gendre le 11 mai 1997.

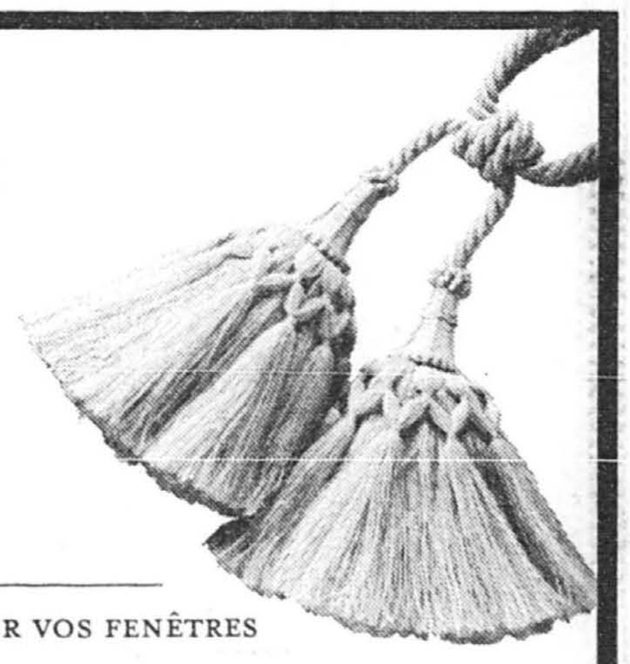
Mais entre-temps, M. Fleury a quitté la fille de Me Bernatchez. Les rapports se dégradent. D'abord, le beau-père avocat poursuit son gendre pour 200 $ devant la division des petites créances de la Cour du Québec. La poursuite est rejetée.

Le gendre dépose à son tour une poursuite devant la division des petites créances de la Cour du Québec contre son beau-père, à qui il réclame l'équivalent des 40 heures qu'il a consacrées à la construction de sa terrasse. Cette poursuite est rejetée.

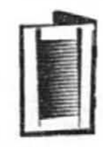
Le beau-père réplique : il envoie une note d'honoraires de 2065,44 $ à M. Fleury pour les heures consacrées à son dossier de CSST. Le conseil d'arbitrage du Barreau du Québec rejette totalement cette facture, tant il est clair qu'il s'agissait de travail gratuit pour dépanner quelqu'un de la famille.

Les trois membres du comité de discipline des avocats estiment que la note d'honoraires était un acte de représailles. « Il s'est servi de sa profession pour se venger. »

Nous ferons tout pour faire *chanter* vos Fenêtres



CONFECTION SUR MESURE POUR VOS FENÊTRES


Stores en bois


Cantonnières bouffantes


Tissus


Stores verticaux


Écrans shoji


Stores horizontaux


Stores romain


Stores plissés

Économisez jusqu'à 60%

LE CHOIX LE PLUS COMPLET ET LES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS EN PARURES DE FENÊTRES

Les plus jolies fenêtres du pays au plus bas prix garantis !

Levolor® HOLICAN HunterDouglas SILHOUETTE • DUETTE • LUMINETTE

Service à domicile gratuit

Téléphonez-nous pour qu'un de nos conseillers en décoration vous rende visite.

C'est gratuit et sans obligation 331-5260

CENTRE ROCKLAND 341-7810

LES PROMENADES DE LA CATHÉDRALE 282-9525

LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON

LINEN CHEST

PLACE PORTOBELLO BROSSARD 671-2202

LES GALERIES LAVAL 681-9090

2744527

Laval cède à un promoteur immobilier des terrains voisins de la future station de métro

ISABELLE HACHEY

Deux mois après l'annonce du prolongement du métro à Laval par le gouvernement péquiste, la Ville de Laval a conclu une entente avec le Groupe Alexis-Nihon pour l'achat des terrains vagues situés autour de la future station terminale du métro.

Le 23 décembre dernier, la Ville a signé un protocole d'entente avec le Groupe Alexis-Nihon, l'un des plus importants promoteurs immobiliers du Québec, qui se portera acquéreur de cinq millions de pieds carrés de terrains, au coût de 25 millions, a appris *La Presse*.

Selon le protocole d'entente, le promoteur s'engage à investir 60 millions dans la construction de bâtiments et d'infrastructures sur les terrains d'ici un an et demi, et 45 millions additionnels d'ici trois ans.

Ces terrains, que la Ville a acquis à coups d'expropriations massives il y a plus de dix ans, sont situés entre le cégep Montmorency, le boulevard du Souvenir, l'autoroute des Laurentides (A-15), et le boulevard de la Concorde. Un vaste « champ » où le maire, Gilles Vaillancourt, tente depuis des années de créer le centre-ville qui fait cruellement défaut à Laval.

Cette fois, selon le directeur général de la Ville, Claude Asselin, le projet d'Alexis-Nihon est un « vrai centre-ville », un plan intégré qui comporte notamment l'aménagement d'une rue commerciale pour les piétons.

L'acquisition des terrains devait avoir lieu le 1er mars, mais a été retardée en raison des discussions entourant l'emplacement exact de la future station de métro, d'études incomplètes sur la nature des sols et de vérifications de titres de propriétés, selon M. Asselin. L'achat devrait se concrétiser sous peu.

La station terminale du métro de Laval doit être érigée dans la partie est de ces terrains, face au cégep Montmorency. En vertu du protocole d'entente, la Ville se réserve toutefois le droit de soustraire de l'achat la zone requise pour l'implantation du métro, mais seulement dans un délai d'un an suivant l'acquisition des terrains.

Ainsi, si le projet du métro tarde à se réaliser, le Groupe Alexis-Nihon pourrait éventuellement tirer un bon profit de cette transaction en se faisant exproprier par le gouvernement du Québec. Mais les hauts fonctionnaires du ministère des Transports — qui viennent tout juste d'être mis au courant du projet de transaction — ne s'inquiètent pas. « Les appels d'offres (pour l'implantation du métro) seront lancés en septembre, cela ne nous touche pas », dit Esther Boily, attachée de presse du ministre Guy Chevrette. « On est certain qu'il n'y a pas de problèmes, on est dans les temps. »

Même si les terrains utilisés pour la construction de la future station sont cédés à la Ville par le Groupe Alexis-Nihon, ceux qui sont situés autour prendront sans doute beaucoup de valeur après l'arrivée du métro.

Déjà, le Groupe Alexis-Nihon aurait approché d'autres promoteurs afin de leur vendre des parties de terrains à un prix beaucoup plus élevé que celui payé à la Ville, selon des informations obtenues par *La Presse*.

Le directeur général affirme toutefois que les appels d'offres pour l'aménagement du futur centre-ville ont été lancés bien avant l'annonce du prolongement du métro. D'autre part, le Groupe Alexis-Nihon, un promoteur immobilier, a parfaitement le droit de revendre des terrains à profit pour financer son projet.

Enfin, la Ville de Laval réalise elle-même un profit intéressant en vendant ses terrains — évalués à 2,04 $ le pied carré — au prix de 5,10 $ le pied carré. Elle les avait acquis pour environ 1 $ le pied carré en expropriant des centaines de petits propriétaires il y a plus de dix ans.

Des carences administratives dans plusieurs services

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Le rapport préliminaire du vérificateur interne de Laval fait état de carences administratives dans plusieurs services municipaux, ce qui entraîne un gaspillage d'argent, de biens et de temps. Les pertes ne sont pas chiffrées.

« Les pertes monétaires sont impossibles à mesurer à cause de plusieurs facteurs », a indiqué France Hamel, porte-parole du maire Gilles Vaillancourt, après s'être informée auprès de la direction générale de la Ville.

Dans son rapport pour les années 1997 et 1998, le vérificateur Jean-Paul Hamel, qui a dû s'absenter pour une longue convalescence, ce qui explique que deux années sont couvertes au lieu d'une, fait état de manquements au Service de police dans la façon de procéder à la perception des amendes au quartier de détention, ainsi que dans les horaires de travail et les heures supplémentaires des policiers, principalement pour ce qui est de leur présence en cour.

Quant à la perception des amendes, le rapport constate : « Les lacunes au niveau des politiques et des contrôles ne peuvent nous assurer de l'intégrité des encaissements et dépôts. Entre autres, l'accès aux aires d'encaissement et de classement des mandats n'est pas restreint aux seules personnes responsables. Par ailleurs, des argents sont prélevés afin de renflouer la petite caisse, les sommes à déposer sont décomptées par des personnes différentes d'une façon non simultanée et les délais de dépôts sont excessifs. »

Lors de leur vérification en octobre 1998, les représentants du vérificateur ont remarqué l'implantation d'un système informatisé. Ils ont toutefois constaté que les contrôles afférents sont déficients et que la répartition des tâches est inadéquate.

Le vérificateur note aussi que plusieurs policiers sont convoqués devant le tribunal alors que leur présence n'est pas toujours nécessaire.

Depuis quelques années, les journées de travail des policiers sont compilées sur ordinateur de façon à ce que leur convocation en cour se fasse le plus possible lorsqu'ils sont en fonction afin d'éviter de payer des heures supplémentaires. Mais avec la réorganisation du service, la grande majorité des policiers viennent de changer de quart de travail, ce qui défait tout ce qui est enregistré dans l'ordinateur. Ces changements de « relève » risquent d'entraîner le paiement d'heures supplémentaires.

Dans les autres anomalies rapportées dans les différents services, on note la faiblesse du contrôle au niveau de l'analyse et du suivi des taxes à recevoir. Entre autres, certains comptes en souffrance ne font l'objet d'aucun suivi, alors que d'autres sont prescrits sans qu'aucune procédure n'ait été entreprise afin d'obtenir un recouvrement. « Au cours de notre vérification de suivi 1997 et novembre 1998, nous avons constaté notamment que peu de travail à l'interne fut effectué pour tenter de récupérer les sommes dues », écrit-on dans le rapport.

Une déficience est aussi notée au Service de l'ingénierie à cause d'un manque de procédures dûment approuvées pour déterminer le calcul des honoraires des arpenteurs-géomètres. Une telle situation peut entraîner des coûts supplémentaires. « Au cours de notre vérification, peut-on lire, nous avons constaté que le contrôle est insuffisant, notamment pour certaines firmes d'arpenteurs-géomètres, on ne dispose pas des listes de taux horaires de facturation.

Le rapport du vérificateur a été déposé hier soir lors de l'assemblée mensuelle du conseil municipal.

277 $ pour un litre d'huile...

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Si les documents provenant du Service des travaux publics de Laval qui ont été déposés hier soir par le conseiller de l'opposition Philippe Garceau sont exacts, la municipalité a payé des sommes extravagantes pour faire effectuer des réparations mineures à ses véhicules dans des garages privés, pendant que ses mécaniciens étaient payés à ne rien faire.

La Ville ne voulait pas que les mécaniciens, avec qui elle est en conflit, s'occupent de l'entretien des voitures de police.

Un exemple de ce gaspillage : pour mettre un litre d'huile à transmission dans un véhicule, un concessionnaire a chargé 276,92 $!

Afin de pouvoir vérifier l'authenticité des documents, le maire Gilles Vaillancourt a demandé à son adversaire de bien vouloir les déposer à la table du conseil.

« S'ils sont véridiques, il va y avoir une enquête et celui qui a autorisé les paiements sera congédié », a lancé M. Vaillancourt.

M. Garceau n'a par ailleurs pas apprécié de se faire traiter de « bouffon » par Benoit Fradet, membre du comité exécutif de la Ville, pendant qu'il intervenait sur ce dossier.

M. Garceau a précisé qu'il ne voulait pas par sa sortie s'en prendre à des élus en particulier ou à d'autres personnes en autorité à la Ville. Dans ses arguments, il a fait allusion aux caméras cachées au garage municipal et ailleurs dans des bâtiments municipaux, aux mécaniciens payés à ne rien faire, aux problèmes de négociation avec les travailleurs en loisirs, etc.

« Je ne cherche pas de coupable, mais une solution pour arrêter de ternir notre ville. Il est opportun de faire la lumière. Il faut soigner comme il faut le cancer qui ronge Laval et ce n'est pas en lui donnant des aspirines que l'on va y arriver », a indiqué M. Garceau, chef d'Option Laval.

Pour régler les problèmes de relations de travail, il se demande s'il ne faudrait pas remplacer celui qui agit dans ce dossier. « Peut-être qu'il fait ce travail-là depuis trop longtemps ? » s'est demandé M. Garceau. Il y a quelques mois, l'administration municipale a renouvelé le contrat de Gilles Laporte pour diriger les relations de travail avec tous ses syndiqués.

Dans sa réplique, le maire Vaillancourt a mentionné que le vérificateur interne de Laval avait déjà recommandé l'installation de caméras et qu'il n'était aucunement question d'accorder des hausses de salaire de 30 % aux travailleurs en loisirs.





Sueurs froides dans le désert

NADINE FILION
collaboration spéciale, SAHARA, Maroc

Mélanie Carpentier et Claude Bélanger (équipage Paradigm/Tourisme Québec) estimaient que le Trophée Aïcha des Gazelles ne leur avait pas encore donné assez d'émotions fortes. L'étape marathon du week-end est venue leur en donner pour leur argent.

Samedi matin, 4 h. Le réveil est de plus en plus difficile, le corps souffre des petites nuits de quatre heures qui sont le lot des 80 Gazelles depuis une semaine. L'étape marathon se déroule sur deux jours, avec bivouac improvisé au beau milieu du désert. Au programme : huit balises à dénicher en un parcours idéal de 197 kilomètres. Rien de simple lorsqu'on met jusqu'à cinq heures pour parcourir... 12 kilomètres de dunes, de plaines rocheuses et d'herbe à chameau.

À 15 kilomètres du départ, un premier pépin survient : une crevaison. Pas de problème en vue pour les deux jeunes femmes de 24 et 28 ans : après six jours de rallye, les crevaisons, ça les connaît.

Au loin, la première balise flotte, petit drapeau rouge à peine visible à l'oeil nu dans le vent de sable qui ne cesse de souffler depuis une semaine. Le hic, c'est qu'au cours de ces deux jours de marathon, ce sera la seule balise que le duo de belles-soeurs rencontrera.

En tentant de découvrir l'emplacement de la seconde, plantée au coeur de kilomètres et de kilomètres de dunes (« Vive le « jardinage », disent les Français), l'équipage québécois doit affronter un autre pépin, beaucoup plus grave cette fois : le Hyundai Galloper s'enlise avec une inclinaison telle qu'il tient du miracle que le 4x4 ne se soit pas renversé. Disons que les passagères ont eu leur première vraie peur de la course.

Comme les dunes réservent constamment des surprises, il faudra à quelques reprises sortir les pelles et les plaques de désensablage. Les chèches enroulés autour des têtes ne suffisent pas pour protéger du sable les yeux, les oreilles et la bouche. Le truc : mâcher de la gomme. Ça « crounche » un peu au départ, mais l'efficacité est indéniable.

À la tombée de la nuit, plus question de rouler. Les montagnes à l'horizon sensées orienter les deux Gazelles ont complètement disparu. Et comme les frontières de l'Algérie sont à quelques dunes de là, on ne prend pas de chance. Bivouac au milieu de nulle part, avec tous ces milliards de grains de sable qui s'infiltrent jusque dans le sac de couchage. « Du sable, on en a marre ! » lance Mélanie. « T'as payé 30 000 $ pour ça ! » réplique Claude en riant.

Elles ont toujours le sourire aux lèvres, les deux demoiselles. Décidément, le moral tient le coup. Il sera au beau fixe jusqu'au lendemain en fin d'après-midi. Le soleil commence alors à se coucher sur des paysages dignes de Luky Luke (on se croirait en plein Grand Canyon) lorsqu'une descente plus abrupte que les autres force tout le monde à sortir du 4x4. Mélanie, au volant, se penche pour dénicher le passage le plus praticable lorsque l'impensable se produit : le Galloper décide de dévaler la pente. Tout seul. À quelques centaines de mètres de là, le ravin.

Ça y est, c'est la casse assurée. Le véhicule cahote dans le oued qui mène tout droit au fond du précipice. Et tout à coup, le miracle. Une petite touffe d'herbe à chameau stoppe le camion devenu fou.

Il n'y a pas que le camion qui soit devenu fou : à voir les visages défaits des deux Gazelles, on se demande si elles survivront au choc. Elles résistent courageusement à la panique : le véhicule n'a rien, elles n'ont plus. Les quatre heures de route qu'elles devront mettre pour retrouver le bivouac s'effectueront tout doucement.

Plus qu'une dernière étape (hier) et le rallye prend fin. La remise des trophées est prévue pour aujourd'hui dans un chic hôtel d'Agadir au bord de la mer. Avec les émotions des deux derniers jours, Mélanie et Claude estiment désormais en avoir eu pour leur argent. Elles sont fières de leur 14e position, en tête des neuf équipages québécois.

Mais il ne faut pas oublier le désert, les imprévus de la compétition... Même la douche, tant attendue depuis cinq jours, ne réconfortera pas les deux jeunes femmes.



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, *La Presse*

Claude Bélanger et Mélanie Carpentier (debout) terminent le rallye avec le sentiment d'en avoir eu pour leur argent.



PHOTO *AFP*

L'alpiniste George Mallory (à gauche), photographié ici avec un dénommé Bullock, pourrait obtenir le titre de premier homme à avoir vaincu l'Everest.

Le corps de George Mallory retrouvé sur l'Everest

Agence France-Presse
WASHINGTON

Une expédition américaine a affirmé avoir découvert sur les pentes de l'Everest le corps de l'alpiniste George Mallory, disparu en 1924, et tentait de retrouver les preuves qui feraient du grimpeur britannique et de son équipier Andrew Irvine les premiers vainqueurs du « toit du monde ».

Le corps de George Mallory a été retrouvé samedi, heure du Tibet, à une altitude de 8327 mètres par une équipe de huit grimpeurs de l'expédition Mallory and Irvine Research et formellement identifié, a indiqué la porte-parole de l'expédition, Erin Copland.

« Ses vêtements portaient des étiquettes sur lesquelles son nom était écrit », a expliqué Mme Copland, interrogée par téléphone. « En plus, il est très clair qu'au vu de l'année de fabrication de ces vêtements, il ne pouvait s'agir que de Mallory ou d'Irvine », a-t-elle ajouté. Enfin, des objets « connus pour avoir personnellement appartenus à Mallory ont été découverts », a poursuivi la porte-parole.

L'expédition va maintenant tenter de retrouver le corps d'Andrew Irvine et, surtout, le ou les appareils photographiques susceptibles de contenir la preuve que les deux hommes avaient vaincu l'Everest avant de périr, comme l'affirment depuis de longues années certains alpinistes.

S'il est établi que les deux Britanniques ont atteint le « toit du monde » en 1924, ils détrôneraient du Livre des records le Néo-Zélandais Sir Edmund Hillary et le sherpa népalais Tensing Norkay, considérés jusque-là comme les premiers vainqueurs de l'Everest en 1953.

« Ils vont continuer à chercher les appareils photo, ces appareils constituent le meilleurs espoir susceptible de livrer quelques-unes des clés à ce mystère », a indiqué Erin Copland.

Selon les premiers détails rendus publics, le corps de George Mallory était « exceptionnellement bien conservé ». Outre des vêtements à peine déchirés dans la région du dos, il portait encore ses chaussures de cuir et une corde autour de la taille.

« Après la découverte, qui a nécessité plusieurs heures de travail à une altitude de plus de 8300 mètres, l'équipe a organisé une petite cérémonie rituelle, puis enterré George Mallory », a indiqué l'alpiniste américain.

Considéré comme l'un des plus célèbres alpinistes de l'entre deux guerres, George Mallory avait été vu pour la dernière fois avec son compagnon de cordée le 8 juin 1924 à quelques centaines de mètres du sommet, sur sa face nord, avant de disparaître.

En 1933, une expédition avait retrouvé dans ce secteur un masque à oxygène et un pic à glace appartenant à Andrew Irvine.

En 1975, un alpiniste chinois, Wang Hongbao, avait annoncé avoir découvert un corps près de la route supposée des deux Britanniques, avant de mourir deux jours plus tard emporté par une avalanche. Le corps de George Mallory a été retrouvé à proximité du corps de M. Wang, dont les indications ont servi aux organisateurs de l'expédition.

Mais le propre fils de George Mallory refuse malgré tout de le considérer comme le premier conquérant de l'Everest.

« À mon avis, ils (George Mallory et son compagnon d'équipée Andrew Irvine) ont atteint le sommet mais probablement très tard dans la journée et la plupart des gens qui parviennent en haut au coucher du soleil ou après ne redescendent pas », a affirmé John Mallory, 80 ans, depuis l'Afrique du Sud où il est établi.

« Pour ce qui me concerne, la seule manière de réussir un sommet est de revenir vivant. La performance n'est qu'à moitié réussie si vous ne redescendez pas », a-t-il ajouté.



Monde

L'EXPRESS INTERNATIONAL

INDONÉSIE

Massacre de villageois

■ À la recherche d'un sergent enlevé deux jours plus tôt, l'armée indonésienne a ouvert le feu hier sur des habitants du village de Pulo Rungkom dans la région séparatiste d'Aceh (île de Sumatra), tuant 18 d'entre eux. Les militaires ont expliqué qu'ils avaient agi en état de légitime défense. Le drame a éclaté lorsque les soldats sont entrés dans le village de Pulo Rungkom, avant d'être encerclés par la population. Après des échanges verbaux tendus, l'armée a ouvert le feu. Des journalistes ont ensuite dit avoir vu dix corps dans l'hôpital de la raffinerie PT Arun voisine, tandis que cinq autres ont été recensés à l'hôpital public de Lhokseumawe et trois dans une clinique proche de cette ville.

d'après AP

FRANCE

Préfet soupçonné

■ Le préfet de Corse, Bernard Bonnet, a été placé en garde à vue hier dans les locaux de la préfecture à Ajaccio dans le cadre de l'enquête sur l'incendie d'un restaurant de plage. Le juge d'instruction, Patrice Camberou, et le procureur de la République d'Ajaccio, Jacques Dallest, s'étaient rendus dans la soirée à la préfecture de Corse pour y effectuer une perquisition. Leur visite était intervenue peu après l'annonce par leur avocat, des aveux de trois gendarmes qui ont reconnu avoir mis le feu au restaurant sur ordre du colonel Henri Mazères, patron de la gendarmerie en Corse.

d'après AFP

ISRAËL

Trop de maisons

■ Israël a accéléré la construction de logements dans les colonies juives en territoire occupé, bien que nombre d'entre eux restent vides, a affirmé hier le mouvement israélien anti-colonisation, La Paix Maintenant. Les enquêteurs du mouvement sur le terrain ont recensé 6508 logements en cours de construction dans les implantations, dont 6456 en Cisjordanie (hors Jérusalem-est) et 152 dans la bande de Gaza. Or, sur un parc total estimé à 40 000 logements dans les 144 colonies de Cisjordanie et Gaza, quelque 3700 sont vides, selon la Paix Maintenant. L'intensification de la colonisation vise a torpiller complètement tout accord de paix, a affirmé le secrétaire général du mouvement, M. Mossi Raz.

d'après AFP

CONGO

Fièvre mortelle

■ L'épidémie de fièvre hémorragique virale a fait 63 morts depuis janvier dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre), selon un nouveau bilan de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à Kinshasa. 31 décès ont été enregistrés dans des centres de soins voisins de Durba, le village où semble se trouver le foyer de l'épidémie, et 32 dans l'hôpital d'une compagnie minière de Watsa, a indiqué le représentant intérimaire de l'OMS à Kinshasa, Simon Van Nieuwenhove. Une équipe médicale internationale, avec notamment des membres de Médecins sans frontières (MSF) est arrivée dimanche dans la zone de Watsa et a commencé ses recherches hier. Elle devra notamment déterminer si cette fièvre est due au virus Ebola ou à un virus proche.

d'après AFP

TURQUIE

Nouveau gouvernement

■ Le président turc Suleyman Demirel a chargé hier Bulent Ecevit, premier ministre sortant, de former un nouveau gouvernement, deux semaines après la victoire de son Parti de la gauche démocratique aux élections législatives. M. Ecevit, vétéran de la politique turque âgé de 73 ans, aura besoin du soutien d'au moins deux autres partis pour obtenir la majorité au Parlement. Son parti est arrivé en tête du scrutin, mais avec seulement 22 % des voix.

d'après AP

Un autobus bombardé

Au moins 19 morts et une quarantaine de blessés

d'après AFP et AP
WASHINGTON/BELGRADE

L'aviation de l'OTAN a bombardé hier un autobus entre la ville de Pec (nord-ouest du Kosovo) et la frontière administrative du Monténégro, faisant 19 morts et 43 blessés, a indiqué le Centre d'information serbe à Pristina.

L'autobus a été atteint par un projectile, vers midi, près de la localité de Savine Vode. Le missile de l'OTAN a également détruit quatre autres véhicules, dont deux de la police, ajoute l'agence qui indique que les cibles auraient été à l'origine un poste tenu par l'armée et les forces paramilitaires serbes.

Le correspondant de l'AFP, arrivé en milieu d'après-midi, a vu huit corps déchiquetés, dont ceux de deux femmes et d'une fillette, gisant près des véhicules, et trois autres cadavres que des secouristes évacuaient à bord d'un camion.

À une vingtaine de mètres de la carcasse de l'autobus, on voyait un cratère d'environ 30 mètres de diamètre et 15 mètres de profondeur.

À Bruxelles, l'OTAN a indiqué qu'une enquête était en cours et qu'un communiqué serait publié plus tard en soirée.

Par ailleurs, le Pentagone a confirmé hier, tout comme l'OTAN, l'utilisation dimanche d'armes spéciales pour perturber le réseau haute tension en Yougoslavie, en se refusant toutefois de confirmer qu'il s'agissait de bombes au graphite.

« C'est une arme ultra-secrète, dont nous choisissons de ne pas parler publiquement », a déclaré le porte-parole du Pentagone, Kenneth Bacon.

Il a toutefois défendu le principe consistant à ajouter à la liste des cibles le réseau d'approvisionnement électrique yougoslave, une décision prise durant le sommet de l'OTAN à Washington du 23 au 25 avril. Cette stratégie, a-t-il expliqué, vise « à semer la confusion » au sein du système de commandement et de contrôle de l'armée yougoslave.

« Cela désoriente et perturbe leurs ordinateurs en les faisant s'éteindre soudainement et nous pensons que cela a un important impact, même si la durée de la coupure de courant était relativement brève, environ sept heures, selon les informations de la presse serbe », a ajouté M. Bacon.

« Ce que nous avons fait, c'est de démontrer notre capacité à éteindre le système électrique au moment où nous le voulons, sans détruire l'infrastructure de base qui permet aux civils d'être approvisionnés en électricité », a pour sa part déclaré le porte-parole de l'OTAN Jamie Shea, en refusant lui aussi de confirmer un recours aux bombes au graphite.

Selon des diplomates à Bruxelles, l'OTAN a utilisé pour la première fois dimanche des bombes au graphite, qui permettent, grâce à un « nuage de poussière », de perturber le fonctionnement de tous les appareillages électriques.



PHOTO AFP

Une des victimes du bombardement de l'autobus.

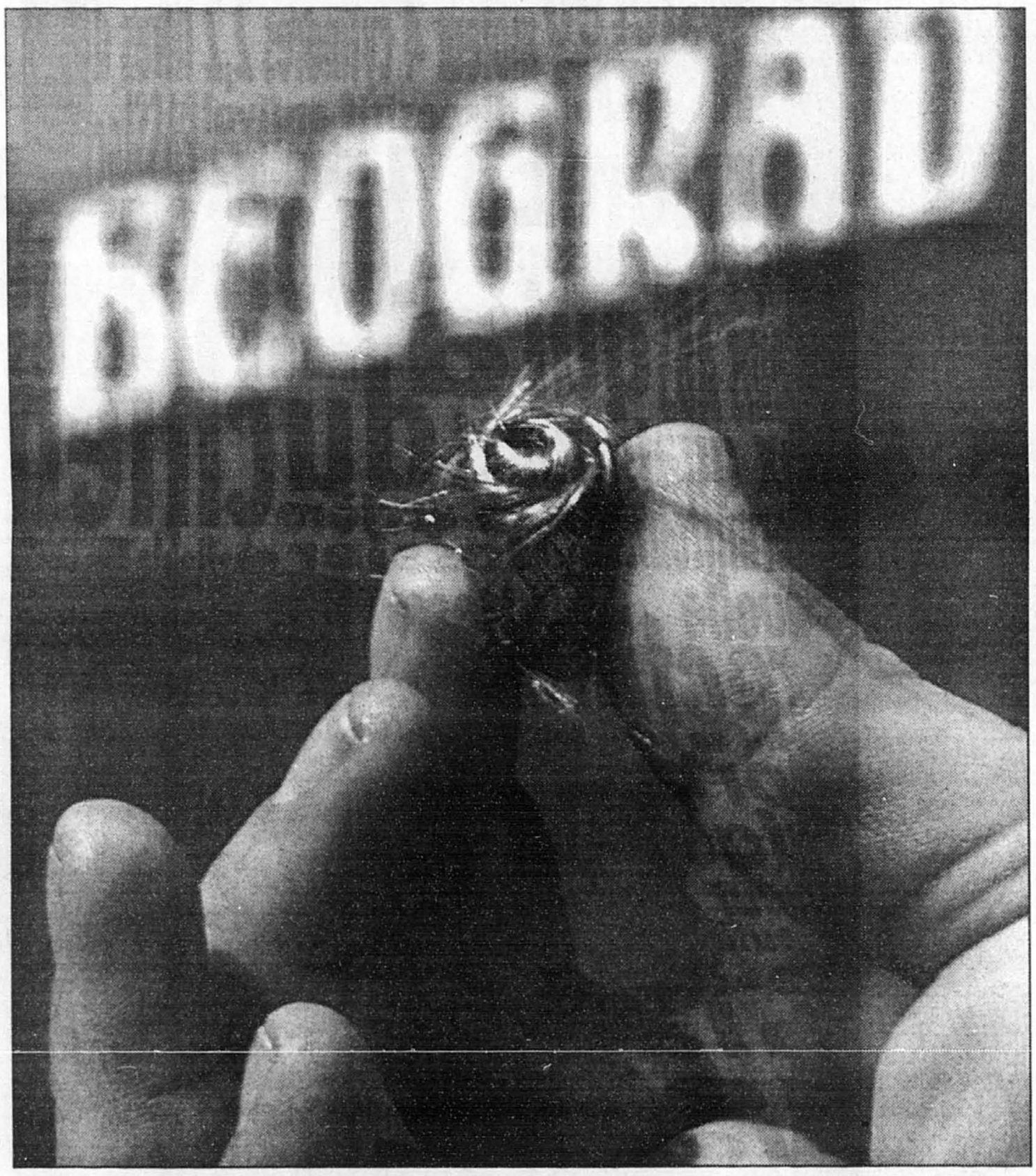


PHOTO REUTERS

La bombe de 250kg libère en altitude des petites cartouches de graphite — comme celle que l'on aperçoit ci-dessus — qui s'égrènent à leur tour avant d'arriver au sol.

Noir comme le graphite

MATHIEU PERREAULT

La bombe au graphite qui a plongé Belgrade sept heures dans le noir hier, en provoquant des courts-circuits dans les postes électriques, est née par accident voilà une dizaine d'années. Mais sa capacité de paralyser les infrastructures sans tuer les civils en fait l'un des bons exemples des guerres « chirurgicales » que se propose de mener le Pentagone dans l'avenir.

« La bombe au graphite se compare au brouillage radar par un nuage de particules chargées ou aux ondes électromagnétiques à haute énergie qui éliminent les ordinateurs », explique Bryan Bender, du magazine *Jane's Defense Weelky*, joint à Washington. « Elle a d'ailleurs été découverte par la marine au milieu des années 80 pendant des tests de brouillage radar avec des nuages de particules chargées. Ils avaient essayé un missile Cruise armé de graphite et ont provoqué une panne générale dans le comté d'Orange. Des courts-circuits s'étaient produits sur les lignes à haute tension. Hier, c'est l'aviation qui s'en est servie. »

Les nuages de graphite, qui font partie des « soft bombs » des arsenaux britannique et américain, n'avaient toutefois pas été utilisés pendant la guerre du Golfe. De longues bandelettes de métal leur avaient été préférées, selon John Pike, de la Fédération des scientifiques américains. « Mais le vent pouvait les tasser facilement des postes de transformation où elles avaient été larguées. C'était l'équivalent de mettre un tournevis dans le grille-pain. Maintenant, on l'inonde. »

À Hydro-Québec, on ignorait l'existence des bombes au graphite, à propos desquelles le Pentagone ne donne toujours pas d'informations. Mais l'ingénieur Elias Ghannoum imagine sans peine l'effet qu'aurait un nuage de graphite sur un réseau électrique : comme les brouillards salins qui frappent les îles de la Madeleine, en pire. « Le graphite, à cause de sa haute teneur en carbone, est un élément dont la disposition moléculaire conduit facilement l'électricité, comme les métaux. On l'utilise parfois pour la mise à terre si le sol n'est pas très conducteur. Dans un alternateur d'auto, il fait le contact avec la partie tournante, parce qu'il s'use mais n'égratigne pas. »

Dans un nuage de graphite, les parties exposées des isolateurs se couvriraient d'une couche conductrice qui conduirait nécessairement à des courts-circuits. « C'est très violent comme effet, dit M. Ghannoum. Les systèmes de protection des postes ne sont pas prévus pour des courts-circuits dans des dizaines d'équipements. Les courants dans les court-circuits atteignant des dizaines de milliers d'ampères, il peut y avoir des incendies et des explosions. »

Hydro-Québec doit nettoyer ses lignes exposées au brouillard salin une fois ou plus par année, selon M. Ghannoum. En Angleterre, à cause de la pollution, les besoins d'entretien sont encore plus grands. « Et s'ils mettent de la résine collante dans les bombes, ça peut être vraiment compliqué à nettoyer. »

On achève bien les enfants

BRISEIDA MEMA
de l'AFP, TIRANA

Dren Caka, un Albanais du Kosovo âgé de 10 ans, soigné à l'hôpital militaire de Tirana, a raconté comment en moins d'une minute, des militaires serbes avaient tué le samedi 1er avril ses trois soeurs et sept autres enfants.

« Furieux et hurlant, six militaires serbes sont entrés dans notre maison samedi à une heure du matin, rue Millosh Gjilic. Ils nous ont dit de nous asseoir sur les chaises et les fauteuils puis ont commencé à tirer », raconte d'une voix monocorde Dren, rescapé de Djakovica, une ville du sud du Kosovo, avant de s'effondrer en pleurs.



« Au début, ils ont tué une fille de 13 ans, une cousine, après ils ont tiré sur Dalina, ma soeur de 8 ans, puis sur Delvina, ma grande soeur de 13 ans. Ils ont ensuite tué maman en lui tirant dans le dos au moment où elle était à genoux pour enfiler les pantalons de Diana, la petite soeur de 2 ans. C'était le jour de son anniversaire », déclare l'enfant.

Dren qui a reçu une balle dans le bras, affirme avoir fait semblant « d'être mort ». « Un peu plus tard les militaires, poursuit-il, ont mis le feu aux rideaux de la maison ». Le garçonnet pour échapper à la fumée dense a réussi à s'enfuir par la fenêtre. Il soutient avoir voulu emmener avec lui Diana qui gémissait encore. « Mais, dit-il les dents serrées, mon bras me faisait trop mal... alors j'ai couru tout seul vers la maison de ma tante », cinquante mètres plus loin.

Ils étaient 19 Albanais dont 11 enfants tous cachés dans cette maison de Djakovica au milieu d'un quartier où vivent de nombreux Serbes et où ils se croyaient plus en sécurité.

« J'ai d'abord été soigné à Kukes (nord de l'Albanie) et maintenant je suis ici à Tirana », indique l'enfant dont le récit a été récemment entendu par un représentant du Tribunal pénal international (TPI).

Son père, Ali Caka, un maquisard de l'armée de libération du Kosovo (UCK), a quitté le maquis en apprenant la tragédie dont sa famille venait d'être victime. Cet ancien chauffeur de taxi de soixante ans est venu rejoindre son fils à Tirana. « On était une famille heureuse, dit-il, ma femme, professeur de musique, jouait du piano, les enfants étaient gais et on aimait la vie. De toute ma famille il ne me reste plus maintenant que Dren ».

Ce gosse blond aux yeux bleus souffre aujourd'hui « d'un syndrome psycho-traumatique chronique », estime l'un de ses médecins traitant, le Dr Lurieta Peci. Selon le médecin, Bren est rongé par un fort sentiment de culpabilité : il n'a pas secouru ses proches. Il refuse obstinément de regarder des photos de sa famille et interdit à son entourage de prononcer le mot « maman ».

L'espoir: passer en Italie par la mer

OLIVIER BAUBE
de l'AFP, VLORA, Albanie

À Vlora, petit port albanais face à l'Italie, tout le monde regarde la mer avec espoir : les réfugiés kosovars y voient leur salut et les habitants de la ville, leur fortune.

« Les affaires vont reprendre », se réjouit Vani, passeur de clandestins depuis trois ans, en jaugeant d'un oeil professionnel un groupe d'Albanais du Kosovo accroché à une cabine téléphonique.

Face à la mer, Naser Mehmetaj tente de joindre un « ami » à New York, dans l'espoir qu'il acceptera de l'aider à gagner les États-Unis.

« Évidemment que je veux aller là-bas », explique cet homme originaire de Pec au Kosovo, qui sitôt la frontière franchie cette semaine à Morina dans le nord de l'Albanie, s'est précipité à Vlora au sud avec une seule idée en tête, prendre la mer le plus vite possible.



À Vlora, capitale de la contrebande en Albanie, ils sont ainsi des milliers de réfugiés kosovars à regarder l'Adriatique en se demandant quand viendra le moment d'embarquer sur un *scafo,* petit bateau à moteur, ou sur un *gommone,* canot pneumatique qui les portera clandestinement en Italie.

Beaucoup de ces réfugiés n'ont guère d'illusions sur la réalité d'un retour au pays, d'autant qu'ils peuvent presque tous compter sur un membre de leur famille en Allemagne ou en Suisse.

À Vlora, ils sont plus de 10 000 Kosovars à avoir trouvé refuge chez l'habitant ou dans les camps. Et ils seront bientôt plus nombreux.

L'Italie a inauguré un camp la semaine dernière qui pourra accueillir 5000 personnes, afin de faire face au flot continu de nouveaux réfugiés passant chaque jour la frontière au nord du pays.

Luciano Tenaglia est fier de montrer les centaines de tentes, dont il a la charge, alignés sur l'asphalte d'une immense esplanade brûlée par le soleil. « Oui, c'est vrai, le problème ici ça va être la poussière », reconnaît-il.

« Il fait trop chaud ici, on a du mal à respirer, surtout les enfants »,explique de son côté Shadan Saraqini, 24 heures après son arrivée au camp italien. L'été approche et déjà il pense à partir. « Ma femme a des frères en Allemagne, on ne pourra pas rester ici », déclare-t-il.

« Le camp italien sera une catastrophe. Beaucoup de gens vont prendre la mer », assure Enver Sinaj, qui gère un autre camp de réfugiés dans des entrepôts de la ville.

C'est bien là-dessus qu'ont parié Vani et ses amis *scafisti,* contrebandiers, pour les mois qui viennent.

Les passeurs de clandestins ont déjà mis au point une méthode de recrutement. Ils traînent dans les camps ou au Palais des sports qui accueille environ 1500 réfugiés et propose un marché à un jeune Kosovar.

« Tu veux aller en Italie gratuitement ?, bon, alors tu me trouves 20 autres Kosovars et ton voyage sera payé », raconte Vani.

En fait, il lui suffira de convaincre un chef de famille et il aura son quota. Une famille kosovare « élargie » comprend en moyenne 20 personnes.

Ensuite, la place dans le bateau coûte 500 dollars. Le voyage dure une heure et demie à 40 noeuds (75km/h), cap au 250 (presque plein-ouest), si la mer le permet. À l'approche des côtes, les Kosovars doivent se jeter dans une eau où, en principe, ils ont pied, et gagner la plage où ils seront vite récupérés par la police italienne.

Le 27 avril dernier, près de 1400 Kosovars ont été interceptés sur les plages des Pouilles face à l'Albanie, mais la moyenne est de 4 à 500 par jour depuis le début du mois.

« On ne peut que limiter mais pas éradiquer cette activité », reconnaît le commandant Collabolleta du bataillon italien San Marco, arrivé mercredi avec 250 hommes pour assurer la sécurité des camps et du port de Vlora.

Presque chaque nuit à Vlora, par beau temps, le grondement de deux moteurs hors-bord de 250 CV remplit la baie. Un *gommone* s'éloigne vers l'ouest avec son chargement de réfugiés.

L'ONU pousse tous les pays à signer le Traité d'Ottawa

d'après AFP
MAPUTO

La vice-Secrétaire générale des Nations unies (ONU), Louise Fréchette, a déclaré hier que tous les pays qui avaient refusé de signer le traité d'Ottawa, bannissant la production, la vente et l'utilisation de mines antipersonnel, devaient le faire sans plus attendre.

« Nous devons persuader tous les gouvernements qui n'ont pas encore signé la convention de le faire », a déclaré Mme Fréchette, lors de la première conférence des signataires du Traité d'Ottawa de 1997 interdisant la production et la vente de mines antipersonnel.

Mme Fréchette a ajouté que le monde devait garantir la rapide exécution de cette convention et la poursuite des efforts afin de détruire les mines existantes.

La signature du Traité et sa mise en oeuvre en mars dernier constituent, selon elle, un véritable progrès. « Mais même si nous nous rencontrons cette année, de nouvelles mines sont utilisées chaque semaine, dans tous les conflits, de l'Angola au Kosovo », a-t-elle précisé.

Depuis sa mise en oeuvre, de nouveaux pays ont signé le Traité d'Ottawa. Actuellement, 77 pays ont ratifié ce traité.

Le président américain, Bill Clinton, dont le pays n'a pas encore signé cette convention, a déclaré que Washington le ferait en 2006. Dans un message lu à Maputo, Bill Clinton précise que son pays reste solidaire de ce programme international.

Il a ajouté que les États-Unis ont consacré, ces dernières années, 300 millions de dollars au programme de suppression des mines antipersonnel.

ERRATUM

Dans nos annonces publicitaires parues les 21 et 28 avril et le 3 mai, les versements mensuels de la 626LX V6, auraient dû se lire comme suit :





Les femmes majoritairement insatisfaites de leur poitrine

NORMAN DELISLE
Presse Canadienne QUÉBEC

À 92 pour cent, les femmes se disent insatisfaites de leur poitrine. De plus, 55 pour cent des hommes encourageraient leur amie à passer sous le bistouri si on leur offrait une chirurgie gratuite pour les seins.

Ces données sont contenues dans un récent sondage intitulé « Seins dessus dessous » et publié dans la dernière livraison de la Gazette des femmes, la voix officielle du Conseil du statut de la femme,

Selon la recherche, les Nord-Américaines « semblent engagées dans une quête désespérée pour avoir une poitrine parfaite ». C'est probablement parce que les hommes seraient « contaminés par les fantasme de silicone colportés par les starlettes d'Alerte à Malibu », estime le texte.

Aussi chaque année, quelque 8000 Québécoises se payent une chirurgie des seins. Mais « au bingo des implants mammaires, toutes sont assurées de gagner des problèmes », mentionne la Gazette des femmes.

Le silicone a eu la cote pendant de nombreuses années, servant majoritairement à la fabrication des implants. Mais les travaux du Dr Robert Guindon, chercheur au laboratoire des l'Institut des biomatériaux du Québec, qui a étudié plus de 700 prothèses différentes, ont permis de démontrer qu'après neuf ans dans le corps d'une femme, la moitié des implants ont eu des ruptures et qu'après 20 ans, il y a eu presque 100 pour cent qui ont connu des ruptures, avec écoulement du gel de silicone.

Dans beaucoup de cas, la substance voyage dans le corps humain. « Qu'arrive-t-il alors si une petite quantité de silicone se réfugie dans les reins, ou les poumons, et s'y dégrade ? ».

Notons que Santé Canada a décrété en 1992 un moratoire sur l'utilisation du silicone. Des récentes données du ministère font état que les risques existent à la suite d'une telle opération : infections (3 pour cent), durcissement permanent (25 pour cent), perte de sensibilité (15 pour cent).

Pour comprendre cette obsession du sein parfait, le dossier de la Gazette des femmes rappelle que dès ses premières socialisations, la jeune adolescente est rapidement amenée à comprendre que les seins « sont vus comme des appâts à l'usage des garçons ».

Par ailleurs, depuis 1990, deux incidents de nature judiciaire ont mis dans l'actualité une polémique qui fait rage au Canada.

En juillet 1991, à l'occasion d'une vague sans précédent de chaleur qui secouait l'Ontario, Gwen Jacob enleva son corsage. Interpellée par des policiers, elle fut condamnée à une amende de 75 $. La décision fut cependant renversée en appel devant la Cour provinciale ontarienne en 1996. Cela sème la confusion dans les parcs publics où se multiplient alors des poitrines nues, libérées de leur statut d'excitants sexuels, raconte la Gazette des femmes.

Il y a eu aussi la bataille de Evangéline Godron en Saskatchewan, elle aussi acquittée d'une accusation de grossière indécence mais qui devra comparaître de nouveau devant le tribunal. « L'indécence réside plus dans l'esprit de certaines personnes que dans le spectacle d'une paire de lolos dans un parc municipal », a commenté l'avocat de la jeune fille, Me James Rybchuk.

Comment la colère fait perdre la raison

Presse Canadienne
TORONTO

Une scientifique est parvenue à démontrer, à l'aide de scanographes du cerveau de certains sujets, pourquoi il est si difficile de raisonner quand on est en colère.

Le docteur Helen Mayberg, du centre de gériatrie Baycrest à Toronto, a découvert que la colère fait augmenter le flux sanguin dans une région primitive du cerveau associée aux émotions. Simultanément, le flux sanguin diminue dans les parties du cerveau responsables de la logique et du raisonnement.

« Ces parties du cerveau fonctionnent de concert, a déclaré le Dr Mayberg. Lorsque le flux sanguin augmente dans l'une, il diminue dans l'autre, et vice versa.»

À son avis, cette découverte pourrait aider à développer de nouvelles approches pour le traitement de la dépression.

Les résultats de ses recherches sont publiés dans le numéro du mois de mai de l' « American Journal of Psychiatry ».

Dans le cadre de ses travaux, le Dr Mayberg a d'abord réalisé un scanographe du cerveau de huit femmes. Elle a ensuite demandé à ces femmes de se remémorer une expérience particulièrement pénible, avant de procéder à un deuxième scanographe.

Quant aux hommes, ils ont été soumis au scanographe alors qu'ils se trouvaient dans un état dépressif, puis une fois de plus après six semaines de traitement, alors que leur état s'était considérablement amélioré.



CANTEL AT&T

MONTRÉAL
2360, rue Notre-Dame O.
(514) 983-1666
1, Place Ville-Marie, bur. 11108
(514) 394-0000
8984, boul. L'Acadie
(514) 387-9999
1201, av. Greene
(514) 933-8000
5150, rue Jean-Talon O.
(514) 341-2221
5954, boul. Métropolitain E.
(514) 257-8826
6224 A, rue St-Jacques O.
(514) 369-4000
770, rue Notre-Dame O.
(514) 875-9512
Centre Eaton
(514) 844-5000
Place Alexis-Nihon
(514) 865-9949
Place Versailles
(514) 355-0003
Les Galeries d'Anjou
(514) 356-0356
732, rue Ste-Catherine O.
(514) 877-0090
BOUCHERVILLE
Promenades Montarville
(450) 449-4998
BROSSARD
7005, boul. Taschereau, bur. 150
(450) 926-3111
Place Portobello
(450) 671-4744
CARTIERVILLE
12366, boul. Lachapelle
(514) 856-1884
CHÂTEAUGUAY
129, St-Jean-Baptiste
(450) 692-2201
DOLLARD-DES-ORMEAUX
3339 L, boul. des Sources
(514) 683-3333
DRUMMONDVILLE
1565, boul. Lemire
(819) 478-0851
GATINEAU
360, boul. Maloney O., bur. 1
(819) 663-8580
Promenades de l'Outaouais
(819) 561-3031
GRANBY
575, boul. Boivin
(450) 777-6612
JOLIETTE
517, rue St-Charles-Borromée N.
(450) 755-5000
KIRKLAND
2758, boul. St-Charles
(514) 428-9000
LAVAL
1696, boul. des Laurentides
(450) 629-6060
3364, boul. St-Martin O.
(450) 682-2640
Carrefour Laval
(450) 687-5386
LASALLE
8457, boul. Newman
(514) 368-4000
Carrefour Angrignon
(514) 368-4230
LONGUEUIL
3619, chemin Chambly
(450) 442-1566
POINTE-CLAIRE
Fairview Pointe-Claire
(514) 695-1554
REPENTIGNY
110, boul. Industriel
(450) 581-4666
Les Galeries Rive-Nord
(450) 581-7756
ROSEMÈRE
209, boul. Curé-Labelle
(514) 971-0707
SAINT-BRUNO
Promenades St-Bruno
(450) 653-7472
SAINT-EUSTACHE
360 E, rue Arthur-Sauvé
(450) 974-9299
SAINT-HUBERT
3399, boul. Taschereau
(450) 676-3963
SAINT-HYACINTHE
Les Galeries St-Hyacinthe
(450) 261-9991
SAINT-JEAN
Carrefour Richelieu
(450) 359-4941
SAINT-JÉRÔME
108, boul. du Carrefour
(450) 431-2355
SAINT-LAURENT
438, rue Isabey, bur. 108
(514) 340-0334
Place Vertu
(514) 745-0745
SAINTE-DOROTHÉE
241C, boul. Samson
(450) 969-1771
SHERBROOKE
2980, rue King O.
(819) 566-5555
Carrefour de l'Estrie
(819) 822-4650
TERREBONNE
1257, boul. des Seigneurs
(450) 964-1964
Les Galeries de Terrebonne
(450) 964-8403
TROIS-RIVIÈRES
5335, boul. des Forges
(819) 372-5000

OPTEZ POUR LA PLUS GRANDE COUVERTURE NUMÉRIQUE AU PAYS ET ASSUREZ-VOUS DE FAIRE UN BON COUP!

99$ SCP NUMÉRIQUE BIMODE

Quand il est question de SCP numériques, personne ne vous offre une couverture aussi vaste au pays que Cantel[MD] AT&T[MC]. Et nous l'étendons davantage tous les jours, ce qui vous permet d'utiliser votre téléphone à plus d'endroits, avec une meilleure qualité de réception et moins de risques d'appels bloqués ou interrompus. C'est le temps ou jamais de vous équiper avec l'un des SCP numériques Nokia les plus populaires, le bimode 5120, pour 99 $ seulement, après le rabais postal de 50 $*. Vous verrez que le choix de Cantel AT&T pour le sans fil est un appel au bon sens.

CANTEL[MD] AT&T[MC]

Pour commander ou pour en savoir davantage, composez le 1 888 448-6727
www.cantelatt.com

†Offre promotionnelle d'une durée limitée incluant 150 minutes en semaine et 1 000 minutes durant les week-ends pour 30 $ par mois. Disponible sur une entente d'un an uniquement. *Après le rabais postal de 50 $. Ce rabais représente un crédit sur votre prochain relevé de compte mensuel Cantel AT&T. Cette offre prend fin le 30 juin 1999 et s'applique à de nouveaux abonnements d'un an seulement sur des forfaits de 30 $ par mois et plus. Frais d'interurbain, de déplacement et taxes applicables en sus. Des frais d'accès au système peuvent s'appliquer. [MC]Rogers Cantel Inc. [MC]AT&T Corp. Utilisé sous licence.

RadioShack. LA CABINE TÉLÉPHONIQUE FUTURE SHOP CELLULAND

Doan Viet Hoat ou le journalisme emprisonné

BRUNO BISSON

Le docteur en éducation Doan Viet Hoat n'a pas du tout l'air d'un homme qui vient de passer 20 des 22 dernières années en prison. On le devinerait plus à l'aise dans une bibliothèque, les yeux penchés sur des documents savants dans un silence concentré.

Et c'est sans doute à cela qu'il aurait consacré le plus clair de ses activités depuis 1976, si le gouvernement de la République socialiste du Vietnam ne l'avait pas fait mettre en prison ; parce qu'il n'était pas d'accord avec lui, et parce qu'il a en plus osé l'écrire.

En septembre 1998, après des années de pression d'organismes à vocation humanitaire militant pour la liberté d'expression et les droits de la presse, le gouvernement vietnamien a finalement cédé et l'a libéré du camp où il était détenu, pour lui indiquer aussi vite la porte de sortie du pays. Il est redevenu, à Washington, le chercheur universitaire qu'il était avant sa longue éclipse, mais il n'a pas passé l'éponge.

Visiblement, ces années de travaux forcés sont restées dans la gorge de cet homme sans âge, très digne, invité par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) à souligner sa demande d'adhésion à un réseau international d'échange d'informations sur la liberté d'expression (l'IFEX), qui regroupe 41 organisations non gouvernementales sur tous les continents, et qui ont à coeur la défense de la liberté de la presse. Et de ceux qui en font métier, les journalistes.



PHOTO ROBERT NADON, *La Presse* ©

Doan Viet Hoat

Journée Mondiale de la Liberté de la Presse

Hier, 3 mai, journée mondiale de la liberté de la presse telle que décrétée par l'ONU, le docteur Hoat profitait de ce passage à Montréal pour signaler que le 4 mars dernier, Nguyen Thanh Giang, un géologue de renommée, autre intellectuel estimé de son pays, a été emprisonné pour ses opinions. Parce qu'il a pris publiquement parti pour un officier de l'Armée —arrêté lui aussi, évidemment— qui dénonçait la corruption au sein du gouvernement vietnamien.

Ce genre d'événement n'est pas rare. On n'en saurait rien, ou si peu, sans l'intervention de réseaux d'alerte comme l'IFEX, une sorte d'Amnistie internationale du journalisme qui tente, avec de modestes moyens, et en utilisant la seule arme qu'il maîtrise, l'information, d'obtenir la libération de journalistes qui ont fait leur travail et dénoncer les meurtres dont sont victimes des dizaines d'autres.

En 1998, 28 journalistes ont été assassinés dans l'exercice de leurs fonctions, et 117 autres sont toujours emprisonnés, dans 25 pays. Dans 125 pays, les journalistes sont astreints à une forme ou une autre de censure politique.

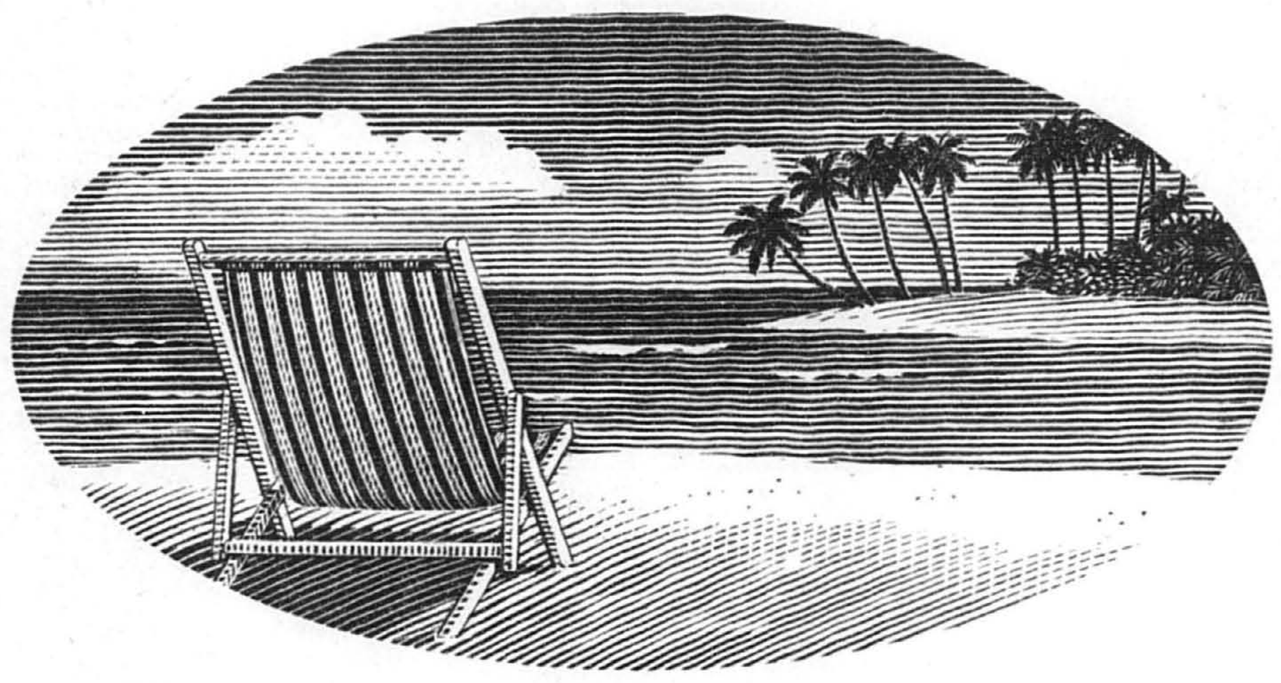
C'est dans cette optique que la FPJQ a demandé son adhésion à l'IFEX. Elle se joint ainsi à un organisme fondé il y a sept ans et, paradoxalement, à Montréal même. Pourquoi avoir attendu sept ans pour se joindre à une bonne cause fondée ici ? Sans doute un peu parce que les journalistes, au Québec, n'ont pas à avoir peur de se faire descendre dans la rue à cause de leurs reportages.

Pourtant, pas plus tard que l'an dernier, et pas plus loin que la banlieue de Vancouver, l'éditeur d'un hebdo sikh-canadien qui critiquait régulièrement les fondamentalistes religieux de la communauté sikhe, Tara Singh Hayer, a été abattu chez lui dans des circonstances pas encore éclaircies. Journaliste au *Vancouver Sun* , Kim Bolan, qui couvre cette même communauté, fait l'objet d'intimidation et de menaces de mort.

Ce sont des événements semblables qui interpellent l'IFEX. Ses 41 membres s'en font les porte-voix. Et d'une voix à l'autre, ils arrivent parfois à faire bouger des choses. Autrement, comment un homme comme le docteur Hoat aurait-il été libéré ?...

L'HYPOTHÈQUE
QUI VOUS FAIT UN CHÈQUE

MON 3%* TROUVAIT QUE J'AVAIS BESOIN DE VACANCES



À la Banque Laurentienne, si vous contractez ou transférez un prêt hypothécaire, nous vous remettrons instantanément jusqu'à 3% du montant de votre prêt. À vous de décider comment vous vous gâterez: Cette offre se termine le 31 juillet 1999. Pour en savoir plus, passez nous voir à une succursale de la Banque Laurentienne.

BANQUE LAURENTIENNE

1 800 BLC~1846

*Pourcentage de remise applicable au terme fermé de sept (7) ans. La remise en argent est calculée en fonction du montant de votre prêt hypothécaire. Le pourcentage accordé est en fonction du terme choisi. Certaines conditions s'appliquent. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre et est sujette à l'approbation du crédit par la Banque.

2745484

CAMELOTS, ADOLESCENTS ET ADULTES
demandés, à temps partiel, pour la livraison de La Presse à domicile

- Avec ou sans voiture
- À commission

Dans les secteurs suivants :

- Ste-Anne-des-Plaines
- La Plaine
- Terrebonne

Responsabilités

- Livraison de *La Presse* devant être effectuée avant 6 h 30 le matin, du lundi au vendredi, et avant 8 h 00, le week-end.
- Perception des abonnés.

Pour joindre l'entrepreneur de votre région,
M. Jean-Marc-Beaulieu
composez le
(514) 855-0589

2750489

loto-québec résultats

Banco — Tirage du 99-05-03
3 4 6 7 8
10 19 25 27 31
32 34 40 45 59
61 65 67 68 69

La Quotidienne — Tirage du 99-05-03
3 4
393 0755

Extra — Tirage du 99-05-03
NUMÉRO: 928613

TVA, LE RESPECT DES TIRAGES
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER
527-2194

FEP la Faculté de l'éducation permanente
Université de Montréal

CERTIFICATS offerts le soir dans votre région

Augmentez vos compétences,
multipliez vos possibilités de choix professionnels!

HORS CAMPUS

LAVAL-LAURENTIDES
Créativité : du processus à l'exploration (module)
Criminologie
Droit
Gestion appliquée à la police et à la sécurité
Gestion des services de santé
Intervention auprès des jeunes
Maintien à domicile
Outils de relations publiques (module)
Petite enfance et famille
Relations industrielles
Santé communautaire
Santé et sécurité du travail
Toxicomanies

LANAUDIÈRE
Maintien à domicile
Toxicomanies

MONTRÉAL
Intervention en milieu multiethnique : (École Notre-Dame-des-Neiges)
Maintien à domicile : (CHUM)
Santé communautaire : (Hôpital Maisonneuve-Rosemont)
Santé mentale : (Centre de santé mentale Louis-H. Lafontaine)
Toxicomanies : (Maison Jean-Lapointe)

MONTÉRÉGIE
Créativité : du processus à l'exploration (module)
Droit
Gestion appliquée à la police et à la sécurité
Intervention auprès des jeunes
Maintien à domicile
Petite enfance et famille
Publicité
Rédaction
Relations industrielles
Relations publiques
Santé communautaire
Santé mentale
Toxicomanies

ESTRIE
Santé mentale

QUÉBEC
Créativité : du processus à l'exploration (module)
Droit
Gestion appliquée à la police et à la sécurité
Gestion des services de santé
Maintien à domicile
Santé communautaire
Santé et sécurité du travail
Santé mentale
Toxicomanies

Des rencontres d'information ont lieu dans chaque région.

DATE LIMITE D'ADMISSION
1er juin 1999

Renseignements
1 800 363-8876
(418) 343-6111, poste 2944
http://www.fep.umontreal.ca
info@fep.umontreal.ca

la faculté d'évoluer !

2750896

Besoin d'aide ?
Composez l'un de ces numéros d'urgence

5 jours\sem.	Centre de référence du Grand Montréal	☎ 527-1375
24 hres\7 jours	S.O.S. Violence conjugale	☎ 873-9010 (Ext. 1-800-363-9010)
24 hres\7 jrs	Protection de la jeunesse (urgence sociale)	☎ 896-3300 ou 896-3100
8 - 24 hres \7 jrs	Déprimés anonymes	☎ 278-2130
24 hres\7 jrs	Drogue : aide et référence	☎ 527-2626 (Ext.: 1-800-265-2626)
24 hres\7 jrs	Parents anonymes	☎ 288-5555 (Ext.: 1-800-361-5085)
24 hres\7 jrs	Suicide -Action Montréal	☎ 723-4000
24 hres\7 jrs	Tel-Jeunes	☎ 288-2266 (ext.: 1-800-263-2266)
24 hres\7 jrs	Tel-Aide	☎ 935-1101
24 hres\7 jrs	Grossesse-Secours	☎ 527-5717
6 jours\sem.	L'Association G.R.A.N.D. (Aide aux grand-parents)	☎ 846-0574
24 hrs\7 jrs	Agression sexuelle (*centre pour victimes*)	☎ 934-4504
24 hres\7 jrs	Jeunesse J'écoute	☎ 1-800-668-6868
24 hres\7 jrs	Jeu: aide et référence	☎ 527-0140 (Ext.: 1-800-461-0140)
18 - 23 hres \7 jrs	Gai Écoute	☎ 866-0103 (Ext.: 1-888-505-1010)
5 jours \ sem.	CLSC de votre quartier ou votre région	
24 hres \ 7 jrs	CLSC Info-Santé de votre quartier ou votre région	

2745397

FONDATION DES MALADIES DU COEUR DU QUÉBEC

La Fondation désire rendre hommage à la mémoire de tous ceux et celles qui lui ont laissé à leur décès des sommes destinées à poursuivre la lutte engagée contre les maladies cérébrovasculaires et cardiovasculaires.

CECI — Centre canadien d'étude et de coopération internationale

40 ANS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

Tél.: (514) 875-9911
http://www.ceci.ca/ceci/

Logiciels, etc.

Cyberpresse
technologie@lapresse.ca

Le WordPerfect de l'an 2000 peut-il ébranler Word ?



André Mondoux
collaboration spéciale

D'ici quelques semaines, Corel s'apprête à lancer sur le marché la version 2000 de sa trousse bureautique WordPerfect Office. Tout comme avec les versions précédentes, Corel mise sur la renommée du célèbre traitement de texte pour attirer les utilisateurs aux autres éléments de la trousse, soit *Quatro Pro* (chiffrier électronique), *Corel Presentations* (présentations graphiques avec diapositives virtuelles) et, avec la version *Professionnal* ou *Juridique*, Paradox (base de données). La version *Professional* de la trousse comprend également plusieurs utilitaires, dont un gestionnaire d'informations personnelles (*Corel CENTRAL*) et plusieurs outils de publication sur Internet (*NetPerfect*, *Trelix*) et de gestion d'applications sur réseau (*Corel Distribute*).

Qu'ajouter de plus ?

À l'aube de l'an 2000 qui approche à grands pas, la tâche consistant à convaincre les utilisateurs de mettre à jour leur logiciel de traitement de texte n'est pas de prime abord facile. Après huit versions successives d'un logiciel qui, fondamentalement sert à saisir du texte, on peut se demander ce qu'on peut bien ajouter à un produit déjà bien chargé en fonctions de toutes sortes.

La réalité reprend ses droits : la version 9 de WordPerfect ajoute peu de nouvelles fonctions, se concentrant surtout à apporter des modifications à l'ergonomie du travail et à se mettre au pas du nouveau paradigme du jour, l'Internet, en offrant notamment des filtres de conversion pour des formats de fichiers utilisés pour les échanges électroniques de données.

Nouveauté : les menus restent les mêmes...

Les utilisateurs qui étaient frustrés de voir la structure principale des menus se modifier à chaque version, comme c'était le cas entre les versions 6, 7 et 8, seront heureux d'apprendre que la version 9 n'a rien modifié sur ce plan.

Par contre, quelques améliorations judicieuses ont été apportées aux outils de navigation. Ainsi, la barre de défilement vertical comporte désormais un bouton pour fureter dans vos documents. En cliquant sur celui-ci, l'utilisateur peut décider s'il veut fureter dans son document page par page, tableau par tableau, en-tête par en-tête, etc. Une fois le type d'éléments sélectionné, il suffit alors de choisir l'icone *précédent* ou *suivant* pour automatiquement se positionner sur la prochaine occurrence de l'élément choisi. Voilà donc une façon qui facilitera les tâches répétitives de modification de texte.

Si vous n'avez pas la chance d'utiliser un rongeur doté d'une roulette pour activer le défilement vertical, WordPerfect 9 vous permettra néanmoins de défiler automatiquement dans vos documents avec un rongeur traditionnel.

Corel a également ajouté, à la demande des utilisateurs semble-t-il, une fonction pour visualiser le document en format d'impression (*Print Preview*). Dans la mesure où les documents sont toujours en format WYSIWYG (*What You See Is What You Get* : affichage écran conforme à impression sur papier), on se demande à quoi peut bien servir cette fonction. D'autant plus que celle-ci a le même effet que d'activer la fonction zoom en mode de visualisation pleine page ; redondance ou supercherie ?

Une des fonctions bien appréciées de WordPerfect est celle consistant à automatiquement ajuster un document, en jouant par exemple avec la taille de la police de caractères ou les paramètres pour les marges, pour qu'il occupe un nombre précis de page (fonction *Make It Fit*). Cependant, grâce à l'ajout de la fonction *Block Make It Fit*, il est désormais possible d'appliquer le même principe à seulement certaines portions de votre document (définies par un bloc de texte pouvant occuper quelques lignes ou plusieurs pages).

Corel a également intégré une quinzaine de modules de langue sur le CD-ROM. Ceci plaira plus particulièrement aux utilisateurs travaillant dans des environnements bilingues, qui auront ainsi accès aux outils linguistiques (correcteur orthographique, dictionnaire des synonymes, correcteur grammatical, module de coupures de mot) des langues française et anglaise.

Une question de conversion

Les autres nouveautés de WordPerfect 9 se retrouvent au chapitre de la conversion des fichiers. En plus d'avoir rehaussé les performances de conversion avec les autres principaux logiciels de traitement de texte comme *Ami Pro* et *Word*, WordPerfect 9 offre de convertir les documents en formats SGML et XML, le tout dernier format du Web appelé à jouer un rôle important dans l'échange automatisé de données.

Cependant, demeure la question de la principale conversion : celle des utilisateurs de *Word*. La version 9 réussira-t-elle à renverser la vapeur pour WordPerfect ? Honnêtement, je ne le crois pas ; même si sous plusieurs aspects, comme l'édition de documents complexes et volumineux par exemple, je considère encore WordPerfect comme étant supérieur à Word. Le grand ennemi de WordPerfect n'est pas tant Word que la trousse *Microsoft Office*. Et il est maintenant clair que la stratégie de Corel consistant à bonifier le produit de centaines d'images, de photographies et de polices de caractères ne fait pas le poids.

Marchands lavallois sur le Net

MARIE-ANDRÉE AMIOT

Afin de promouvoir le commerce de détail, LavalNet, le portail de la Ville de Laval, s'est doté hier d'un nouveau volet : le centre commercial virtuel Commerce Total.

Le site transactionnel regroupe des marchands qui ont développé un catalogue de produits et qui offrent la possibilité de commander ou même d'acheter en ligne. Les transactions sont protégées grâce au système de paiement électronique SECURNAT de la Banque Nationale.

Ce lancement coïncidait avec la journée inaugurale de la Semaine d'activités Laval Inc., un événement commandité par la Chambre de commerce et d'industrie de Laval (CCIL). La Chambre en a profité pour annoncer une série d'opérations d'aide aux commerces et à l'emploi sous l'acronyme ODACE.

« Nous croyons qu'Internet est une ressource extraordinaire pour les marchands explique Richard Darveau, vice-président exécutif et directeur général de la CCIL. Tout ceci entre dans le plan d'action triennal récemment approuvé par la Chambre qui privilégie le maintien et le développement du commerce de détail lavallois. »

Les commerçants qui souhaitent être affichés sur le portail de LavalNet doivent payer des frais qui varient selon leurs besoins. « Si le commerçant a déjà un catalogue de produits, cela lui coûtera environ 70 $ par mois, indique Alain Plamondon, webmestre de LavalNet. « Le prix variera selon plusieurs facteurs : hébergement sur notre serveur, utilisation du service Securnat, etc. »

Mais que les Lavallois se rassurent, les centres commerciaux en pierre et béton ne disparaîtront pas. Comme l'a souligné avec humour Bruno St-Pierre, président de LavalNet, « On ne cherche pas à éliminer tous les centres commerciaux d'un seul coup, on va y aller progressivement. »

La conférence de presse a pris une tournure pour le moins inattendue quand le ministre Serge Ménard s'est interrogé sur la sécurité des transactions en ligne. « Ma question vient de l'avocat en moi. S'il y a litige suite à une transaction, comment faire pour le régler ? »

Une représentante de la Banque Nationale s'est empressée de répondre aux questions du ministre allant jusqu'à voler la vedette aux représentants de LavalNet.

N'empêche que de cette discussion, pour le moins animée, est ressorti que le plus grand frein à la croissance du commerce électronique pourrait très bien être la crainte du public. Une inquiétude, selon la porte-parole, qui n'est pas justifiée. « Les fraudes à partir de cartes de crédit existent partout, pas seulement sur Internet. »

Commerce Total
www.commercetotal.com



MODULES EN GESTION ET CERTIFICATS

Donnez de l'élan à votre carrière

Les modules et certificats en gestion de l'École des Hautes Études Commerciales permettent de concilier activités professionnelles et acquisition de nouvelles compétences. Choisissez un enseignement de premier ordre et une formation reconnue par les employeurs pour donner de l'élan à votre carrière.

LES MODULES EN GESTION

Les modules sont des blocs de 3 à 5 cours répondant à des besoins très précis de formation et menant à une attestation d'études des HEC.

- Approvisionnement
- Bureautique et gestion
- Développement d'applications informatisées
- Éléments de gestion d'un commerce de détail
- Entrepreneurship
- Environnement du commerce international
- Fiscalité
- Gestion comptable pour PME
- Gestion de la performance
- Gestion de la rémunération
- Gestion des équipes de travail
- Gestion financière des entreprises
- Gestion optimale de la production
- Habiletés de supervision
- Internet dans les organisations
- Marketing au consommateur
- Planification et contrôle de la production et des stocks
- Planification financière personnelle
- Qualité totale
- Recrutement du personnel
- Relations de travail
- Titres financiers et gestion de portefeuille

▶ NOUVEAU : PLANIFICATEUR FINANCIER

Cheminement reconnu par l'Institut québécois de planification financière menant au titre de planificateur financier (30 crédits).

LES CERTIFICATS

- Administration
- Commerce de détail et distribution
- Commerce international
- Comptabilité professionnelle
- Gestion comptable des organisations
- Gestion d'entreprise
- Gestion des opérations et de la production
- Gestion des ressources humaines
- Gestion du marketing
- Gestion financière
- Informatique pour gestionnaire
- Supervision

ADMISSION – AUTOMNE 1999

Certificats et modules
Date limite : 15 mai

École des Hautes Études Commerciales
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 2A7
(514) 340-6151
certificat@hec.ca
www.hec.ca

HEC

2749453



Lara Croft à l'oeuvre.

Lara Croft, sex symbol virtuel et bonne affaire

MARIE HOSPITAL
de l'AFP, LONDRES

Elle est sexy, intelligente, n'a pas froid aux yeux et excelle en affaires. L'aventurière Lara Croft, héroïne de *Tomb Raider,* règne depuis plus de deux ans sur le monde du jeu vidéo en faisant au passage la fortune de ses créateurs britanniques.

Depuis son lancement en novembre 1996, les trois séries *Tomb Raider* se sont vendues à plus de 14 millions d'exemplaires pour devenir l'un des plus grands succès du secteur.

Grâce à Lara, la société Eidos, basée à Londres, a vu son chiffre d'affaires exploser de près de 30 000 % entre 1995 et 1998, record absolu parmi toutes les entreprises britanniques du secteur des hautes technologies, selon une étude récente du cabinet d'audit Deloitte et Touche.

« Lara Croft a amassé plus de recettes que n'importe quel film jamais sorti » au point de devancer *Titanic,* souligne Roger Bennett, directeur général de l'association européenne des éditeurs de jeux vidéos (ELSPA).

Et cette *Indiana Jane* du numérique ne se contente pas de séduire les accros du pixel : elle vante les qualités d'une marque automobile en France, d'une boisson vitaminée au Royaume-Uni, s'est déjà affichée en couverture de centaines de magazines dans le monde, et s'apprête même à faire du cinéma.

Née le 14 février 1967, 1.70 mètre, 55 kg, mensurations : 85 D - 60 - 90, yeux : marron clair, fille de Lord Henshingly Croft et de Lady Angeline Lodge-Croft... tout fan de Lara qui se respecte connaît ses caractéristiques par coeur et des centaines de sites internet lui sont entièrement consacrés.

La pulpeuse Lara accorde même des interviews pour reprocher notamment à ses créateurs d'avoir quelque peu abusé du silicone dans sa poitrine... Bref, on en oublierai presque que Miss Croft n'est qu'une star virtuelle.

Le jeu *Tomb Raider* « est dans une classe à part car c'est le seul qui soit aussi varié : puzzles, aventure, action stratégie », explique Susie Hamilton, responsable de la communication chez Core Designs, la petite entreprise anglaise qui a inventé le jeu avant d'être rachetée par Eidos.

Lara est également la seule femme à avoir réussi dans un monde du jeu vidéo essentiellement masculin. « Il est plus amusant de jouer avec Lara Croft qu'avec un hérisson ou un plombier new-yorkais », remarque Roger Bennett en faisant référence à deux autres réussites du secteur, *Sonic the Hedgehog* et *Super Mario.*

Le succès de Miss Croft est tel que le ministre britannique de la Science, Lord Sainsbury of Turville, en a fait en décembre « l'ambassadrice de l'excellence scientifique britannique ».

Mais si la Grande Bretagne peut se vanter d'être le pays natal de Lara, l'industrie mondiale du jeux vidéo, dont le poids est estimé à plus de 15 milliards de dollars, reste encore largement dominée par les États-Unis et le Japon.

Les négociations continuent chez Hydro

Presse Canadienne

Des négociations se poursuivent entre Hydro-Québec et trois groupes de syndiqués qui menacent de déclencher une grève à compter de demain.

Hydro-Québec a offert à ses 16 000 techniciens, gens de bureau et de métier des augmentations en conformité avec les offres gouvernementales faites aux travailleurs du secteur public qui sont de 5 % sur trois ans, a indiqué hier le porte-parole d'Hydro, Steve Flanagan.

Les travailleurs en question, tous membres du Syndicat canadien de la fonction publique, réclament 13 % pour les deux prochaines années (soit 7 et 6 %). M. Flanagan, n'a pas voulu préciser le pourcentage exact offert pour deux ans.

Il a affirmé cependant que la société d'État était disposée à élargir la discussion pour la faire porter sur autre chose que la stricte question des salaires.

La semaine dernière, les syndiqués ont obtenu du Conseil des services essentiels du Québec l'approbation de leur liste de services essentiels à assurer durant la période de grève.

Les syndiqués ont promis de ne pas nuire à la production, le transport et la distribution de l'électricité au Québec. Par contre, s'il y a un problème affectant le service à l'extérieur du Québec, les grévistes n'entendent pas y remédier. En outre, ils ont l'intention de ne pas s'occuper de la facturation.

Ex-bâtonnier du Québec radié pour un mois

YVES BOISVERT

L'avocat Bernard E. Blanchard, de Montréal, qui fut bâtonnier du Québec en 1980-81, vient d'être radié pour 30 jours de la profession pour avoir utilisé à des fins non prévues 35 000 $ que lui avait confiés une société.

Cette société, le Groupe Giroux, espérait obtenir un prêt de 2,3 millions de la société Saba International Trade and Investment. Pour la recherche de cette somme, qui devait être prêtée pour dix ans, Giroux versait à Saba, à travers le compte de l'avocat Blanchard, la somme de 35 000 $.

L'argent a été versé à Saba, mais qui s'en est servi pour tenter d'autres projets... qui lui auraient permis d'avoir l'argent à prêter à Giroux.

Quoi qu'il en soit, l'affaire a échoué et l'argent n'a pas été remboursé au Groupe Giroux. Le comité de discipline du Barreau du Québec estime que l'avocat Blanchard, qui a 39 ans d'expérience, « semble avoir une méconnaissance importante des devoirs et obligations imposés à un avocat qui reçoit une somme d'argent en fidéicommis ».

Ici, Me Blanchard a pris un « risque calculé ». L'opération n'avait rien de malhonnête et, si elle avait réussi, aurait permis de parvenir aux fins recherchées. Mais il n'en demeure pas moins, estime le comité de discipline, que Me Blanchard a violé ses obligations de « fiduciaire » en permettant que l'argent soit utilisé à des fins non prévues.

Une ordonnance de remboursement au Groupe Giroux des 35 000 $ est également imposée à l'avocat.

Accident mortel

Une conductrice « distraite » qui venait de quitter Saint-Léonard pour retourner chez elle à Longueuil s'est retrouvée vers minuit sur la mauvaise voie de la 640, près de la 25, à la hauteur de Lachenaie, où elle a provoqué une collision qui lui a coûté la vie. L'homme qui l'accompagnait est blessé, tout comme les deux occupants de l'autre véhicule. La Sûreté du Québec n'écarte pas l'hypothèse que l'alcool ait pu jouer un rôle important dans cette distraction.

La victime, âgée de 58 ans, dont l'identité n'a pas encore été dévoilée, venait de passer la soirée chez son ami. Tous deux auraient décidé de se rendre au domicile de la femme à Longueuil. L'homme de 54 ans a été sérieusement blessé.

Le conducteur de l'autre auto, âgé de 25 ans, et son passager de 42 ans qui se rendaient à leur travail n'ont été que légèrement blessés.

Un procès plus court que prévu

ANDRÉ CÉDILOT

Prévu pour durer deux semaines, le procès de Camille Caucci, accusé dans une affaire d'importation de 550 kilos de haschisch mise au jour en 1996, ne durera finalement que trois jours.

À l'ouverture du procès hier, les avocats de la Couronne et de la défense se sont entendus pour verser en preuve diverses admissions et certains témoignages entendus lors de l'enquête préliminaire tenue l'an passé.

Ces formalités accomplies en avant-midi, le juge Gilles Cadieux, de la Cour du Québec, s'est donné le reste de la journée pour prendre connaissance de l'ensemble des documents qui lui ont été soumis. Le procès doit reprendre aujourd'hui.

La Couronne, représentée par Mes Thierry Nadon et James Brunton, prévoit appeler cinq ou six témoins. En défense, Me Pierre L'Écuyer a déjà annoncé que sa réplique sera brève, de sorte que le procès se terminera demain.

Le nom de Camille Caucci, 41 ans, est associé à l'organisation du trafiquant international Irwin Lev, soupçonné de trois complots d'importation de haschisch en provenance du Pakistan, entre 1993 et 1997. Pour sa part, Caucci est accusé en marge d'une seule de ces activités de contrebande de cannabis à grande échelle, soit celle de 550 kilos qui a connu son dénouement dans un entrepôt de LaSalle, le 21 février 1996.

Dans sa présentation, Me Nadon a rappelé que c'est un agent secret du Bureau antidrogue américain (DEA) qui avait informé la GRC qu'un certain Harischandra Sharma, bien connu au Pakistan, cherchait à expédier une tonne de haschisch à Montréal ou Vancouver. Des deux côtés de la frontière, les enquêteurs ont alors monté une opération qui a permis la saisie de la drogue à Houston, au Texas, le 16 janvier 1996. Le chargement a été acheminé trois jours plus tard à l'aéroport de Mirabel, sous le contrôle de la police.

Le mois suivant, la drogue a été transportée dans un entrepôt de LaSalle. Caucci et deux autres hommes avaient été interpellés dans l'entrepôt au moment du transfert de la drogue dans un camion. En tout, cinq personnes avaient été arrêtées ce jour-là. Elles avaient comparu devant le tribunal dès le lendemain, mais les poursuites avaient été retirées peu après. Les nouvelles accusations ont été portées au terme de l'enquête sur Irwin Lev et la bande de Morris Mayers, le 26 mai 1997.



Une grande voiture.



Un petit prix.
379 $ PAR MOIS*
LOCATION 36 MOIS PASSAT GLS 99
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS
* L'offre s'applique à une Passat GLS 1999, 5 vitesses, neuve. Photo à titre indicatif seulement. Versement initial de 2 875 $ ou échange équivalent. Dépôt de garantie de 430 $ requis à la transaction. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Frais de 0,10 $ du km additionnel après 60 000 km. Sujet à l'approbation de crédit de Crédit VW Canada, Inc. Offre valide pour un temps limité. L'offre ne s'applique qu'aux particuliers et que pour un usage personnel et non commercial. Les stocks peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre. Chez les concessionnaires participants.
Êtes-vous fait pour Volkswagen?
1 888 ROULE VW ou VW.COM
LES CONCESSIONNAIRES VOLKSWAGEN
2749307



Votre régime de retraite est-il bien protégé?

Le gouvernement Chrétien veut faire adopter à toute vapeur par la Chambre des communes le projet de loi C-78 qui lui donnerait le pouvoir de réclamer l'excédent actuel de 30$ milliards dans les régimes de retraite de la fonction publique, et tout excédent futur.

Ce projet de loi **n'inclut pas** le régime de retraite des député-e-s fédéraux.

Il **inclut** les régimes de retraite des retraité-e-s fédéraux et des employé-e-s de la fonction publique, notamment:les commis, les secrétaires, les administrateurs des systèmes informatiques, les gens de métier, les recherchistes, les infirmières, les économistes, les agent-e-s de la GRC, les membres des Forces armées et le personnel civil et les personnes à leur charge.

Il **s'agit** du vol de l'argent durement gagné, mis de côté par quelque 700000 travailleurs en prévision de leurs prestations de retraite.

Des experts nous mettent en garde contre ce projet de loi qui pourrait établir un précédent dangereux et pourrait inciter tous les employeurs publics et privés à mettre la main sur l'excédent de la caisse de retraite de leurs travailleurs et travailleuses lorsqu'ils ont besoin d'argent rapidement.

Ces réformes vont ouvrir la voie à tous les employeurs, qui voudront également obtenir un accès sans contraintes à l'excédent des régimes de leurs travailleurs et travailleuses. La pression sera énorme du côté du secteur privé, pour suivre l'exemple du gouvernement Chrétien.

N'allez pas croire tout bêtement que le gouvernement ne permettrait pas à votre employeur de toucher à votre caisse de retraite. Le gouvernement Chrétien a déjà puisé à même l'excédent de votre assurance-emploi pour payer ses factures!

L'excédent de 30$ milliards appartient **à la fois** aux employés et à l'employeur. Il s'est accumulé à partir de leurs cotisations. Le montant devrait servir à améliorer le régime et comme mise de fonds initiale pour assurer la viabilité à long terme de ces régimes.

Comment le gouvernement va-t-il financer les pensions des milliers de baby-boomers qui vont prendre leur retraite dans cinq à dix ans? Les cotisant-e-s actuels vont voir leurs primes augmenter, de 7,5% actuellement, à plus de 11%. Voulons-nous que nos enfants et nos petits-enfants paient 3000$ ou 4000$ de plus en cotisations annuelles pour toucher la même pension?

Ne permettez pas au gouvernement Chrétien de saisir les caisses de retraite. Votre régime de retraite sera peut-être la prochaine cible!

Cette annonce est payée par: l'Alliance de la Fonction publique du Canada, l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada, l'Association des employé(e)s en sciences sociales, la Guilde de la marine marchande du Canada, l'Association des employés du conseil de recherches, la Fraternité internationale des ouvriers en électricité, le Conseil des métiers et du travail du chantier maritime du gouvernement fédéral (est et ouest), l'Association des gestionnaires financiers de la fonction publique, l'Association professionnelle des agents du service extérieur, l'Association des professeurs des collèges militaires canadiens, l'Association des Chefs d'équipes des chantiers maritimes du gouvernement fédéral, le Conseil des syndicats des arts graphiques, l'Association canadienne du contrôle du trafic aérien, Syndicat canadien des employés professionnels et techniques et l'Association des retraité-e-s de l'Alliance de la fonction publique.

2750726

Cours de cuisine
Pour mieux cuisiner à la maison
Les techniques de base
Durée : Cours de 12 heures
Les mercredis 5, 12, 19 et 26 mai à 13 h et/ou 18 h 30
Les mardis 11, 18, 25 mai et 1er juin à 13 h et/ou 18 h 30
360, rue du Champ-de-Mars, Montréal
Métro Champ-de-Mars • Stationnement public
Tél. : (514) 393-8111
ACADÉMIE CULINAIRE
www.academieculinaire.com
Venez voir notre recette du jour sur Internet
2750451

CRTC AUDIENCE DU CRTC Canada
Le CRTC vous invite à participer à une audience publique débutant le 14 juin 1999 à 9 h, au CRTC, 1, Prom. du Portage, Hull (Qc), afin d'étudier : 3. MONTRÉAL (Qc). **TÉLÉMÉDIA RADIO INC.** demande au CRTC l'autorisation d'obtenir une licence pour un réseau radiophonique de langue française pour retransmettre les émissions diffusées de 19 h à 6 h du lundi au dimanche ; «Le Décompte Rock-Détente» ; «Programme de star» ; et toute émission spéciale produite à l'occasion des périodes de sondage ou d'événements spéciaux, en provenance de CITE-FM Montréal. EXAMEN DE LA DEMANDE : 1411, rue Peel, bureau 310, Montréal (Qc). 4. MONTRÉAL, QUÉBEC, SHERBROOKE, HULL, CHICOUTIMI, TROIS-RIVIÈRES (Qc) ; TORONTO, LONDON, NORTH BAY, SUDBURY, TIMMINS, SAULT STE. MARIE, ORILLIA, PEMBROKE (Ont.) ET ST. ALBERT (Alb.). À la suite d'un projet de réorganisation intrasociété, **TÉLÉMÉDIA RADIO INC.** demande au CRTC l'autorisation d'acquérir les actifs de toutes les entreprises de programmation de Télémédia Communications inc. Pour de plus amples renseignements et une liste des localités où examiner la demande, veuillez consulter l'avis d'audience publique. 5. et 6. MONTRÉAL et QUÉBEC (Qc). À la suite d'un projet de réorganisation intrasociété, **TÉLÉMÉDIA RADIO INC.,** au nom de **LES ENTREPRISES RADIOMÉDIA INC.** et **RADIOMÉDIA INC.** demande au CRTC l'autorisation de transférer les actions émises et en circulation détenues par Télémédia Communications inc. à Télémédia Radio inc. Pour de plus amples renseignements et une liste des localités où examiner la demande, veuillez consulter l'avis d'audience publique. Si vous voulez vous opposer à une demande ou l'appuyer, vous pouvez écrire au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 au plus tard le **20 mai 1999** et joindre à votre lettre une preuve que vous avez envoyé une copie au requérant. Vous pouvez également soumettre vos interventions par courrier électronique au : publique.radiodiffusion@crtc.gc.ca. Pour plus d'information : **1-877-249-CRTC (sans frais)** ou Internet : http://www.crtc.gc.ca. Document de référence : Avis d'audience publique CRTC 1999-4.
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission
2740261


Un habitacle digne des grandes berlines.

CHRYSLER NEON 2000

Même si elle est la petite dernière de la famille Chrysler, la nouvelle Neon 2000 se comporte comme une grande berline. Mais rien d'étonnant puisque les ingénieurs Chrysler lui ont donné les mêmes atouts qui font la renommée des berlines Chrysler : habitacle luxueux, espace intérieur généreux, moteur fougueux, performance enivrante. Et ce n'est pas tout. Avec une liste de caractéristiques de série qu'on ne s'attend pas à trouver dans cette catégorie, la nouvelle Chrysler Neon 2000 est possiblement la plus grande des petites berlines.

ÉQUIPEMENT DE SÉRIE :

• *Climatisation* • *Moteur de 2 L à 16 soupapes et 132 chevaux* • *Suspension indépendante aux quatre roues* • *Volant inclinable* • *Insonorisation supérieure* • *Deux sacs gonflables de nouvelle génération* • *Poutres latérales de protection* • *Radiocassette stéréo à 6 haut-parleurs* • *Dossier arrière rabattable 60/40* • *Console centrale avec rangement pour CD* • *13 espaces de rangement* • *4 porte-gobelets*

Protection 5 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur

OFFRE DE LANCEMENT

245 $/mois

Comptant initial	Mensualité
0 $	297 $
1 360 $	265 $
2 200 $	245 $

LOCATION 48 MOIS

aucun dépôt de sécurité requis, frais de transport inclus

CHRYSLER PRÉSENTE LA PLUS PETITE DE SES GRANDES BERLINES.



Photo à titre indicatif seulement

CHRYSLER NEON 2000

le génie exprimé avec passion

www.chryslercanada.ca

Chrysler Canada ltée est une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation.

2750276

*Prix et tarifs mensuels établis d'après la description de la Neon LE 2000. Terme de 48 mois. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 25 200 km par année au taux de 8¢/km. Financement sujet à l'approbation de Chrysler Crédit Canada Ltée. Le premier paiement mensuel sera exigé lors de la livraison. Le concessionnaire peut louer à prix moindre et peut devoir commander. Location pour usage personnel seulement. Rachat non requis. Les taxes, immatriculation et assurances en sus. Le véhicule diffère légèrement de celui illustré. Cette offre d'une durée limitée s'applique à la Neon LE 2000 uniquement et ne peut être jumelée à aucune autre offre de Chrysler Canada, à l'exception du crédit aux diplômés. Chez les concessionnaires participants seulement. Voyez votre concessionnaire pour les détails complets.

ÉQUIPÉ POUR JOUER DEHORS



Carte LaPuce[MC] gratuite

à l'activation
d'un téléavertisseur numérique
Valeur de 25 $

Frais d'activation de 20 $ en sus. Ne peut être combinée à aucune autre offre. La carte LaPuce Bell à 25 $ vous sera automatiquement postée dans les cinq jours ouvrables suivant l'activation. Certaines restrictions s'appliquent. Détails en magasin.







Interurbains et appels locaux gratuits la fin de semaine

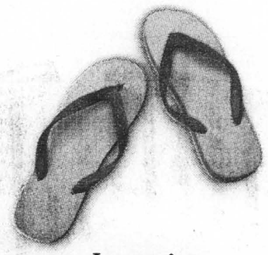
45 $ par mois

- 100 minutes gratuites en semaine
- 10¢ la minute le soir et 25¢ le jour
- technologies numérique et analogique

1 888 4MOBILE

Détails en magasin. Sous réserve de modification de prix et de restrictions quant à la durée des appels. Ne peut être jumelée à aucune autre offre. Photo non contractuelle. Fin de semaine : de vendredi 20 h à lundi 7 h. Soirée : 20 h à 7 h. Interurbains : appels vocaux en provenance et à destination du territoire de Bell Mobilité au Québec et en Ontario seulement.





Le service
UniContact[MC]

Un seul numéro pour la maison et le téléphone mobile



25 $ par mois

- 100 minutes gratuites
- Afficheur, messagerie vocale et conférence à trois
- Technologies SCP numérique et analogique

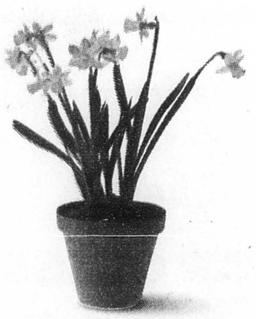
1 877 UN NUMÉRO

Service résidentiel de base et/ou affaires en sus. Téléphone cellulaire ou SCP numérique vendu séparément. Modèle présenté : SCP bimode Qualcomm 2700, 149 $. Le service UniContact et l'afficheur sont offerts là où la technologie le permet. Certaines conditions s'appliquent.









TéléRéponse[MC] un mois gratuit

Obtenez gratuitement 2 services Étoiles[MC] Bell dont la TéléRéponse et abonnez-vous avant le 30 mai.

1 888 25 SUPER

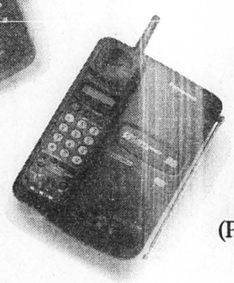
Offert là où la technologie le permet. Certaines conditions s'appliquent.

Téléphones sans fil

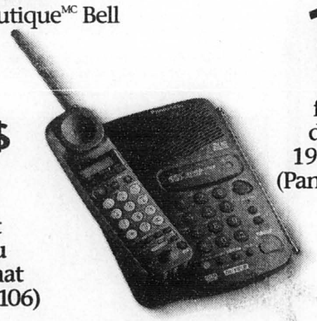
Passez à un magasin Téléboutique[MC] Bell
Détails en magasin



12 30 $ par mois
financement de 24 mois ou 259,95 $ à l'achat (Sanyo CLT 9839)

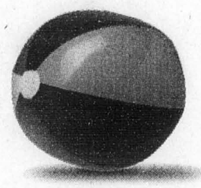


13 70 $ par mois
financement de 12 mois ou 149,95 $ à l'achat (Panasonic KXT 106)



18 10 $ par mois
financement de 12 mois ou 199,95 $ à l'achat (Panasonic KXT 116)





Pour obtenir les adresses des magasins Téléboutique Bell, faites le 1 888 591-0110.
www.bell.ca/jouezdehors
Pour connaître la liste des détaillants Bell Mobilité, faites le 1 888 4MOBILE.
www.bellmobilite.ca/jouezdehors

Bell Mobilité[MD]

Bell